

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE GESTION

2017



NOS ACTIVITES

PROTECTION DE L'ENFANCE

MILIEU OUVERT

- AEMO
- AGBF
- MJIE
- LRPE ASE
- POE
- AD'HOC

HEBERGEMENT

- PFS
- MECS

PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES

- Sauvegarde de justice
- Tutelle et curatelle
- Mesure d'accompagnement judiciaire
- Administration AD'HOC
- Enquête sociale
- Subrogé tuteur

AIDE A LA PARENTALITE

- Maison de la Famille
- Accompagnement de la vie de famille par les échanges et la co-participation

CONTENTIEUX FAMILIAL

- Enquête JAF
- LRPE JAF
- Médiation familiale

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Benoît VANDERSCHOOTEN

La rédaction de ce compte-rendu succinct pour l'année 2017 nous permet de revenir sur le contexte et les évènements de cette année qui fut très riche de changements.

Sur le plan de nos activités tout d'abord,

Nous vous avons décrit les enjeux importants liés à la signature d'un CPOM pour la période 2016-2018 à la demande du Département qui souhaitait réduire de façon importante les dépenses budgétaires, avec un objectif global de baisse de 5% ; nous vous avons informés qu'un accord était intervenu au printemps 2017. Nous avons finalement signé de façon formelle ce CPOM au printemps 2018, et les discussions en vue d'un nouveau CPOM sont d'ores et déjà engagées : j'y reviendrai.

De la même façon un CPOM a finalement également été signé avec la DRJSCS, pour l'activité Majeurs Protégés.

Ces deux sujets ont encore fortement mobilisé les équipes de la DG en 2017. Ils nous permettent d'entrevoir dans un contexte budgétaire plus serein, d'obtenir un cadre de travail intéressant pour les prochaines années.

L'AGSS a fait valoir au département l'importance de la mise en place d'une autre façon d'exercer les mesures d'AEMO, plus proche de la réalité du terrain et des besoins des familles et des enfants à protéger qui peuvent évoluer rapidement, mais aussi en adéquation avec les objectifs du Département tant sur le plan budgétaire que sur le plan de placements d'enfants.

De ces débats est en train d'émerger pour le prochain CPOM des évolutions du Département vers la création d'une AEMO intensive qui, nous l'espérons tiendra compte de ces souhaits et nous donnera davantage d'autonomie dans l'accompagnement des enfants et des familles qui nous sont confiés, et qui s'accompagnera également d'une augmentation du prix de journée.

Nous sommes raisonnablement optimistes sur l'évolution de ces discussions.

Je veux saluer ici l'engagement et le professionnalisme des équipes de la DG dans ces discussions avec le Conseil Départemental qui s'appuie sur leur grande compétence reconnue comme telle par nos interlocuteurs, et qui s'appuient également sur la très bonne image des professionnels de l'AGSS dans les Territoires.

Qu'ils en soient remerciés.

Sur le Plan budgétaire

Malgré ce contexte budgétaire tendu, la situation financière de l'Association reste très saine ; Michel d'Orgeval, le Trésorier, qui vous présentera les comptes de 2017 vous le montrera en détail.

Rappelons ici que nous avons bénéficié de résultats exceptionnels ou non récurrents importants :

Le versement de l'indemnité que La Mutualité nous devait à la suite de sa décision de lettre fin au projet de cession de son immeuble de bureau sur lequel nous nous étions engagés en vue d'y installer notre Siège

Le montant du CITS qui nous a été attribué pour cet exercice et probablement encore pour 2018, sachant que cette situation est transitoire et que ce Crédit d'impôt prendra la forme d'une réduction de charges sociales et que d'autre part les financeurs finiront par le récupérer à leur profit.

Certaines réductions de charges sociales relatives aux exercices antérieurs ont également été obtenus.

Ces éléments illustrent la qualité de la gestion de l'Association et c'est à nouveau l'occasion de remercier Léonard MANNARINO et ses équipes et plus particulièrement sur ce point Guillaume DANGEZ

Sur le plan Immobilier ensuite,

C'est en début d'année 2017 que notre Siège Social s'est installé dans cet immeuble pris à bail. Il nous permet avec plus d'un an de recul, d'offrir de meilleures conditions de travail à nos équipes et de meilleures conditions d'accueil du public. J'évoquerai également l'acquisition des nouveaux locaux à VALENCIENNES qui permet à l'ensemble de l'équipe de Protection de l'Enfance de ce Territoire de travailler désormais dans d'excellentes conditions.

De gros travaux de toiture à DUNKERQUE, à la Maison d'Enfants de SEBOURG ainsi que l'aménagement du deuxième étage de nos locaux à CAMBRAI (en vue de préparer la réunification de nos deux activités Enfance et Majeurs Protégés) viennent compléter une année très riche en investissements.

Sur le plan statutaire enfin,

Les travaux de préparation des projets de nouveaux statuts de l'AGSS se sont engagés en étroite collaboration avec le Président de l'UDAF accompagné de Bernard SOORBEEK et des projets progressivement améliorés ont été présentés et discutés en Conseil d'Administration pour aboutir à l'AGO de 2018 qui les approuvés de façon définitive.

L'engagement des administrateurs a été très important au cours de ces travaux et je les remercie pour leur assiduité et la richesse et le caractère constructif des débats que nous avons eus. Que Pierre-Marie Lebrun et Bernard SOORBEEK soient ici tout particulièrement remerciés.

LA PAROLE DU DIRECTEUR GENERAL

Léonard MANNARINO

« L'ambition est le chemin du succès, la persévérance est le véhicule dans lequel vous y arriverez »

Bill BRADLEY

2017 peut être qualifiée d'une année charnière car elle dessine les contours de nos différents axes de travail pour les exercices futurs ; ce qui constituera la base de notre projet Associatif qui sera l'objectif 2019.

La signature des différents CPOM (voir rubrique Vie dans l'Entreprise...) représente une étape importante pour l'avenir de l'AGSS.

Par ce biais, L'AGSS doit affirmer son projet politique et son ambition pour les années futures.

Quelque soient les activités, nous sommes devenus un acteur incontournable du secteur et contribuons de manière importante à la réflexion sur les nouveaux modes de prise en charge des personnes.

Au-delà des activités, c'est la structure AGSS qui évolue et dans ce sens chacun prend sa part.

Le Conseil d'Administration s'est déjà emparé d'une réflexion l'évolution des Statuts et notamment par une part plus importante des Administrateurs dans le volet stratégique.

L'équipe de la Direction Générale fiabilise les différentes procédures internes, cadre les obligations législatives et assure l'organisation de la continuité du service rendu à l'Usager. Elle mène avec détermination toutes les négociations et débats relatifs à sa pérennité et à son projet.

Sur les Territoires, les Directeurs relaient les valeurs institutionnelles et font en sorte que l'AGSS soit très présente et très active sur leur Territoire.

L'encadrement technique coordonne les différents projets de service et assurent un accompagnement de qualité auprès des Professionnels.

Enfin tous les professionnels de l'AGSS qui de par leur engagement, leur loyauté et leur savoir-faire font que l'AGSS est désormais une Institution forte et reconnue dans le secteur.

Malgré le contexte budgétaire contraignant, malgré les évolutions législatives permanentes et parfois surprenantes, l'AGSS reste toujours « debout » et solide.

Cependant, nous ne pouvons plus faire l'économie de mettre en face des moyens alloués par nos Financeurs, les effets produits par nos différentes actions en lien avec le projet politique des uns et des autres.

Comme toute Entreprise, les Associations aujourd'hui sont confrontées à la difficile réalité de la préservation des emplois et utilise donc à juste titre, tous ses moyens pour atteindre cet objectif. L'AGSS n'échappe pas à la règle !

De ce fait, nous entrons les uns et les autres dans une logique implacable de concurrence.

Néanmoins nos ambitions sont intactes et nous sommes prêts à relever tous les défis qui se présentent car notre motivation est saine : aider, accompagner et valoriser les personnes quelles qu'elles soient.

Je me réjouis dans l'engagement sans faille de l'équipe des Cadres de Direction ; eux aussi ont accepté d'être bousculés convaincus de la bonne direction que prend l'AGSS. La créativité, l'innovation et l'expérimentation font partie désormais de leur quotidien.

L'équipe d'encadrement joue un rôle essentiel dans l'engagement de nos professionnels. Nos cadres accompagnent tous les Salariés avec une exigence bienveillante et adaptée.

Nous souhaitons toujours entreprendre ensemble mais pas dans une logique de multiplication des effectifs de l'Association mais dans une ambition de répondre au mieux aux attentes et besoins de nos Usagers et de leur permettre de prendre une meilleure place dans notre Société.

L'AGSS est à ce jour en pleine santé financière ; elle est aussi en pleine santé humaine car ses Salariés sont des personnes motivées, engagées même si parfois des signes de découragement peuvent apparaître.

L'énergie positive nous habite toujours et je pense qu'elle n'est pas prête de s'estomper.

Cette énergie est alimentée par un Président très disponible et un Conseil d'Administration très engagé.

Elle est renforcée par un Comité de Direction et une équipe d'encadrement très motivés.

Elle est aussi décuplée par des Salariés très fidèles et très en loyauté avec son Institution.

C'est la raison pour laquelle que quelque soient les obstacles, ma volonté d'aller de l'avant reste toujours aussi forte.

A l'aube de sa soixantième année, force est de constater que l'AGSS reste encore très « fringante » et très dynamique.

Comme le disait Molière : « 60 ans, c'est la fleur de l'âge » !

SOMMAIRE

PARTIE 1

BILAN DES ACTIVITÉS

1 - PROTECTION DE L'ENFANCE

- AEMO
- CPFS
- MJIE
- AGBF
- MECS

2 - PROTECTION DES ADULTES

- MJPM

3 - CONTENTIEUX FAMILIAL ET AIDE A LA PARENTALITE

- ES JAF
- MÉDIATION FAMILIALE
- POINT RENCONTRE ASE

4 - AIDE A LA PARENTALITÉ

- POINT RENCONTRE ASE

5- POE

6 - ADMINISTRATION ADHOC

7 - MAISON DE LA FAMILLE

PARTIE 2

LA VIE DANS L'ENTREPRISE

1-ÉVOLUTION DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

2-LES ACTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3-LA VIE DES TERRITOIRES - LES BILANS D'ACTIVITÉS

4- LA VIE ASSOCIATIVE

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARTIE 3

RAPPORTS DE GESTION

ÉTATS FINANCIERS

1- RÉSULTAT ET ÉVOLUTION DES CHARGES

2- BUDGET DE FONCTIONNEMENT - CHARGES ET RÉSULTAT

3- FONDS ASSOCIATIFS

- RÉSERVES ET SUBVENTIONS

4- ÉTATS FINANCIERS

- RÉGIES D'AVANCE
- LES SOMMES GÉRÉES AU PROFIT DES FAMILLES ET MAJEURS
- BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

5- ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS



BILAN DES ACTIVITÉS

1. LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

AEMO

CPFS

MJIE

AGBF

MECS

2. LE SERVICE DE PROTECTION DES ADULTES

MJPM

3. LES ACTIVITES DE CONTENTIEUX FAMILIAL ET AIDE A LA PARENTALITE

ES JAF

MEDIATION FAMILIALE

POINT RENCONTRE JAF

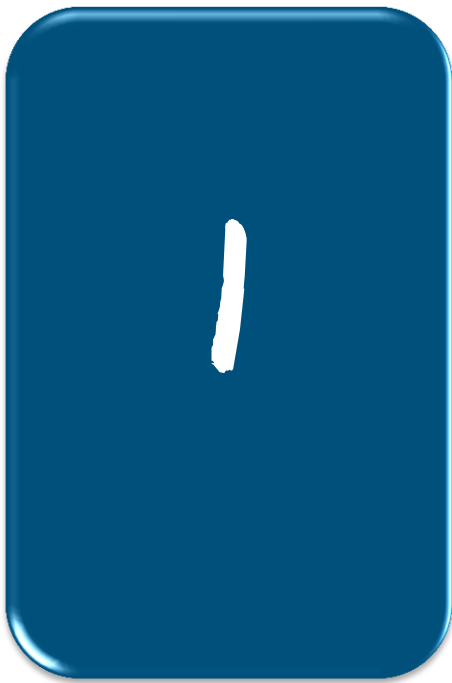
POINT RENCONTRE ASE

POE

L'AD'HOC

4. LA MAISON DE LA FAMILLE

5 axes de travail

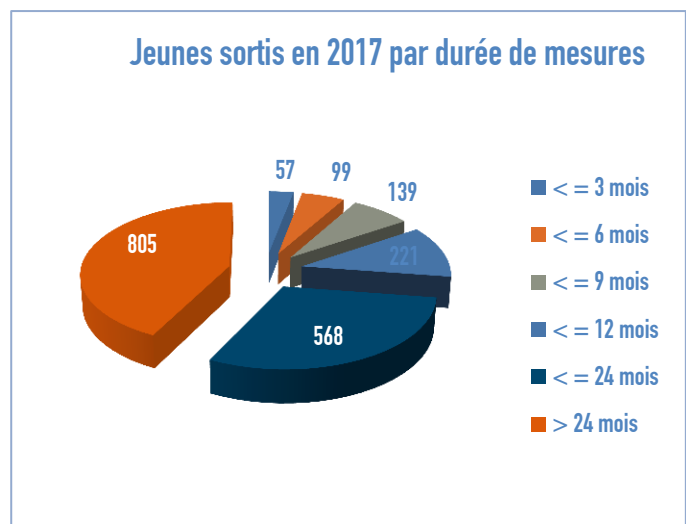
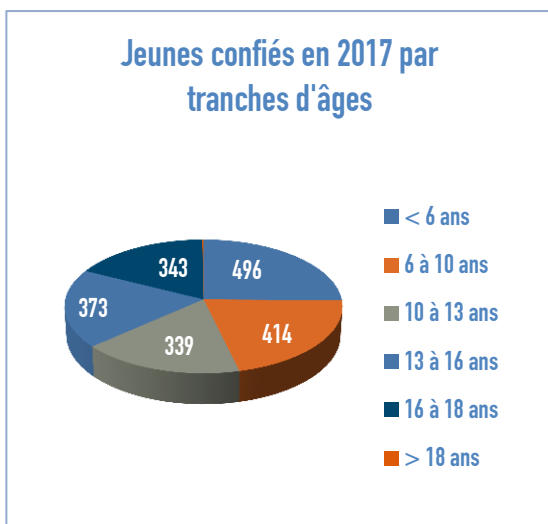
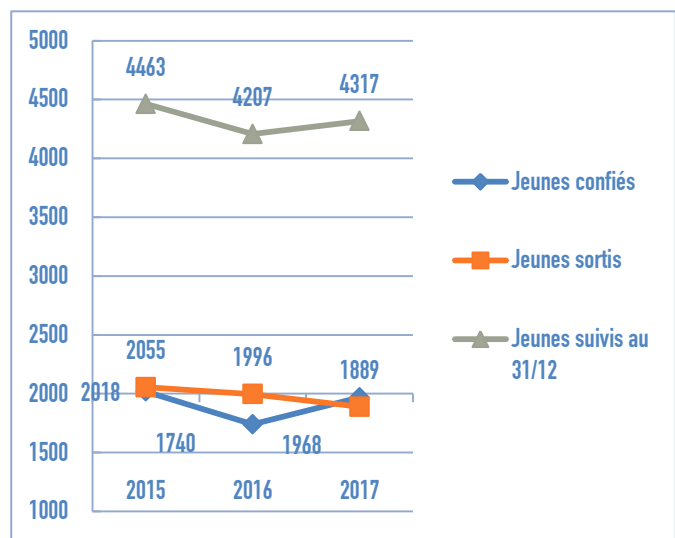
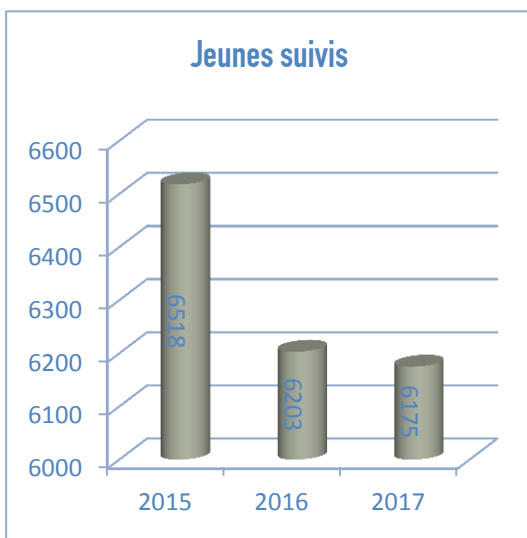


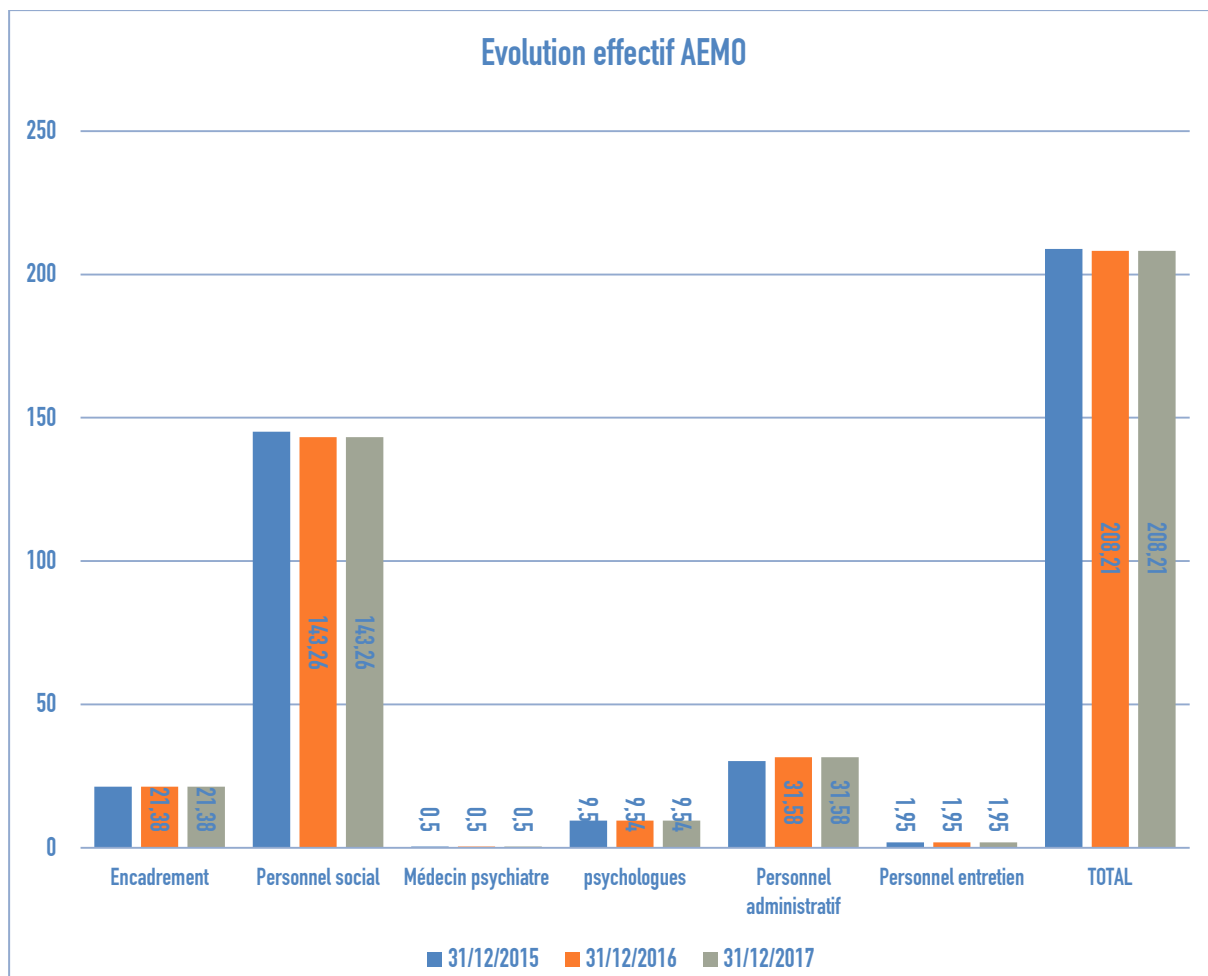
- **LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENFANCE**

L'AEMO

Assistance Educative en Milieu Ouvert

⇒ Evolution de l'activité





COMMENTAIRES

L'activité 2017 reste stable.

Cependant la moyenne des enfants à suivre par famille tend à se réduire. Ce qui impacte fortement notre production à réaliser.

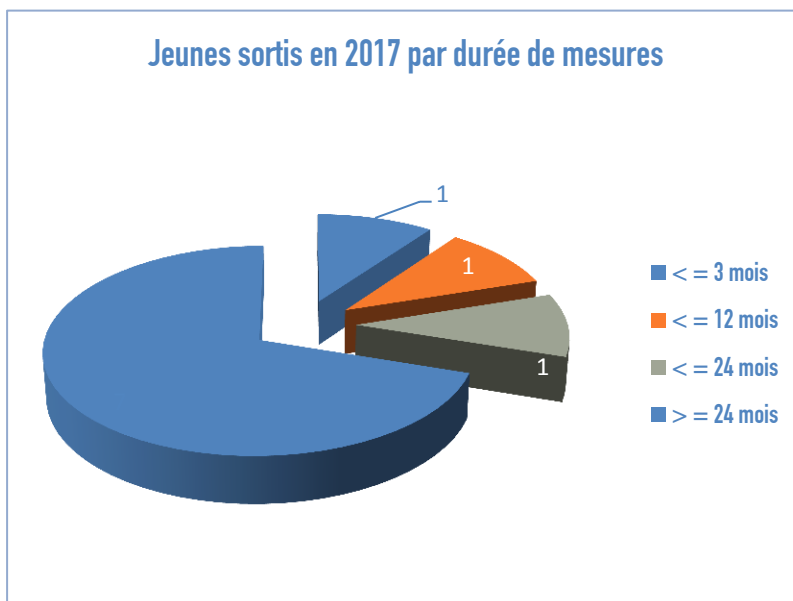
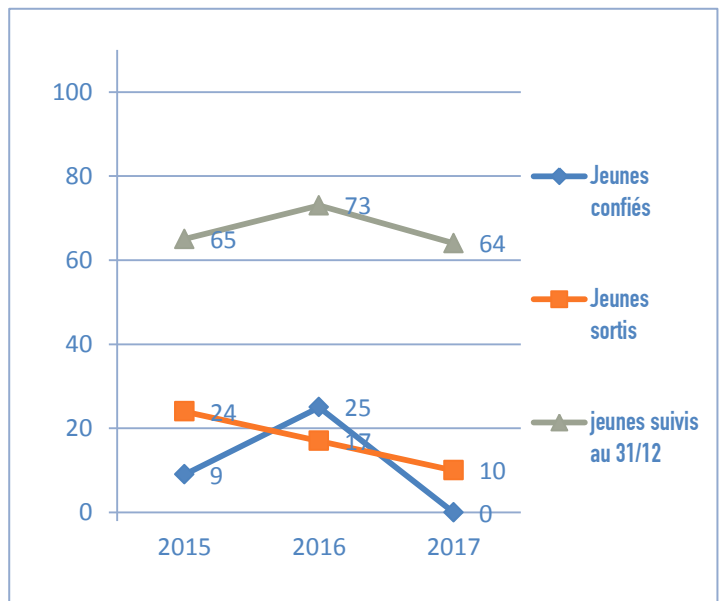
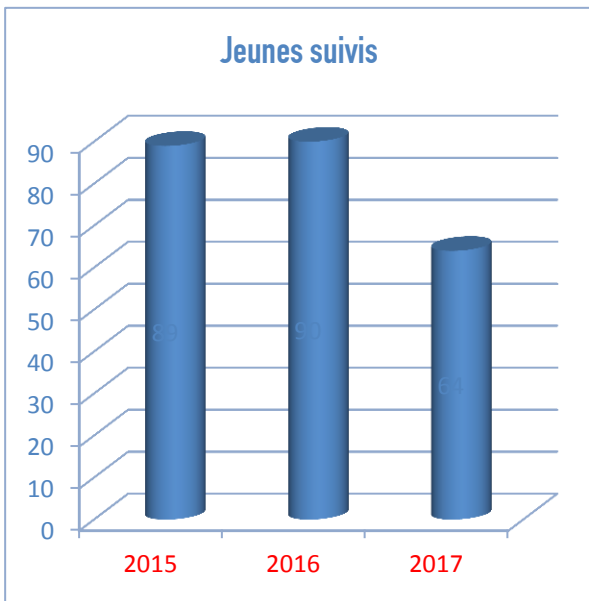
La négociation du CPOM a également tenu compte de ce facteur important.

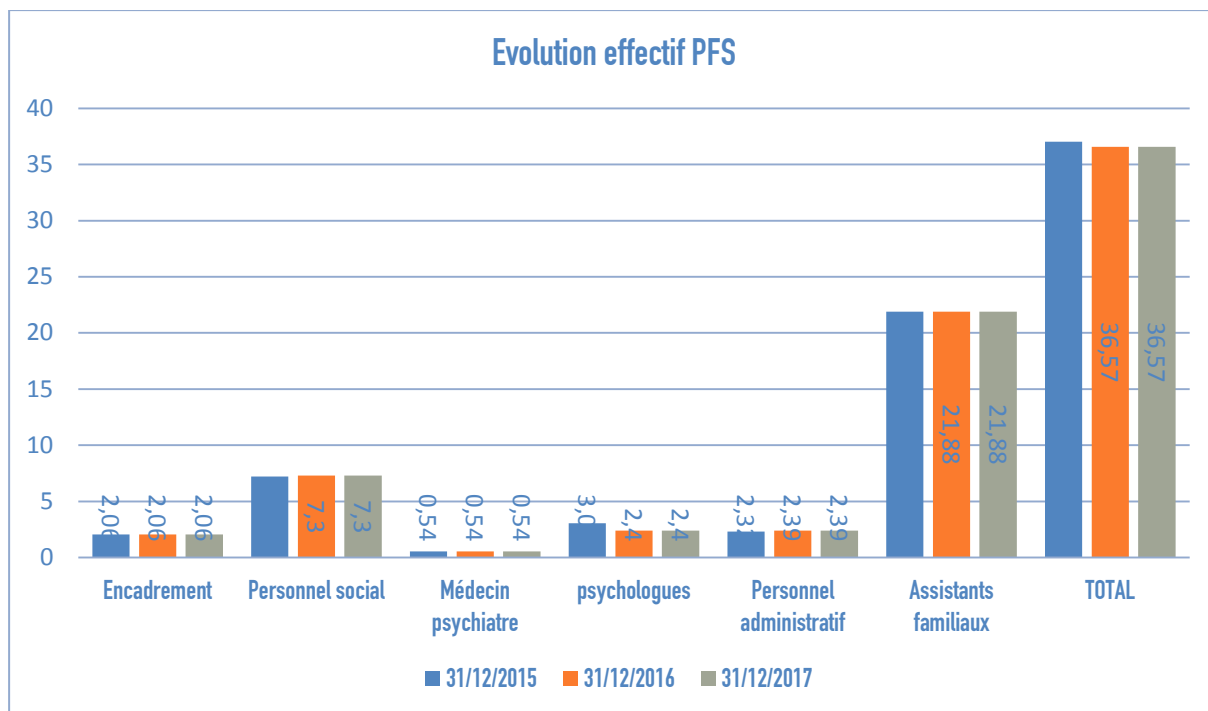
Un nouveau mode de calcul du financement s'impose.

LE CPFS

Centre de Placement Familial Spécialisé

⇒ Evolution de l'activité





COMMENTAIRES

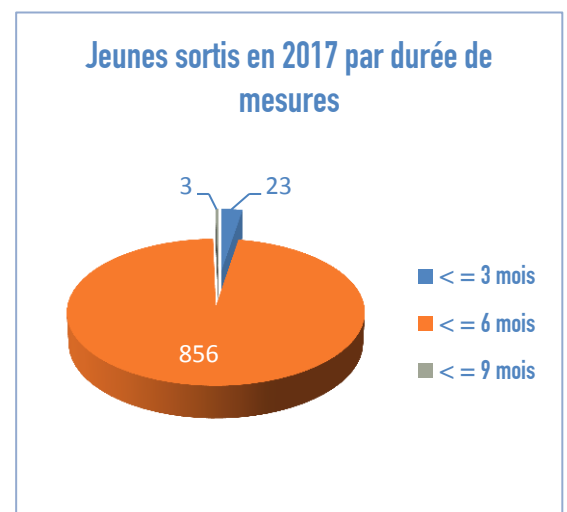
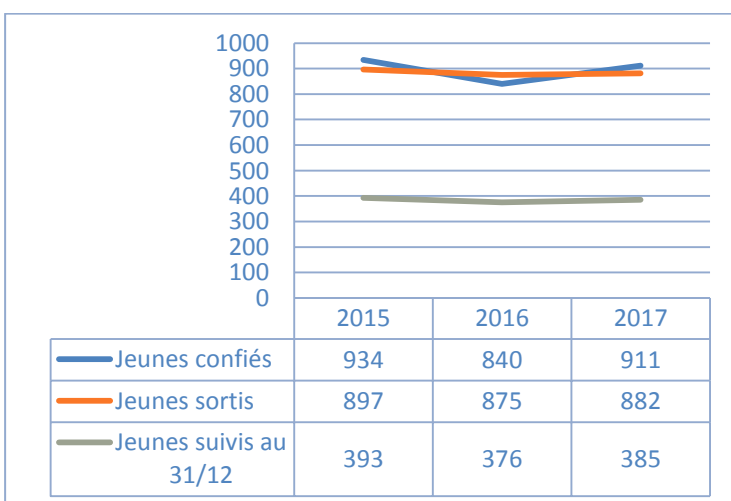
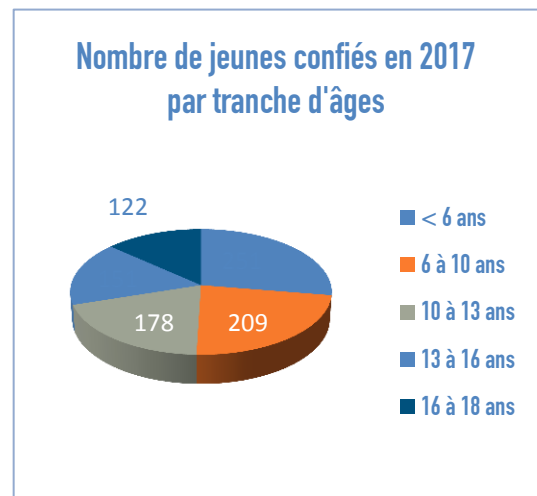
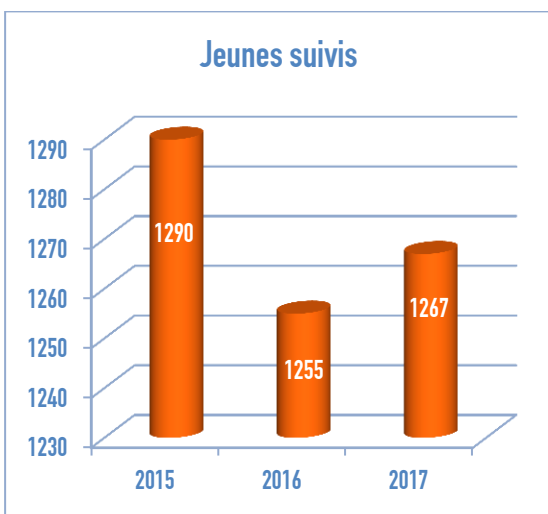
Nous avons réalisé cette année, une production supérieure à notre capacité autorisée.

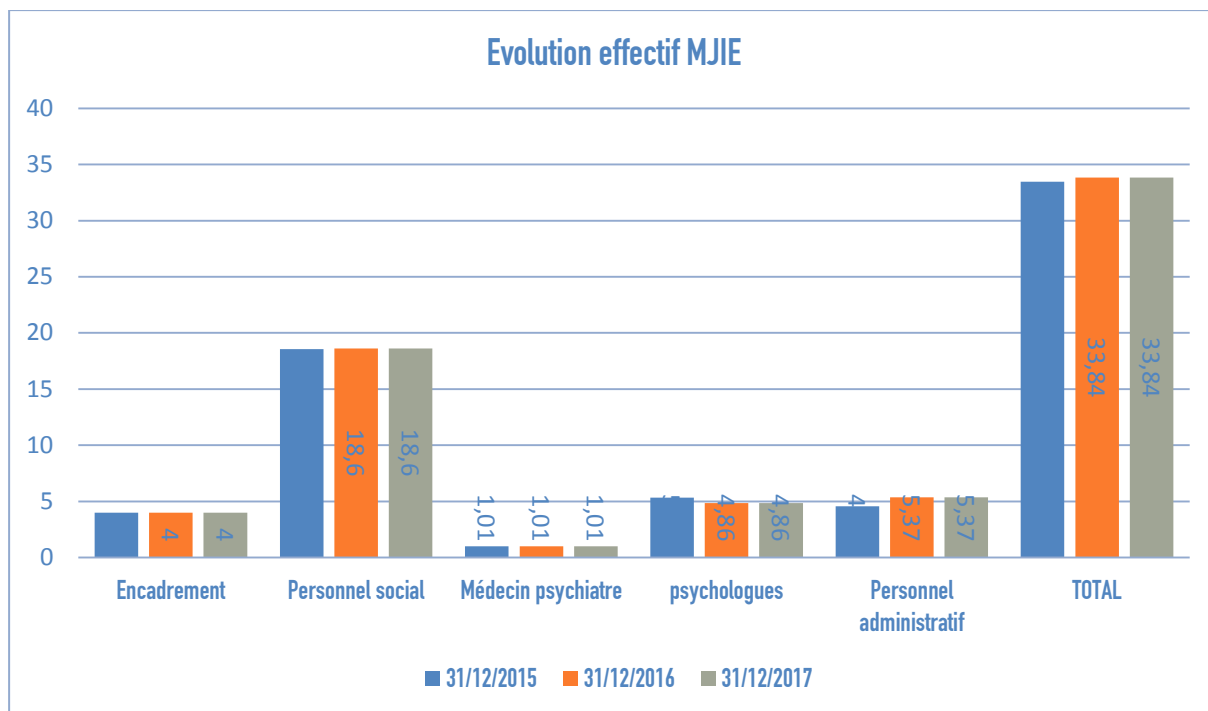
L'accueil en famille reste un modèle très important pour certains enfants.

LA MJIE

Mesure Judiciaire d'Investigation Educative

⇒ Evolution de l'activité





COMMENTAIRES

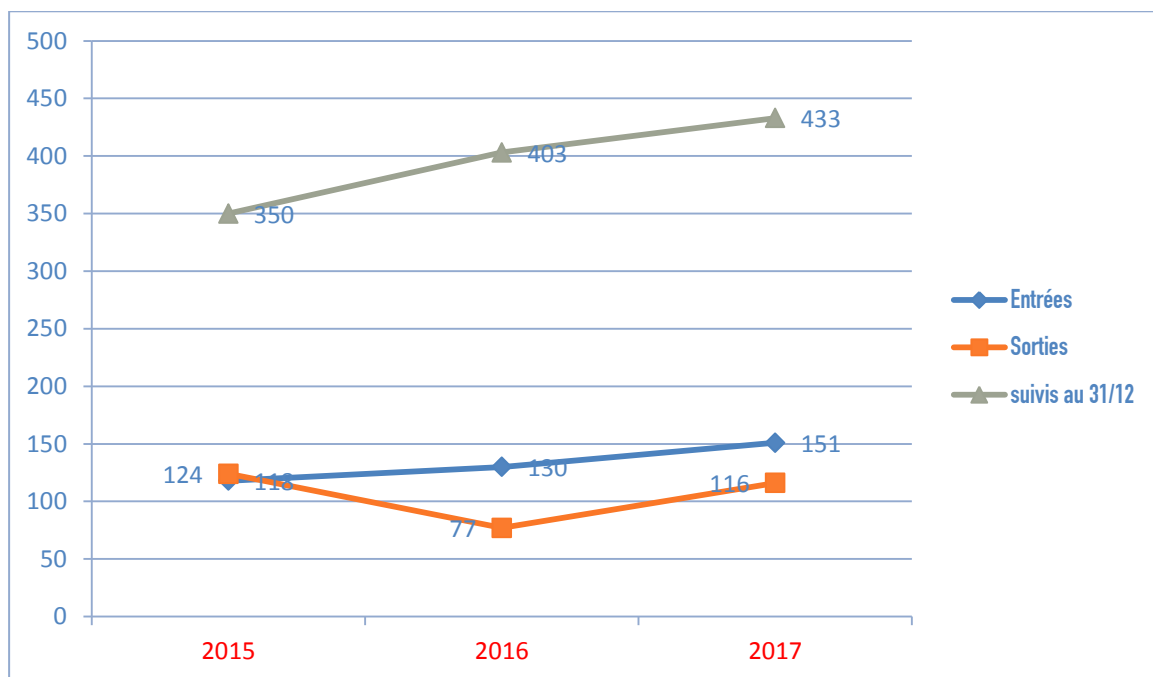
L'activité réalisée a été supérieure à ce que nous impose la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Compte tenu d'une impossibilité d'une augmentation de notre capacité, il est dorénavant indispensable de respecter la production autorisée et d'alléger la charge de travail de nos salariés.

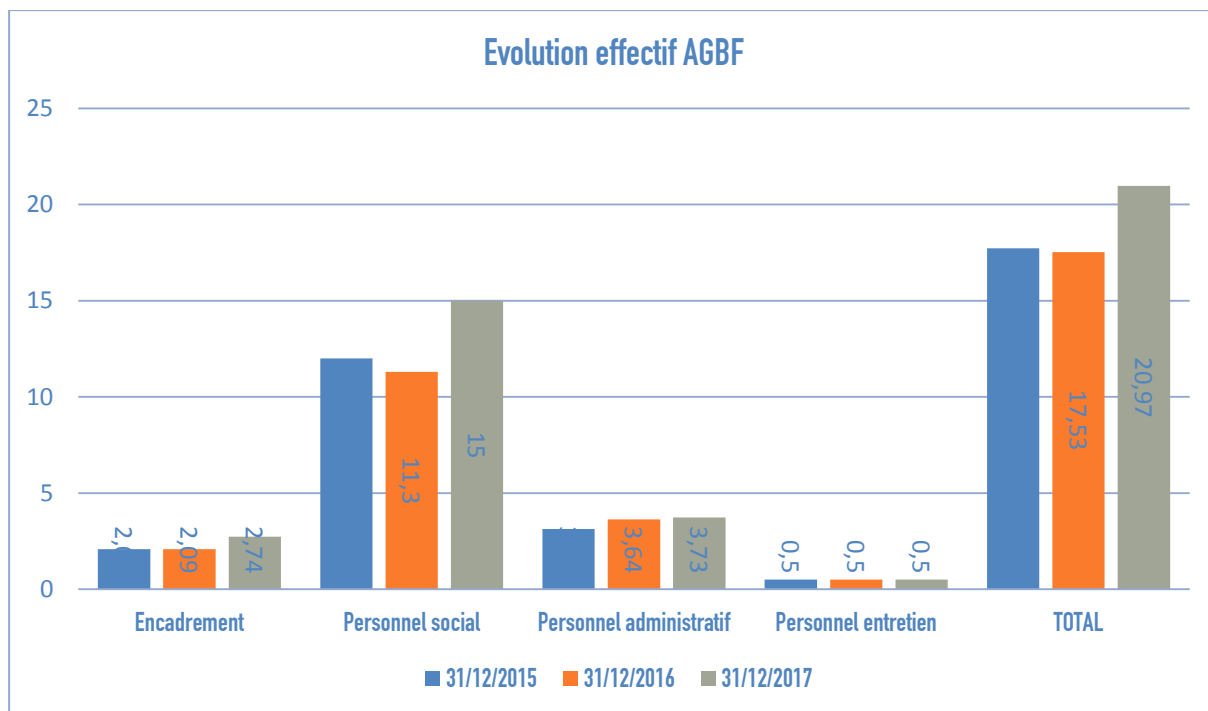
L'AGBF

Aide à la Gestion du Budget Familial

⇒ Evolution de l'activité



	Au 31.12.16	Au 31.12.17	Écart
Nombre de familles en charge	403	433	+30



COMMENTAIRES

L'activité continue d'évolue sensiblement.

L'AGBF est désormais bien repérée comme une mesure très aidante pour les familles.

La DRJSCS nous accompagne positivement dans cette augmentation d'activité.

LA MECS

Maison d'Enfants de Sebourg

Depuis 2012 : Fusion absorption avec L'AGSS de l'UDAF

- ✓ La capacité d'accueil et l'implantation territoriale

Habilitation pour 45 places sur la Direction territoriale du Valenciennois.

- ✓ Description des activités

Hébergement de mineurs de 4 à 21 ans sur ordonnance du Juge (art.375 et suivants du code civil).

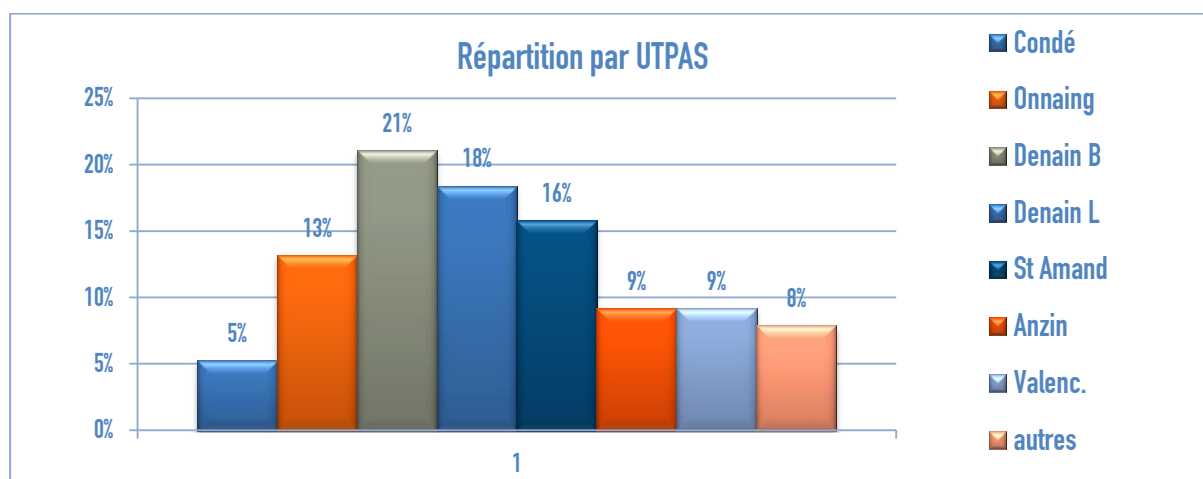
Il peut s'agir de gardes directes, d'accueils provisoires, d'accueils provisoires de jeunes majeurs et de pupilles d'Etat.

La structure dispose d'un service de restauration collective en liaison chaude.

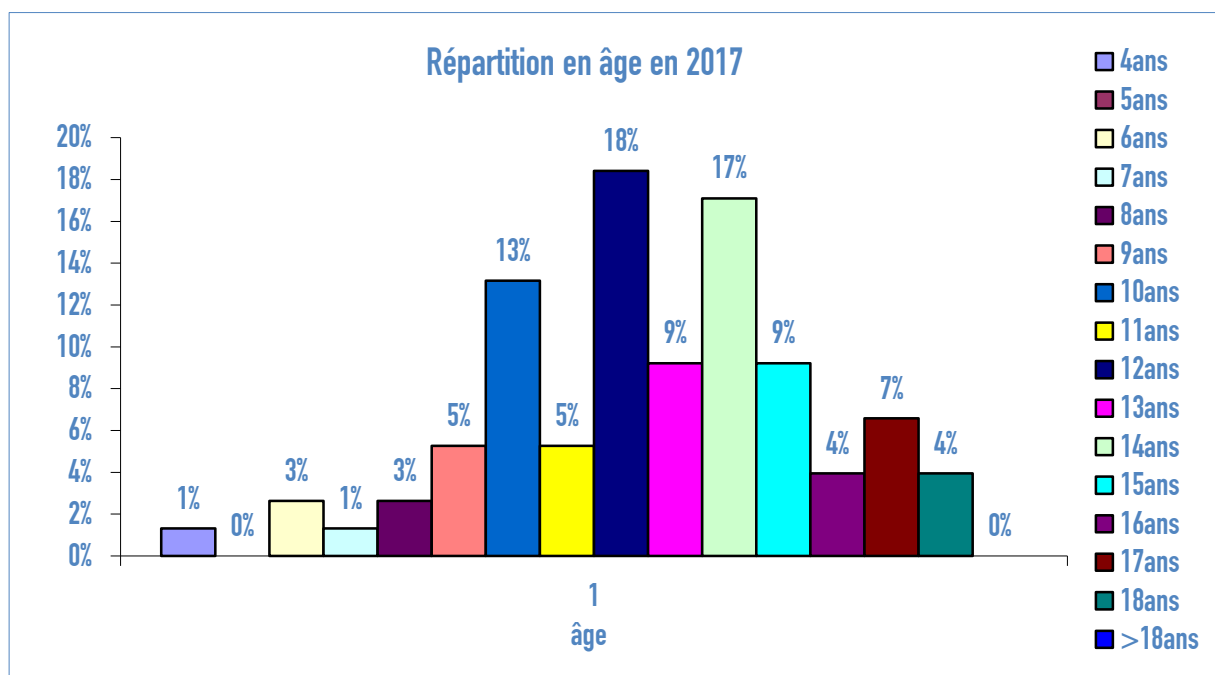
- ✓ Publics accompagnés et de la zone d'attractivité géographique de l'établissement

La MECS accueille uniquement des filles provenant de la DT du Valenciennois.

Toutefois, elle peut, à la demande du Conseil Général, accueillir des enfants provenant d'autres Directions Territoriales.



Chiffres de l'activité



ETP

Chef service	Educateurs	Services généraux	Psychologue	Puéricultrice	Services administratifs	Surveillants	TOTAL
2	19.4	7.97	1	1	1.50	4.80	37.67

COMMENTAIRES

Nous maintenons cette année notre exigence de respect du notre de journées à réaliser.

Il n'y a plus de suractivité à Sebourg et c'est une bonne chose.

2

- **LE SERVICE DE PROTECTION DES ADULTES**

LES MJPM

Mesure Judiciaire de Protection des Majeurs

Les mesures exercées au sein de l'AGSS de l'UDAF sont les suivantes :

La sauvegarde de justice est une mesure souple qui s'adresse aux personnes ayant besoin d'une protection temporaire, ou d'être représentée pour certains actes déterminés. La sauvegarde de justice permet de protéger la personne contre des actes qu'elle aurait accomplis ou au contraire négligés d'accomplir.

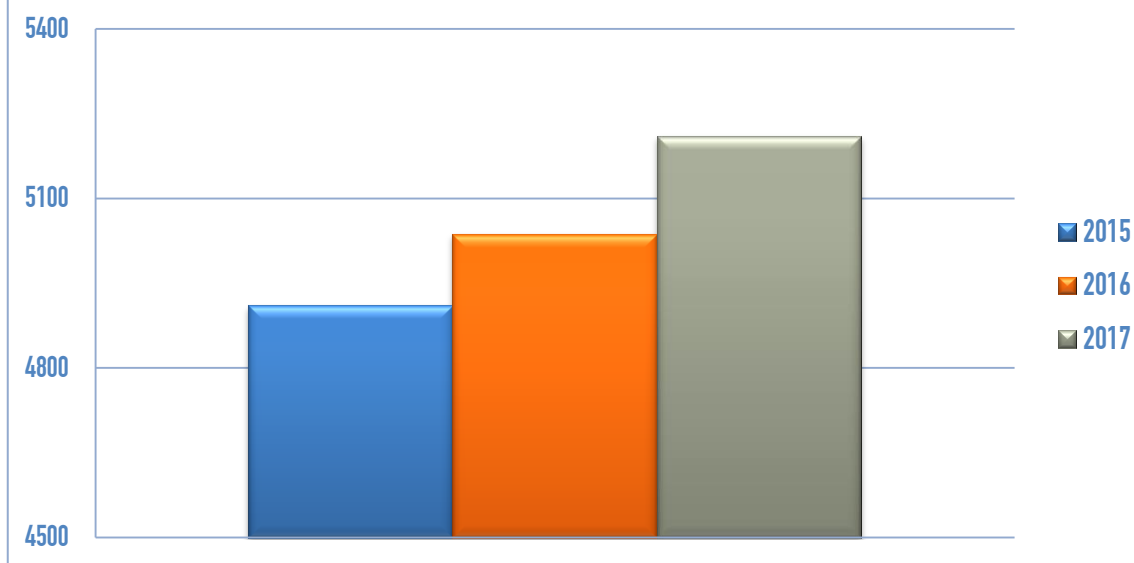
La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile. La mesure de curatelle n'intervient que s'il est établi que la sauvegarde de justice est une protection insuffisante.

La tutelle est une mesure judiciaire destinée à des personnes majeures ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile.

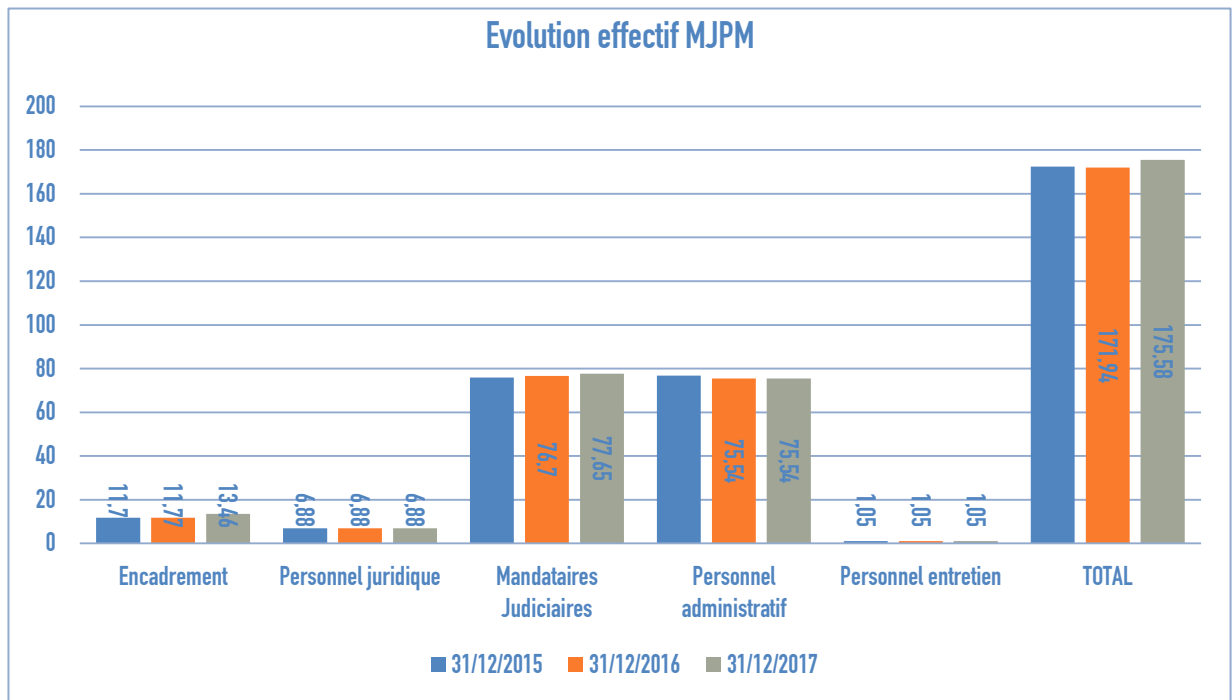
La MAJ est une mesure judiciaire (donc contraignante à la différence de la MASP) par laquelle un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

Nombre de personnes protégées en charge	Au 31.12.16	Au 31.12.17	Ecart
	5037	5210	+173

Evolution de l'activité



	Mandats	Domicile	Etablissement	Total
08	PRESOMPTION D ABSENCE	5		5
4A	MAJ	1		1
5A	Mandat spécial / Sauvegarde	54	21	75
6B	Curatelle Simple aux Biens et à la Personne	93	4	97
6B2	Curatelle Simple aux Biens	34	2	36
6D	Curatelle Aménagée aux Biens et à la Personne	16		16
6D2	Curatelle Aménagée aux Biens	1		1
6F	Curatelle Renforcée aux Biens et à la Personne	1862	307	2169
6F1	Curatelle Renforcée à la Personne	1		1
6F2	Curatelle Renforcée aux Biens	291	39	330
6F3	Co-curateur Curatelle Renforcée	1		1
6F4	Subrogé Curateur Curatelle Renforcée	2	1	3
7B	Tutelle aux Biens et à la Personne	919	1363	2282
7B1	Tutelle à la Personne	1		1
7B2	Tutelle aux Biens	89	93	182
7B3	Co-tuteur	1		1
7B4	Subrogé Tuteur	8	1	9
	Total	3379	1831	5210



COMMENTAIRES

L'activité 2017 a été très importante et bien supérieure à la capacité autorisée. L'AGSS est victime de son succès !

La dotation régionale valisée par les services de l'Etat n'évolue pas. Même si le CPOM signé en 2017 garantit le budget accepté en 2016, aujourd'hui le financement de l'activité Majeurs Protégés est très insuffisant (prix de journée à 5,06 €).

La charge de travail des salariés devient de plus en plus lourde et difficile à supporter.



3

- 
- **LES ACTIVITES DE
CONTENTIEUX
FAMILIAL ET D'AIDE
A LA PARENTALITE**



ES JAF

Enquête Sociale du Juge aux
Affaires Familiales

En 2016, 126 enquêtes ont été réalisées pour une saisine de 170.

En 2017, 122 enquêtes ont été réalisées pour une saisine de 136.



LA MEDIATION FAMILIALE

Au cours de l'exercice, l'Association a effectué :

- 127 médiations familiales à l'AGSS d'Avesnes sur Helpe et 403 entretiens
- 249 médiations familiales à l'AGSS de Douai et 245 entretiens
- 309 médiations familiales à l'AGSS de Lille Catinat et 338 entretiens
- 166 médiations familiales sur le service d'Armentières et 244 entretiens
- 25 médiations familiales sur le service de Valenciennes et 163 entretiens
- 124 médiations familiales sur le service d'Hazebrouck et 157 entretiens

⇒ Soit 990 médiations et 1 550 entretiens (855 médiations en 2016).

LES POINTS RENCONTRES JAF

Les Espaces Rencontres de l'Association ont assuré le suivi de 583 enfants

- 729 visites pour 206 enfants suivis à Valenciennes
- 372 visites pour 71 enfants suivis à Cambrai
- 589 visites pour 78 enfants suivis à Lille
- 680 visites pour 178 enfants suivis à Maubeuge

⇒ Soit un total de 2370 rencontres contre 2351 rencontres en 2016.

LES POINTS RENCONTRES ASE

Notre Association exerce également des lieux rencontres parents-enfants pour des enfants confiés à l'ASE, sur l'arrondissement judiciaire d'Armentières-Hazebrouck, Seclin et Denain.

L'Association a réalisé en 2017 :

-	Armentières	249 visites
-	Hazebrouck	292 visites
-	Seclin/ Lille	317 visites
-	Denain	478 visites

⇒ Soit un total de 1 321 visites réalisées contre 1 533 en 2016.



LA PRESTATION ET ORIENTATION EDUCATIVE

Pour rappel, il s'agit de mesures d'investigation administrative à la demande du Conseil Général.

- En 2016, la saisine a été de 107 mineurs
- En 2017, la saisine a été de 100 mineurs



Administration Ad Hoc

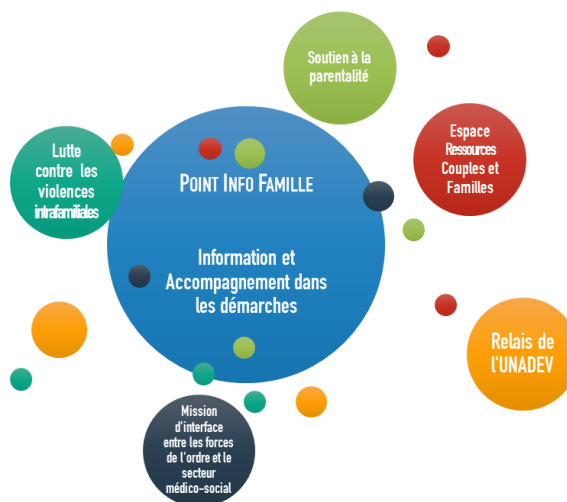
Fin 2016, l'Association a pris en charge de 109 mineurs

Fin 2017, l'Association a pris en charge de 134 mineurs

4

- **LA MAISON
DE LA
FAMILLE**

La Maison de la Famille dispose d'un ancrage territorial, de compétences métier et d'une capacité d'adaptabilité renforçant sa position stratégique et s'inscrivant dès le repérage pour la mise en œuvre des politiques publiques, jusqu'à la contribution à la prise de décision. Nous mettons notre expertise au service du territoire autour de cinq axes représentés ci-contre :



- L'accompagnement vers un rétablissement de la communication au sein de la Famille,
- Le développement du lien social auprès des personnes déficientes visuelles (Relai de proximité de l'UNADEV),
- Le soutien à la parentalité,
- L'orientation des publics vulnérables suite à une intervention des Forces de l'ordre,
- La lutte contre les violences intrafamiliales.

✓ En matière de soutien à la parentalité, l'activité est comparable à celle de l'année précédente. Il est essentiel de souligner la qualité du travail mis en place avec certaines familles, fréquentant nos ateliers depuis quelques années, et pour lesquelles nous notons une évolution positive. Sur l'année, nous comptabilisons 88 ateliers réalisés et 141 participations de familles.

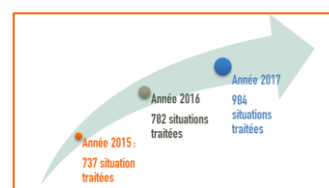
✓ Dans le cadre de notre activité Point Info Famille, près de 500 personnes ont été accueillies pour une information et une orientation.

✓ Nous nous félicitons de constater l'augmentation de fréquentation de notre pôle Espace Ressources Couples et Familles. Ces activités ne sont pas financées. Elles sont l'illustration d'une volonté de l'AGSS d'enrichir ces services, en prenant appui sur les compétences de ses salariés.

✓ La structure est un Relais de l'UNADEV et à ce titre, organise des activités. L'animateur social part du postulat selon lequel le handicap ne constitue en aucun cas un frein à la pratique, la découverte et le partage d'une activité, d'un moment ludique, sportif, et/ou culturel. Les bénéficiaires de ces activités apprécient la diversité et l'originalité des activités (escalade, plongée, Louvre-Lens...) et souhaitent voir la fréquence augmenter. (10 rencontres en 2017)

✓ L'équipe comprend deux intervenantes sociales qui couvrent l'arrondissement judiciaire d'Avesnes sur Helpe, l'une en secteur Police, l'autre en zone Gendarmerie.

+ de 1200 personnes ont bénéficié de cette action.

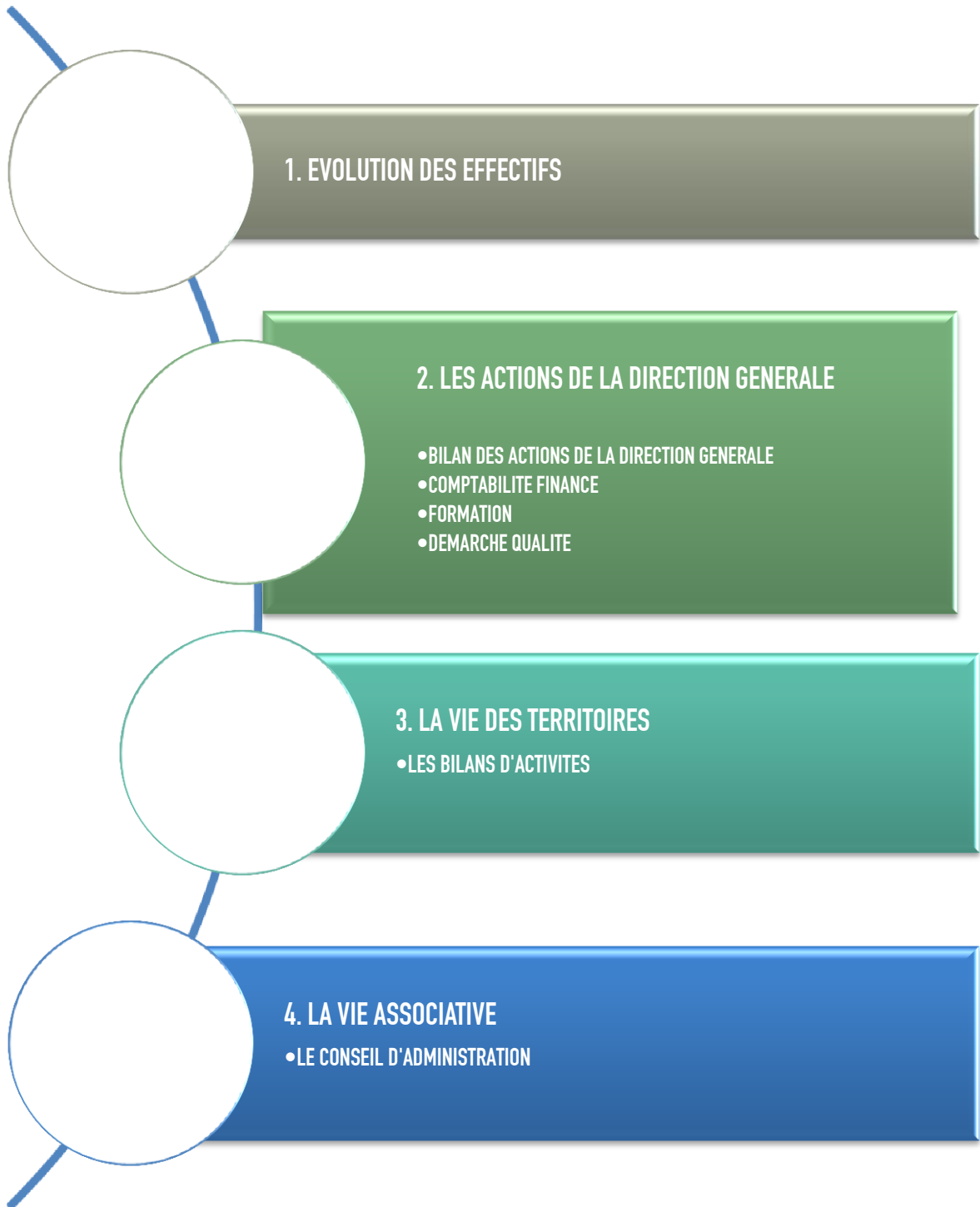


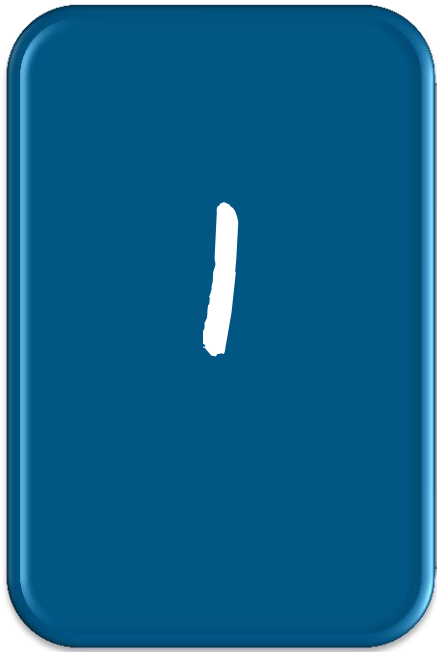
✓ La structure est un acteur référent, identifié par le public comme engagé dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Pour preuve, en 5 ans, le nombre de victimes se présentant d'elles-mêmes à la Maison de la Famille a été multiplié par 8. 163 victimes ont été accompagnées en 2017.

✓ L'équipe a animé une action intitulée « Suis-je d'accord avec ça ? » au sein de la MECS, à Sebourg, en réaction au constat suivant : les jeunes filles présentaient une tendance à repousser les limites en matière affective et sexuelle, jusqu'à se mettre en danger ainsi qu'une acceptation inquiétante de la domination de la figure masculine dans leurs représentations. Une sensibilisation a été construite permettant une prise de conscience des risques auxquels elles sont confrontées. L'équipe a élaboré un plan de sensibilisation pluriannuel, dont le contenu diverge selon l'âge du public destinataire. Les jeunes filles ont su restituer les règles de sécurité et de protection lors de la dernière séance. Elles ont également été en mesure de se mettre en situation et de proposer des dénouements leur assurant cette protection.



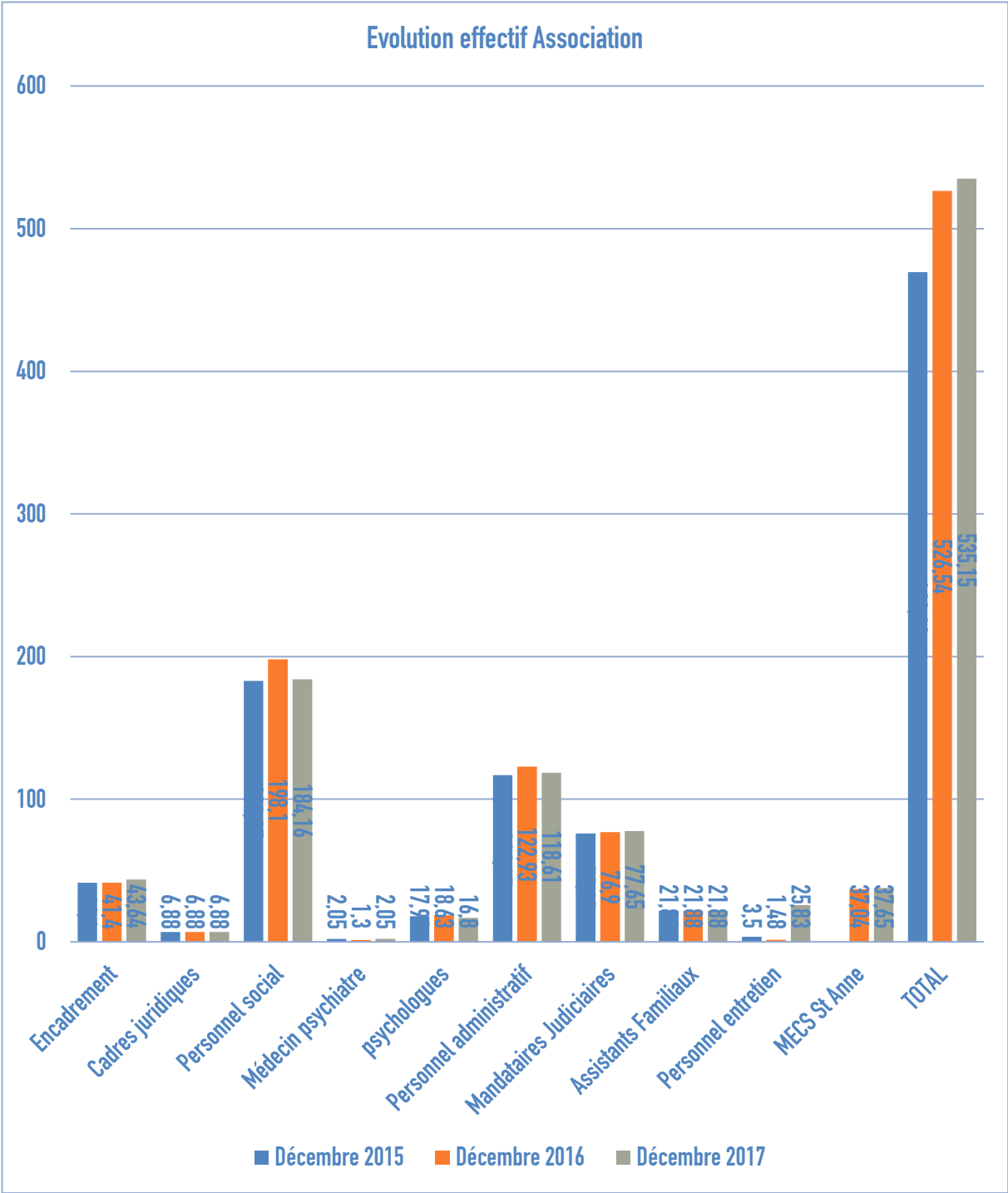
LA VIE DANS L'ENTREPRISE





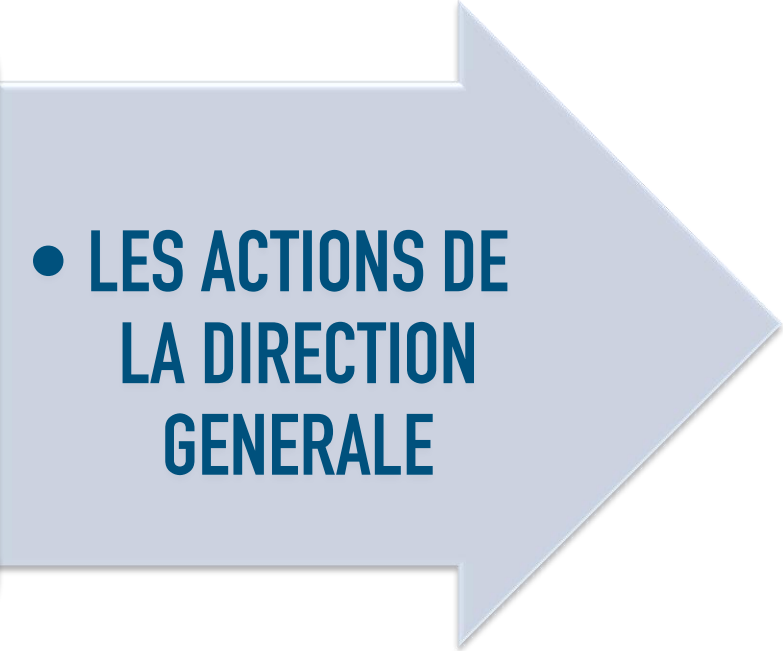
● **EVOLUTION
DES
EFFECTIFS**

L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIE





2

- 
- **LES ACTIONS DE
LA DIRECTION
GENERALE**

BILAN DES ACTIONS DE LA DIRECTION GENERALE

Cette année encore, la vie associative a été cadencée par les projets portés par le législateur et nos financeurs notamment la contractualisation pluriannuelle.

La contractualisation *en Protection de l'enfance* est restée au cœur des préoccupations de la Direction Générale.

De nombreux échanges et réunions ont été nécessaires pour nous faire entendre et amener le Département à s'ouvrir à d'autres options que celles initialement envisagées. En ce sens, l'un des temps forts de 2017 a été, entre autres, la venue de la Vice-Présidente chargée de la Protection de l'enfance, Mme Doriane BECUE, à la Maison d'enfants Ste Anne en avril 2017 pour évoquer nos projets.

Cette ténacité a été concluante pour l'AGSS :

- **d'une part, nous avons été entendus concernant la nécessité de faire évoluer l'AEMO.**

En ce sens, nous sommes mandatés pour expérimenter d'autres formes d'interventions en AEMO dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qui est la nôtre.

Il est à noter que nous sommes les seuls dans cette situation. Les autres associations ont bénéficié de la logique du redéploiement de moyens.

Cette position du Département est un gage de confiance envers l'AGSS et nous engage à des résultats.

A nous de défendre l'intervention en AEMO telle que nous la pensons et de valoriser le travail effectué au regard des effets qu'elle produit.

- **d'autre part, nous avons obtenus la transformation de 50 mesures judiciaires en mesures administratives sur le territoire de Douai.**

Première expérimentation, cette habilitation nous permet d'intervenir dans le champ administratif.

Sécurisé sur la partie financière et acté sur les aspects techniques, le CPOM est aujourd'hui signé.

Les travaux de la Direction Générale, et plus largement de l'équipe de Direction et de l'encadrement, se concentrent désormais sur les modalités d'évaluation de ce premier contrat.

Et c'est entre autres à travers l'évolution de notre système d'information qu'elle passera.

Le changement de logiciel métier a permis de migrer progressivement les données PFS, MECS et AEMO sur SILAGE et :

- de dématérialiser les documents du dossier,
- de mettre en place le dossier unique de l'utilisateur (favorisant ainsi la centralisation des informations, des documents, des évaluations et de mesurer l'effet produit par l'activité),
- d'améliorer la performance du pilotage de l'activité (mise en place d'outils de suivi de l'activité, tableau de bord, indicateurs d'alerte et suivi de l'activité).

L'utilisation par les professionnels et son déploiement resteront néanmoins progressifs puisque le logiciel évoluera rapidement avec la création d'un module dédié au suivi éducatif en AEMO.

Ce module permettra de répondre à nos objectifs CPOM et aux indicateurs techniques d'évaluation du Département.

L'évolution des pratiques en Protection de l'enfance a également été co portée avec l'UDAF dans le cadre de l'expérimentation du Parrainage actuellement menée sur les territoires de Valenciennes et de la Madeleine.

Le service d'AEMO et les enfants de la Maison Ste Anne du Valenciennois sont partis prenantes de ce projet dont les effets positifs sont d'ores et déjà perceptibles.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la complémentarité de nos deux entités aux services des enfants et plus largement des familles.

En 2017, l'AGSS apporte également sa contribution à l'élaboration du schéma départemental relatif à la protection de l'enfance.

Autre actualité de la Protection de l'enfance, la réalisation de l'évaluation externe du service *AGBF* qui sera développée plus après (cf. partie Démarche qualité).

La contractualisation pluriannuelle a également été un sujet central en *MJPM*.

Bien que souhaité par la DRJSCS, les associations restaient libres d'adhérer ou non à la démarche.

Fort de notre expérience en enfance, nous avons été favorables à la démarche et force propositions auprès de la DRJSCS. Ainsi, un CPOM a pu être signé rapidement. En parallèle, l'évaluation externe a été menée sur l'ensemble des services.

Le déploiement d'UNIT continu à servir la réorganisation engagée il y a maintenant trois ans.

La diffusion des lettres types, la gestion des événements et l'ouverture de MAGIS (Gestion Electronique des Documents) viennent compléter les modules déjà en place.

A noter également qu'en 2017 :

- la *médiation familiale* s'est ouverte manière expérimentale sur le territoire des Flandres Maritimes.
- L'AGSS a été sollicité pour reprendre, au sein des activités de la Maison de la Famille, le dispositif *Parenthèse* (lutte contre les violences intrafamiliales) jusqu'alors co-porté avec l'AJAR et le CIDFF.

Perspectives de travail 2018 :

Déploiement de SILAGE, mise en place de la RGDP, évaluation externe MJIE.

COMPTABILITE FINANCE

La priorité a été donnée à la négociation CPOM (Conseil Départemental et DRJSCS) et aux développements des activités annexes (Octroi d'0.5 ETP de médiatrice supplémentaire en septembre 2017 sur Dunkerque

SUR 2017 :

Chantiers Informatique et télécoms :

- Sur 2017, déploiement du logiciel SIL AGE dans l'activité Protection de l'enfance
- Acquisition de 150 postes informatiques pour doter tous les professionnels d'un ordinateur portable en Protection de l'enfance

TRAVAUX ET ACQUISITION SUR 2017 :

- Valenciennes : Acquisition d'un bâtiment pour regrouper les deux services de protection de l'enfance
- Lille Rue Molinel : Déménagement de la Direction Générale et travaux d'embellissement (Peinture, sols,...)
- Marcq en Baroeul : Climatisations

- Cambrai Bd Liberté : Toiture et Réaménagement du 2 eme étage
- Dunkerque : Changement de la toiture et isolation ainsi que le remplacement des sols et peintures
- Sebourg : Changement de la chaudière + Toiture

Toutes ces négociations, acquisitions que nous menons en étroite collaboration à la Direction générale ont pour but dans un contexte général budgétaire très tendu de dégager des marges financières (renégociation des contrats d'assurances) pour que l'association puisse continuer de se développer. Les axes dans les années à venir seront de continuer à acquérir des biens immobiliers en essayant de regrouper plusieurs sites sur un seul site (Cambrai et Douai) et de négocier au mieux tous les contrats et investissements dans un souci d'économie et d'optimisation.

Sur 2018, l'AGSS va vendre un bien immobilier sur Valenciennes (Bd Saly) en lien le déménagement réalisé en 2017 et déménager le service de Cambrai majeurs dans les locaux de l'enfance après extension et réaménagement



RESSOURCES HUMAINES

L'ACTUALITE 2017

Le travail de fond entamé depuis plusieurs années déjà dans l'organisation du service Ressources Humaines, s'est poursuivi :

- Structuration de la base de données RH permettant d'élaborer des indicateurs et statistiques. Ce travail préparatoire volumineux en temps est devenu indispensable tant les demandes internes et externes dans la production de chiffres sont nombreuses : complément au bilan social, absentéisme, indicateurs CPOM...

Ce travail a été permis en partie par l'arrivée d'une salariée en alternance au sein du service RH en avril.

- Mise à jour de certaines fiches de poste : ont été finalisées et présentées en CE, celles d'assistant de direction et d'adjoint éducatif.

D'autres sujets d'actualité ont été traités :

- Le renouvellement des instances représentatives du personnel s'est réalisé sur le 1^{er} trimestre 2017 : Nouveau Comité d'entreprise, délégués du personnel et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

- Face à l'importance de augmentation des tarifs de la mutuelle annoncée à compter du 1^{er} janvier 2018, un travail de mise en concurrence a été mené et a permis de conserver des tarifs et une couverture avoisinants auprès d'une nouvelle mutuelle : la MGEN.

Le service Ressources Humaines s'efforce de garantir une disponibilité pour participer aux réflexions

associatives concernant les évolutions à mener, assumer la fonction support attendue par les Directeurs de Territoire et aussi être attentif à la situation de chaque salarié afin de concourir à la qualité du climat social.

MOUVEMENTS DES CADRES DE DIRECTION

Après les départs en retraite en 2016 de 3 directrices, ce sont 2 nouveaux Chefs de service qui ont intégré l'AGSS au sein des services de Protection des Majeurs d'Aulnoye et de Cambrai.

Suite à l'évolution des fonctions de la Directrice du Territoire du Cambrésis vers le SAAT (service de l'administration des activités tutélaires), le processus de recrutement a été lancé sans avoir abouti.

Par mutation, est arrivée à la Direction Générale une Chargée de missions communication, qui assiste également la Responsable des Activités et du Développement.

LES DEMENAGEMENTS DES SERVICES ET EQUIPEMENTS

Les services de la Direction Générale et du SAAT ont déménagé en début d'année à la satisfaction de tous : plus de place et meilleures conditions de travail pour les équipes comme pour les salariés des services participant à des formations ou des réunions dans les nouveaux locaux. Les visiteurs profitent également de cette qualité d'accueil !

Les services de Protection de l'Enfance de Valenciennes se sont regroupés dans de nouveaux locaux, adaptés à la taille et l'organisation des équipes.

Chaque travailleur social est maintenant doté d'un ordinateur. Cet équipement constitue également une nette avancée facilitant l'organisation du travail de chacun.

QUELQUES CHIFFRES EXTRAITS DU BILAN SOCIAL

La moyenne d'âge est de 42 ans et l'ancienneté moyenne de 12 ans. Ces chiffres sont stables sur les 3 dernières années.

18 salariés ont été embauchés en CDI dont 11 étaient présents dans les effectifs en CDD.

L'absentéisme lié aux arrêts maladie progresse comme c'est aussi le cas dans notre branche d'activité.

Il est à noter que les jours d'arrêts de plus de 6 mois représentent plus de 52% des jours d'arrêts. A l'inverse,

le nombre de jours d'arrêts de moins de 6 mois baisse de près de 5%.

La question des absences pour maladie sera abordée plus globalement à travers le sujet de la Qualité de Vie au travail qui sera traité en 2018.

EN PERSPECTIVE 2019

- L'impact des ordonnances Macron sur la représentation du personnel au sein de l'AGSS : étude et mise en place du nouveau Conseil Social et Economique.
- L'impact de 2 CPOM en Protection de l'Enfance et Protection des Majeurs à intégrer comme levier sur la GPEC et dans l'accord d'entreprise en préparation.
- L'accompagnement à l'évolution des fonctions des assistants de direction, en lien avec l'étude de l'adoption d'un logiciel de gestion du temps. Ce projet annoncé a dû être reporté, faute de temps.



FORMATION

Comme l'année passée, la Direction Générale a fait le choix d'aller au-delà du taux de contribution légale afin de maintenir un accompagnement technique de qualité auprès des professionnels, et par répercutions, auprès des usagers.

Le budget prévisionnel du CIFA 2017 s'élevait à 117 749€.

Le choix du taux de contribution est consécutif à l'étude des besoins réalisés avec notre OPCA (UNIFAF).

Cette analyse a permis entre autres de bénéficier des fonds mutualisés à hauteur de 55 580€ pour le financement des groupes d'analyse des pratiques en pour les professionnels de l'enfance, de l'activité MJPM et pour la MECS Ste Anne.

Les grandes orientations du CIFA 2017 ont porté sur :

- Les priorités associatives (ex. formations « Observation et évaluation du jeune enfant » et « croisement des savoirs (ATD) » en PE, « gestion financière et patrimoniale », « les écrits professionnels » ou encore « accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques » en MJPM, groupes d'analyses des pratiques, formation UNIT et SILAGE, etc.).
- Des formations identifiées dans le cadre du contrat de génération ou des échanges en commission formation comme étant un soutien pour les jeunes professionnels (ex. technique d'entretien, écrits professionnels en PE et MJPM),
- De l'évolution des problématiques devant être accompagnées (ex. « gestion des émotions chez les tout petits » en PFS, formation « radicalisation » de la PJJ, etc.).



PROTECTION DE L'ENFANCE

AEMO

⇒ Maintien de la dynamique d'amélioration continue des pratiques à travers les actions d'amélioration mises en œuvre et leur évaluation :

A titre d'exemple : Le processus AEMO a été retravaillé et formalisé, la trame du rapport au juge a été finalisée ainsi que le guide de renseignement de cette trame. Tous les courriers ont été revus. L'intégration de la formalisation d'un espace de parole pour les enfants et pour les parents dans le PAI a été faite.....

⇒ Suivi du plan d'actions

PFS

⇒ Mise en œuvre du plan d'actions intégrant les actions définies suite à l'évaluation interne et suite à l'évaluation externe

MECS SEBOURG

⇒ Mise en œuvre du plan d'actions intégrant les actions définies suite à l'évaluation interne et suite à l'évaluation externe

⇒ Suivi

⇒ Travail sur le Projet de service : en particulier phase d'écriture suite notamment au travail avec un groupe de travail salariés et groupe de travail avec des jeunes accompagnés.

AGBF

⇒ Evaluation interne : Mise en œuvre du plan d'actions

⇒ Evaluation externe : Après l'élaboration du cahier des charges./mise en concurrence/ sélection du prestataire et organisation en 2016, l'année 2017 a vu la mise en œuvre de l'évaluation externe : évaluation sur sites et à la Direction Générale.

⇒ Les résultats ont permis de valoriser nos points forts et de compléter le plan d'actions travaillé suite à l'évaluation interne des quelques actions d'amélioration à mettre en œuvre dans le cadre de l'évaluation externe.

MJIE

⇒ Après la mise en œuvre de l'évaluation interne en 2016 le plan d'actions a été mis en place. Des actions d'amélioration ont été réalisées : ex : L'enquête fin de mesure a été réalisée. Un référentiel d'investigation a été finalisé

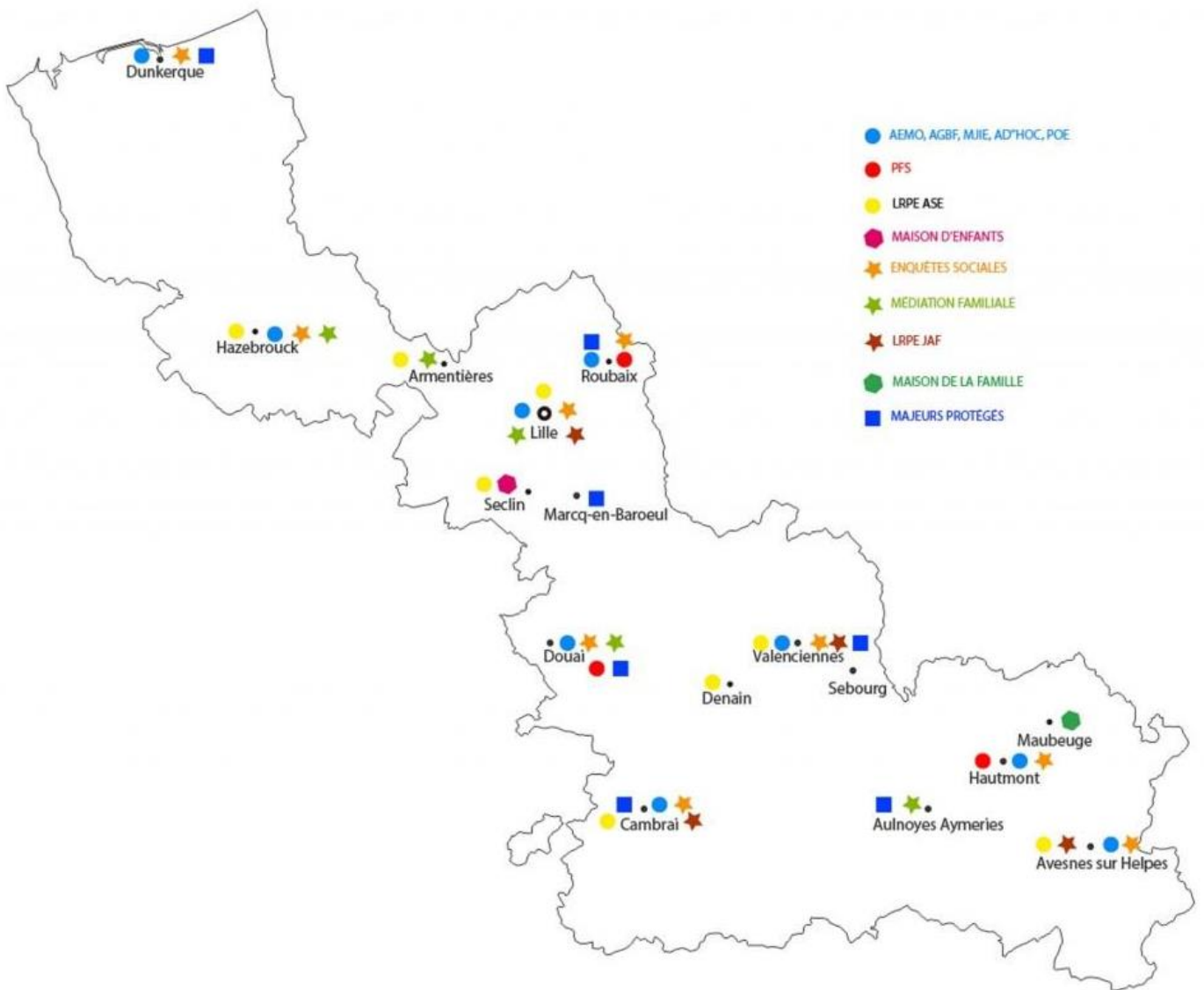
⇒ Evaluation externe : La phase préparatoire a commencé avec l'élaboration du cahier des charges pour une mise en concurrence de prestataires.

❖ Pour l'ensemble de ces activités, travail de mise en place d'un logiciel optimisant notamment l'harmonisation des documents, le pilotage et le suivi de l'activité ainsi que la continuité de l'accompagnement des personnes.

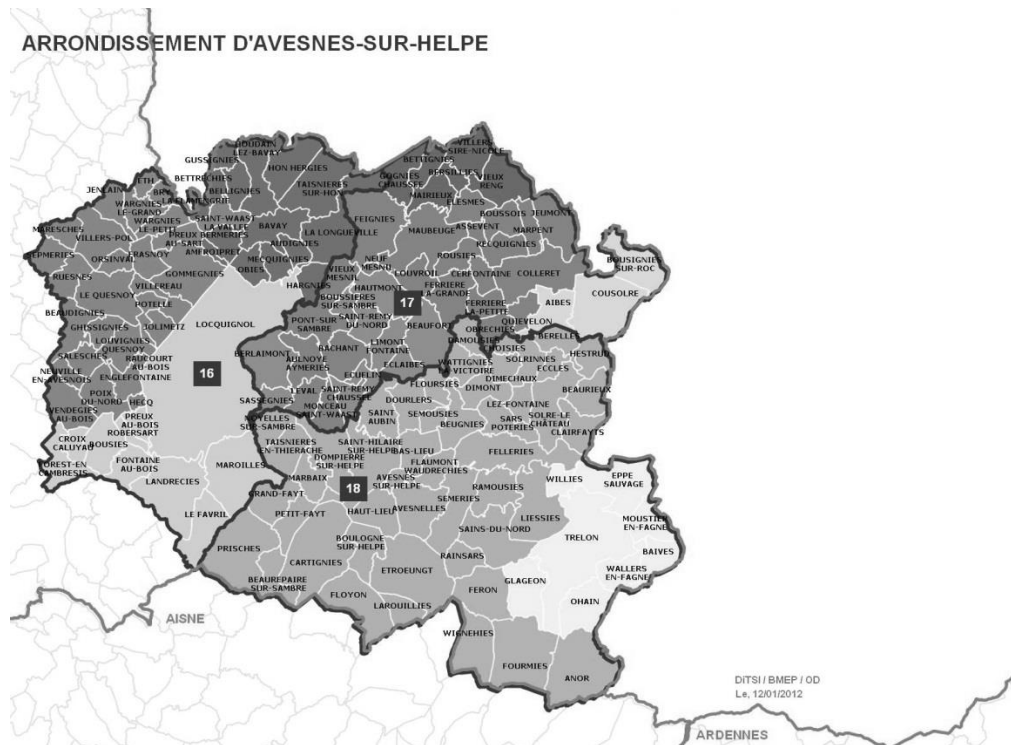
3

• LA VIE DES
TERRITOIRES

LES BILANS D'ACTIVITES

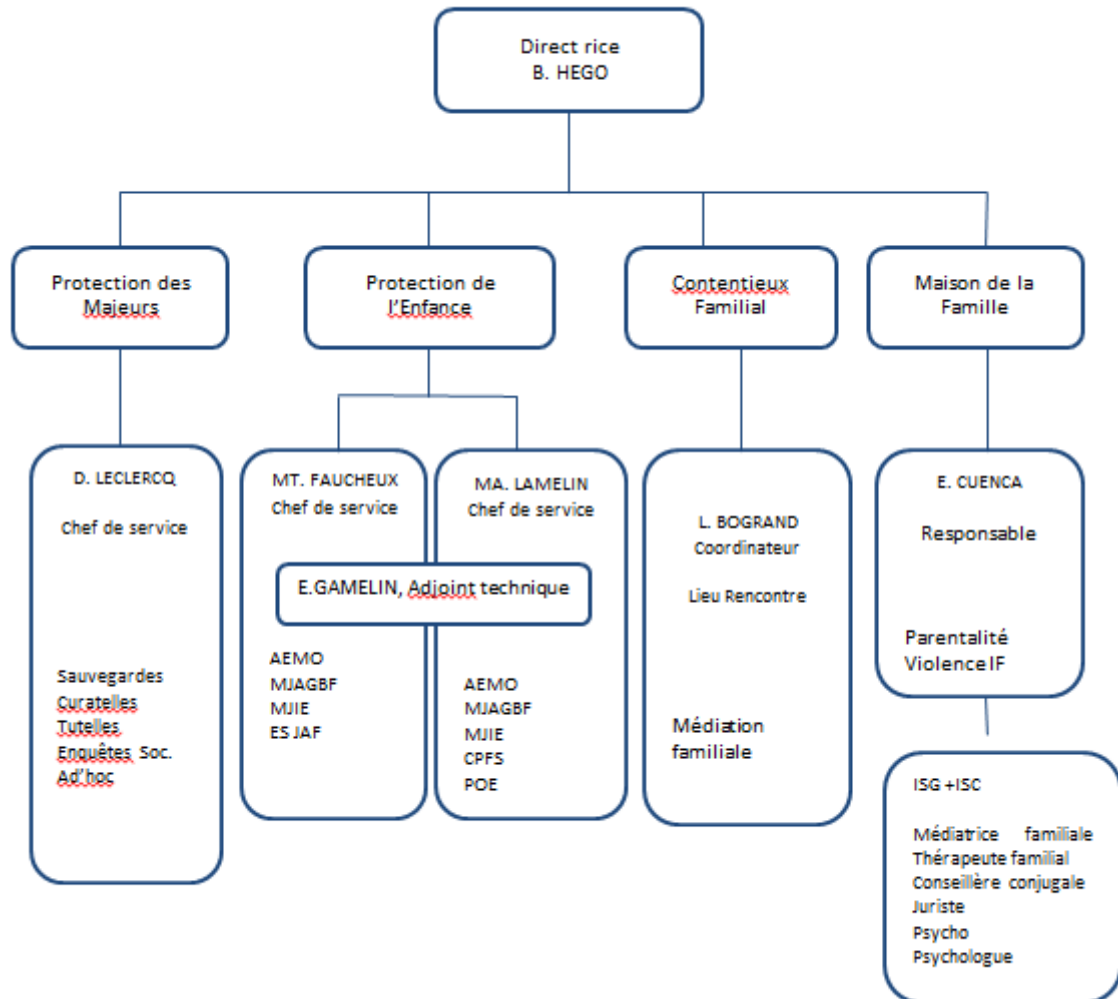


TERRITOIRE DE L'AVESNOIS



L'arrondissement d'Avesnes est composé de 4 communautés de communes.
Il est constitué de 151 communes, couvertes par 4 Unités Territoriales de Prévention d'Action Sociale. (pour une superficie de 1500 kms²).
Sa population d'environ 233 000 habitants représente 9% de la population du département du Nord.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



ANIMATION DU TERRITOIRE

PROTECTION DE L'ENFANCE

Nous avons souffert d'une diminution du nombre de mesures éducatives (AEMO) pendant quelques mois ;

Aujourd'hui la situation s'est rétablie, cependant nous sommes toujours confrontés à un ratio très faible en AEMO qui génère un nombre de dossiers plus importants pour atteindre l'équivalence de 31 mineurs par temps plein

Les enquêtes sociales Jaf sont également en diminution

En revanche, les mesures de MJAGBF sont en constante augmentation.

Pour les mesures d'investigation, les services sont sollicités à hauteur des moyens accordés

Les mesures de Prestation et d'Observation Educative n'évoluent pas en nombre précédentes, à savoir une capacité d'accueil de 10 enfants. Nous sommes actuellement sur une articulation avec la maison des enfants de Sebourg autour de demandes réciproques d'accueil d'adolescents du PFS au sein de leur structure et de demandes d'accueil d'enfants de Sebourg sur des accueils permanents ou séquentiels, ce qui monte notre capacité à 11 dont un accueil séquentiel. Cette pratique reste à développer sur nos deux territoires. Nous souhaitons être fidèles à toutes les études de l'URIOPS sur le sujet du devenir des enfants placés.

D'importants retards dans la réception des ordonnances nous mettent en difficulté, nous avons trouvé un arrangement avec les magistrats concernés afin que les familles accompagnées ne soient pas pénalisées plus longuement ;

L'un de nos services a été confronté à plusieurs arrêts de longue durée pour maladie.

PROTECTION DES MAJEURS

- Une rencontre annuelle sur le service s'est déroulée avec les 4 juges des tutelles du territoire.
- Nous avons rencontré des difficultés à remplacer des arrêts longue maladie (2 collaborateurs)
- Poursuite des GAP
- Continuation de l'évolution de l'organisation du service et de l'appropriation du nouveau logiciel

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les CPP devenus des GTPA continuent de convoquer une réflexion interinstitutionnelle autour des situations complexes du territoire.

Il est à noter que plusieurs d'entre elles ont été annulées en 2017.

Les mouvances du personnel au niveau des services du département, y compris à des postes stratégiques ou à responsabilité n'y sont sans doute pas étrangères.

Les COT ne sont pas remis en place sur le territoire.

Le GEPA poursuit son action ciblée sur le partenariat, les énergies et connaissances partagées.

Depuis plusieurs années déjà, les institutions du territoire ouvrent leur porte une fois par an à un groupe de professionnels chargés de nourrir leurs équipes respectives de ce qu'ils ont découvert des pratiques ainsi que de leurs évolutions dans chaque structure.

A noter que le groupe s'est enrichi de la participation de partenaires qui ne sont pas directement en lien avec la protection de l'Enfance.

L'équipe mobile santé est également intervenue dans nos services afin de monter des dispositifs

d'intervention plurielle auprès de quelques-unes des situations familiales que nous accompagnons.

PROTECTION DES MAJEURS

- Augmentation importante du nombre de dossiers et notamment des dossiers belges.
- Nous avons rencontré beaucoup plus de situations complexes avec passages à l'acte violents sur le service nous obligeant à déposer plusieurs plaintes.
- Mise en place de rencontres de travail avec le pôle psychiatrique /associations tutélaires /Juges des tutelles afin de mieux articuler nos collaborations au profit des personnes accompagnées
- L'évaluation externe s'est tenue le 16 Mai sur le service

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

PROTECTION DE L'ENFANCE

Les équipes se recentrent sur la dynamique institutionnelle emportée par la mise en place de quelques AEMO exercées autrement.

Ce qui est fait depuis des années à ce sujet est mis en avant faisant ainsi la lumière sur les grandes qualités d'innovation, d'adaptation et de créativité de l'ensemble des professionnels.

La volonté de nous approcher le plus sensiblement possible des souffrances familiales et de celle de l'enfant, de repérer au plus près les problématiques et les besoins des enfants et de leur famille par le biais d'évaluations nous guide depuis toujours . Aujourd'hui, les équipes sont au cœur du projet de l'Institution et ont bien saisi le sens de notre orientation pédagogique :

L'accent est mis sur la recherche d'une fédération des compétences et des ressources de chacun y compris

bien entendu de celles de la famille et de leur environnement.

L'arrivée d'un nouvel outil Silage vient compléter cela, toutefois l'appropriation réelle se fera une fois la saisie possible.

Face à cette situation riche en perspectives et en l'espérance de voir une évolution sur la reconstruction des liens familiaux, il y a cependant d'autres questionnements.

De plus en plus, nous sommes face à des situations familiales extrêmement abimées. Cela nous demande donc une réadaptation constante de nos moyens pour occuper notre place dans les familles. Il est important de nous entourer de la participation de tout un réseau pour cela.

Nous sommes toujours fragilisés par une tentative de recréation d'un maillage inter institutionnel non aboutie sur notre territoire.

La raison est à rechercher autant dans la nature des relations partenariales que dans la nature des problématiques des familles que nous accompagnons.

Comprendre ensemble ce que cela veut dire pourrait nous amener à « aller mieux ».

Des contacts ont été pris avec de nouveaux responsables récemment nommés afin d'avancer sur le sujet.

PROTECTION DES MAJEURS

Des démarches pour la recherche de nouveaux locaux se poursuivent afin d'adapter au mieux les conditions de travail :

- Un partenariat se met en place avec la direction territoriale à la demande de Mme GERARD nouvellement nommée au poste de directrice adjointe de la DTPAS de l'Avesnois.
- Passage à la dématérialisation des documents prévue en mai 2018.

TERRITOIRE DU DOUAISIS

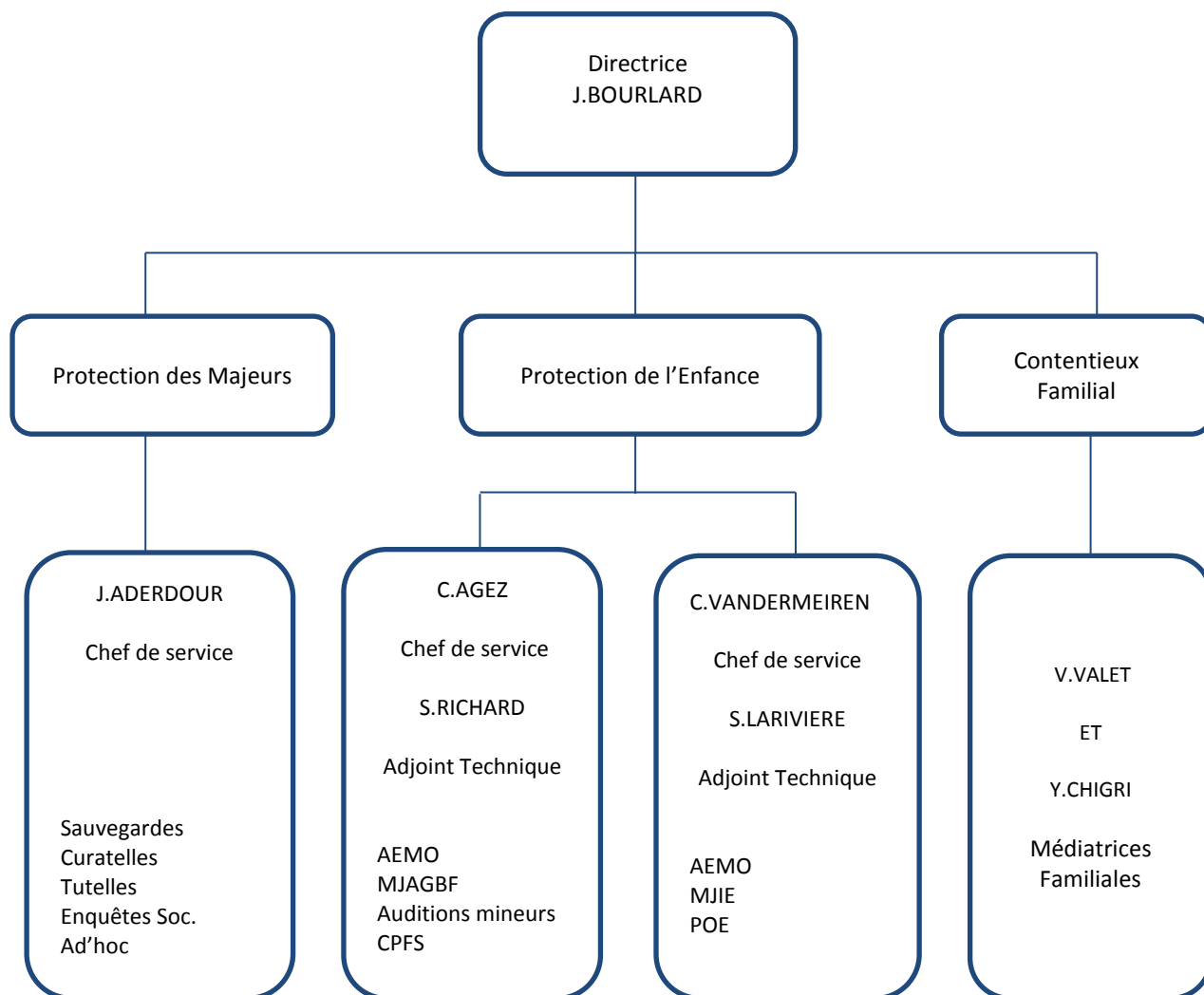


Le Territoire de Douai regroupe 3 sites de l'A.G.S.S de l'U.D.A.F :

- 2 en protection de l'enfance - dont le C.P.F.S
- 1 en protection des majeurs.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

L'ensemble des salariés représente 57,29 ETP toutes activités confondues.



ANIMATION DU TERRITOIRE

LA PROTECTION MAJEURS

En juin nous avons rencontré les 3 juges des tutelles au tribunal d'Instance en présence des autres associations tutélaires du territoire. A noter que depuis septembre, un cabinet a été supprimé.

Le travail de réseau se poursuit, notamment par la rencontre de partenaires comme les associations multi-services aux majeurs protégés, d'aide à domicile, de médiations familiales, de l'UDAF (famille gouvernante)...La CARSAT, la MAIA, Le Réseau Précarité Santé Mentale (présence aux réunions plénières et aux groupes de travail)...

Le service a assuré aux tuteurs familiaux 3 permanences d'informations organisées par l'UDAF.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Nous avons maintenu nos temps d'échanges avec les magistrats Juges des Enfants et Juges aux affaires familiales.

Le service a invité de nombreux partenaires cette année. Nous avons reçu notamment : France Parrainage, le CHRS d'Aniche, le DRE de DOUAI, la Plateforme Santé du DOUAISIS, l'URSAVS, les médiatrices du service...

Le groupe «Ressources» et les C.T.T pilotés par le Conseil Général sont reconduits ainsi que notre participation aux réunions du CLAD (comité local d'aide à domicile).

La dynamique du partenariat avec le Conseil Général s'est poursuivie au travers de réunions sur des fiches techniques (sur Accueil Provisoire, le Tiers Digne de Confiance...). Dans ce cadre, les stages croisés (AGSS, Sauvegarde et Conseil Général) ont été réalisés.

Expérimentation de l'IEAD sur le Douaisis : Fin 2016, le travail entrepris sur le Douaisis quant à l'inversion de la tendance judiciaire au profit de la protection administrative était bien engagée et un travail de

réflexion s'est mis en place concernant le dispositif d'IEAD déléguée.

Différents temps de travail ont eu lieu sur le premier semestre 2017 entre la DT, les RUTPAS et les 2 directeurs des services d'AEMO.

Un groupe de réflexion au sein des équipes s'est mis en place pour prendre en charge ces mesures.

En septembre 2017, la DEF a donné son accord pour expérimenter l'IEAD administrative sur le territoire pour 100 mineurs, dont 50 pour l'AGSS.

Nous avons aussi amorcé un travail de réflexion sur les «Conférences Familiales». Une formation impliquant l'AGSS, la Sauvegarde et le Conseil Général va être mise en place sur le territoire.

Le travail en partenariat avec le S.H.E.D.D. (Service hospitalier de l'enfance en danger du Douaisis) sur «l'enfant au cœur des conflits» s'est poursuivi, instance qui réunit les partenaires médico-sociaux du Douaisis autour de situations concernées par cette problématique. Des travailleurs sociaux des équipes de DOUAI ont présenté des situations et le bilan de l'instance s'est déroulé en septembre sur le service.

LA MEDIATION FAMILIALE

Le nombre total de promotions réalisées aux partenaires ou réunions de travail (SHEDD, Sauvegarde du Nord, AGSS, CAF, permanences au TGI, avocats, radio France Bleu Nord, Services sociaux, CCAS) est de 40. Une médiatrice a aussi participé à une émission de radio France Bleu Nord.

Les médiatrices ont participé à 5 séances d'informations collectives «Parents après la séparation». Ces actions pilotées par la CAF, sont animées par une médiatrice familiale, un avocat et un travailleur social CAF.

Les réunions de travail avec la CAF (comités locaux) regroupent 1 fois par an les magistrats (JAF et JE), la seconde association de médiation familiale (la Sauvegarde du Nord) ainsi que le SCJE.

Des groupes de parole pour enfants victimes de violences au sein du couple ont été mis en place avec une médiatrice familiale et une psychologue de l'AGSS, afin de permettre aux enfants d'exprimer leurs

ressentis, mais aussi de permettre aux parents d'être sensibilisés à la médiation familiale.

ÉLÉMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

LA PROTECTION MAJEURS

Les Groupes d'analyse de pratique destinés aux DJPM ont été maintenus. De plus certains d'entre eux ont pu participer à des modules de formations :

- Accompagner les personnes en situation de handicap psychique
- Gestion du budget-fiscalité et patrimoine du MP
- Ecrits professionnels.

Enfin la secrétaire de direction a participé à la formation : Gestion de l'agressivité en milieu tuteur.

Les ateliers pour faciliter l'appropriation du logiciel UNIT se poursuivent.

Des réunions de travail avec les pôles administratifs sont régulièrement mises en place au sein du service.

Une stagiaire en formation CNC MJPM a été accueillie du 20/02/2017 au 21/04/2017.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Lors des réunions, les collègues ayant participé à des formations ou journées d'étude ont transmis aux équipes le contenu de celles-ci, notamment concernant:

- La prévention des phénomènes de radicalisation,
- l'enfant exposé aux violences conjugales,
- les visites médiatisées,
- les émotions du jeune enfant.

Un travailleur social parti en formation CNC a obtenu son diplôme.

Les GAP (groupes d'analyse des pratiques) ont été maintenus.

Les juges des enfants ont ordonné davantage d'AEMO avec obligations, ce qui a modifié les modalités d'intervention des équipes.

Une des juges des enfants a été en arrêt pour maladie pendant plusieurs mois ce qui a impacté la tenue des audiences : soit elles ont été annulées, soit prorogées sans audience. La baisse de saisines en AEMO sur le service de DOUAI s'est poursuivie et nous a contraints à prendre en charge des mesures du Valenciennois et du Cambrésis.

Pour 2017, nous observons une augmentation des accords d'accueils provisoires et des POE par la DT. Au cours de l'année, les équipes se sont attachées à réfléchir sur des projets dans le cadre de « l'AEMO autrement ». Projets qui se sont concrétisés et se réalisent depuis le début de l'année 2018.

Plusieurs ateliers collectifs se sont mis en place notamment : Projet parents / Enfants menés par une psychologue et des travailleurs sociaux. Groupe d'adolescentes filles (travail sur l'estime de soi, sur l'image). Groupe d'adolescents garçons. Groupe de paroles sur les enfants victimes de violences conjugales menés par une psychologue et une médiatrice.

Le travail d'étayage par le dispositif « pas à pas » et le travail de l'animateur social sur « les parcours de vie » se sont poursuivis sur les services afin d'accentuer l'accompagnement de certaines mesures. Le jeu interactif élaboré pour l'activité AGBF n'a pas pu être concrétisé du fait de l'arrêt maladie prolongé de l'animateur socio-éducatif.

Cette année, des remplacements de salariés ont été réalisés dans le cadre d'arrêt maladie de longue durée ou de maternité, ainsi que des retours de collègues suite à des absences de longue durée.

Certains salariés ont pu voir leurs demandes de mutation accordées.

Chaque TS a maintenant un ordinateur portable et a pu découvrir le logiciel « SIL'AGE » destiné aux activités de l'enfance.

SUR L'ACTIVITE PFS

L'année 2017 a été marquée par sortie de 3 jeunes sur 13 accueillis.

Une formation a été proposée à l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle (TS, ASS FAM, PSY, CdS) qui a su profiter de ce temps pour renforcer ses compétences et sa cohésion.

La question de la sortie des jeunes à leur majorité, reste préoccupante pour l'équipe et un travail sur l'autonomie doit se mettre en place.

L'AGSS étant adhérente à l'ANPF (Association Nationale du Placement Familial), l'équipe bénéficie du travail de réflexion qu'elle conduit chaque année.

Deux assistantes familiales ont participé au colloque national de l'ANPF.

Les assistants familiaux bénéficient de groupes d'analyses des pratiques. Ce travail a pour objectif de les soutenir dans leur posture professionnelle.

LA MEDIATION FAMILIALE

Les médiatrices ont pu participer à différentes formations :

- Les écrits de médiation familiale et l'homologation des accords parentaux,
- Médiation de couple,
- La Médiation de la consommation,

Auxquelles s'ajoutent 7 journées d'analyse des pratiques et une journée consacrée au logiciel « ACTEDEV »

L'AGSS étant adhérente de la FENAMEF, les médiatrices familiales ont accès à la revue Odyssee.

Concernant l'activité, on note une baisse en judiciaire et une hausse des demandes spontanées de médiation familiale.

Nous notons un nouveau changement de toute l'équipe des JAF fin 2017.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

ENFANCE

Poursuivre le travail avec la DT et les UT afin de développer des IEAD.

Appropriation du référentiel créé pour évaluer les mesures de protection de l'enfance et mise en place « des AEMO autrement ».

Poursuivre l'appropriation du logiciel « SIL'AGE ».

Mener l'évaluation externe en MJIE.

Recherche de locaux pour accueillir les deux équipes enfance et poursuite de l'appropriation du nouveau logiciel.

Pour le PFS, mettre en place une réflexion sur le projet de l'enfant accueilli. Ce en lien avec la question du « S » de Centre de Placement Spécialisé et la perspective de la réécriture du projet de l'activité.

MAJEURS

Maintien des GAP et des ateliers UNIT afin de permettre aux salariés de mieux appréhender l'évolution des pratiques professionnelles.

MEDIATION FAMILIALE

Continuer le travail de promotion.

Poursuivre la coopération et le travail de partenariat avec Les JAF, les avocats et les notaires. Continuer les permanences au TGI de Douai

Poursuivre les réunions mensuelles d'information «Parents après la séparation» animées par un trinôme (médiateur familial, avocat, travailleur social de la CAF).

Créer un partenariat avec la MSA.

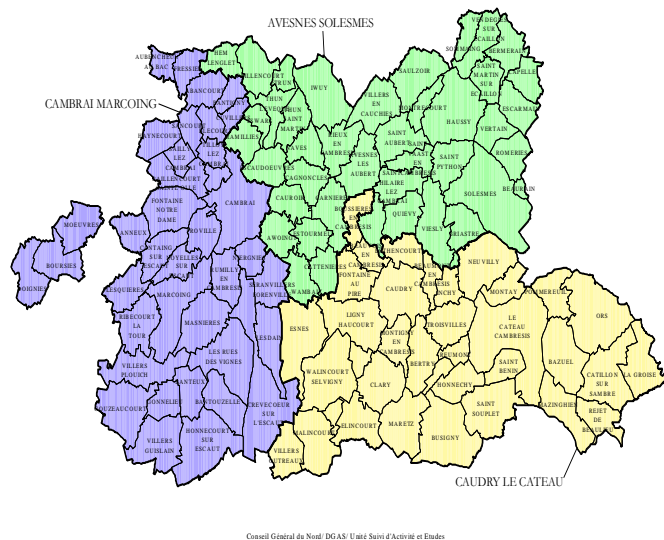
Construire un partenariat avec les EHPAD du Douaisis

Poursuivre le partenariat avec les acteurs du territoire (CCAS, UTPAS...).

Poursuivre les actions dans le cadre de la semaine nationale de la médiation familiale auprès des différents partenaires et du public.

TERRITOIRE DU CAMBRESIS

DT du Cambrésis



Conseil Général du Nord/ DGAS/ Unité Savoir d'Activité et Etudes

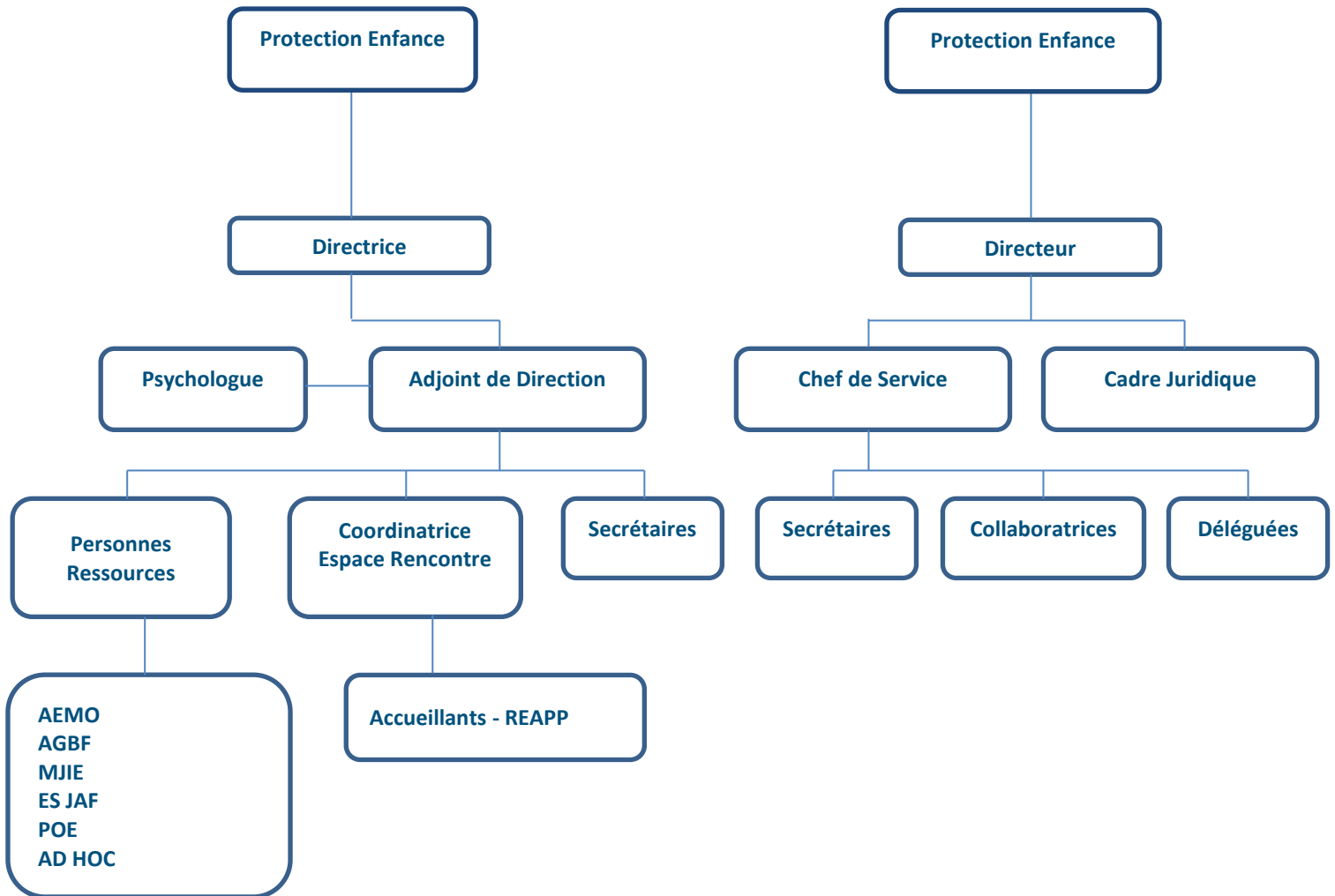
Le Territoire de Cambrai regroupe 2 sites de l'A.G.S.S de l'U.D.A.F :

⇒ **1 en protection de l'enfance et le 2ème en protection des majeurs.**

Le Cambrésis est un territoire semi rural (pôle urbain à l'ouest autour de Cambrai, plus rural à l'est autour de Caudry, Le Cateau et Solesmes). Il regroupe 116 communes, sa superficie est de 901 km² pour un total de 165.774 habitants (INSEE 2014). Avec ses 180 habitants au km² le Cambrésis fait partie des territoires les moins peuplés de la région.

La Direction Territoriale du Cambrésis se décline en 3 Unités Territoriales, elle correspond au découpage de l'arrondissement judiciaire d'intervention.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



Le nombre total d'ETP est de 20.1

ANIMATION DU TERRITOIRE

PROTECTION DES MAJEURS

Le Tribunal d'Instance de CAMBRAI est en charge de 2569 Mesures de Protection (au 30 Novembre 2017). La majorité est confiée aux familles et 570 mesures sont prises en charge par le Service de l'AGSS de Cambrai (au 31/12/2017).

La saisine reste constante et le différentiel entrées/sorties également.

On observe cependant une légère tendance aux mesures à domicile, même si le Territoire du Cambrésis est très « porteur » en terme d'établissements : Foyer de Vie/ Mas /Foyer occupationnels et Maison de Retraite.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Globalement, nous pouvons faire le constat que malgré l'évolution de l'offre de service sur le territoire (ouverture d'un SSEEPAD ; AEMO Renforcée), l'activité est restée stable en AEMO.

L'AGBF est en très légère baisse et nous faisons l'hypothèse que cela peut être mis en lien avec le développement des CESF sur le Cambrésis.

A l'instar de l'année précédente, la mesure de MJIE a été très sollicitée par les magistrats, dès le mois de mars 2017, nous avons réalisé notre activité.

En ce qui concerne la POE, nous avons enregistré une baisse de l'activité. A cet effet, nous allons reprendre attache auprès des UTPAS pour présenter ce dispositif encore mal connu des travailleurs sociaux du département.

Nous avons, en 2017, enregistré peu d'entrées pour la mesure Ad Hoc, la problématique étant principalement liée à la filiation.

L'enquête JAF a connu un essor important, la formation et l'engouement de salariés y ayant largement contribué.

L'activité Espace Rencontre JAF est également restée stable. Nous observons une augmentation des contentieux aigus. Conformément au cadre législatif et à l'intérêt de l'enfant, nous visons toujours à trouver le meilleur accord parental.

Suite à la réorganisation du service enfance consécutive au remplacement de la directrice en mars 2017, nous avons veillé à ce que l'association reste représentée et impliquée auprès des partenaires.

Aussi, l'adjoint de direction a notamment participé à l'ensemble des COT (Comité Opérationnel du Territoire) ainsi qu'à la plupart des instances de réflexion rassemblant les acteurs locaux (Département, Education Nationale, CMP, Structures d'accueil...).

Les personnes ressources ont vu leurs prérogatives se développer. Au-delà de leur mission de soutien technique de travailleurs sociaux, elles ont participé à des temps de réflexion extérieurs (groupe ressources – COE).

Les travailleurs sociaux se sont également très impliqués dans l'animation du territoire (COTECH, Veille Educative, REAAP, Stages croisés,...).

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

PROTECTION DE L'ENFANCE

Au sein du service :

Réorganisation du secrétariat avec l'expérimentation du vidéocodage.

Mise en place des lettres types : Allègement du secrétariat au niveau de la frappe.

Le pôle ouverture en souffrance suite à la vacance du poste avec difficulté de remplacer.

Intérim de direction de février 2017 à Janvier 2018 par Eric DEREGNAUCOURT.

Arrivée nouvelle d'une Chef de Service en Septembre 2017.

Mise en place de permanences à Caudry un Mercredi par trimestre afin de recevoir les Majeurs au sein du Centre Avenir Jeunes de Caudry.

Mise en place de procédures internes plus « fluides » concernant les CRG et rapports de diligence.

Ré équilibrage des mesures en établissement auprès des Mandataires.

Diagnostic sur les besoins du service afin de mettre en place un étayage en interne.

Réorganisation des tâches au sein de chaque pôle administratif.

Rencontres régulières avec les magistrats et présence lors des rentrées officielles du Tribunal.

Appropriation des temps de GAP par l'équipe.

Intervention de l'ARS et mise en place d'un partenariat de proximité.

Réinvestissement du réseau Précarité Santé Mentale.

Déménagement annoncé regroupement avec les services de l'enfance prévu en fin d'année 2018.

PROTECTION DES MAJEURS

Le départ de la directrice en mars 2017, le nombre important d'arrêts maladie ainsi que l'évaluation externe de l'AGBF ont été les éléments marquants de la vie de notre équipe.

La mise en place d'un adjoint de direction, soutenu par deux personnes ressources, l'implication des travailleurs sociaux ainsi que les remplacements mis en œuvre, ont contribué à maintenir un bon niveau d'encadrement et de représentation de l'AGSS sur le territoire qui s'est traduit par le maintien de la qualité des prestations rendues.

Le développement d'un SSEEPAD et la mise en œuvre de l'AEMO Renforcée sont les éléments marquants du territoire. L'évolution des pratiques en AEMO(Autrement), afin d'être au plus proche des besoins des enfants, y prendra toute sa place.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

PROTECTION DES MAJEURS

Le déménagement à venir sera l'occasion de réfléchir à la mutualisation du secrétariat. Une rencontre avec le Service AGSS Enfance de Cambrai sera organisée afin de faciliter les liens et la coordination des interventions. Poursuite de l'adaptation de la charge de travail sur chaque pôle de service.

Mise en place des signatures électroniques et des parapheurs virtuels avec circuits prédéterminés.

Travail d'archivage des dossiers papiers dans la perspective de la dématérialisation.

Etayage en interne de 4 axes de travail :

- État des lieux des biens immobiliers non occupés pour acte à poser.
- Evaluation des inventaires « papiers »/vidéo codés et date sur le logiciel.
- Intervention dans les cas complexes.

- Clôture des comptes extérieurs non actifs et placements.
- Poursuite des GAP

⇒ Sur le territoire :

Poursuite et renforcement du partenariat avec le Département et le RPSM en tant qu'animateur sur le Secteur.

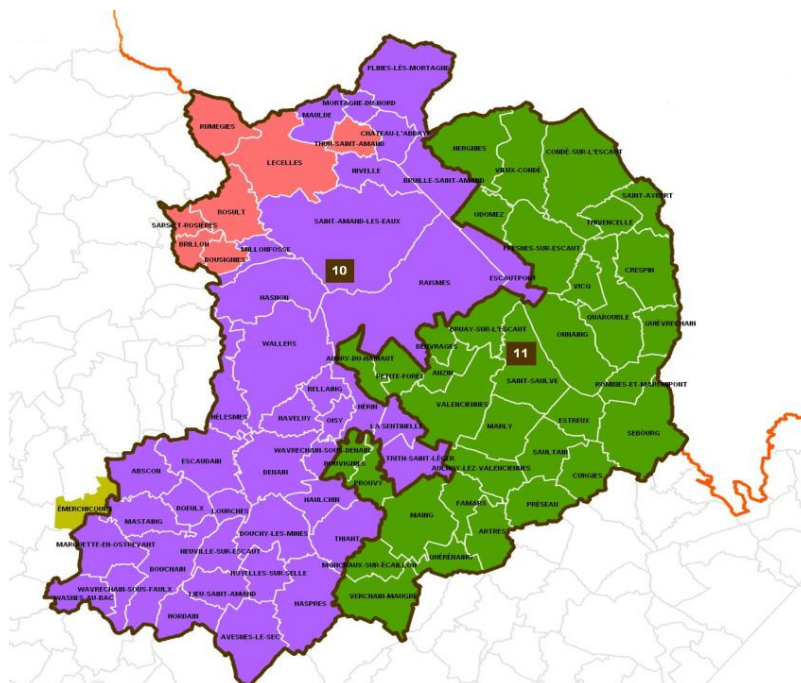
Mise en place d'un groupe inter association afin de confronter les pratiques/difficultés... de chaque Association Tutélaire intervenant sur le secteur.

Reprise des permanences au SRISTF.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Au regard de l'évolution de l'offre de service sur le territoire, l'enjeu de l'année 2018 sera de poursuivre et de développer l'AEMO « autrement » en s'appuyant sur les outils appropriés (« grille d'évaluation ») qui nous permettront d'adapter et de moduler nos actions en étant au plus proche des besoins des enfants.

TERRITOIRE DU VALENCIENNOIS



L'arrondissement de Valenciennes est composé de 3 communautés de communes dont les principales sont :

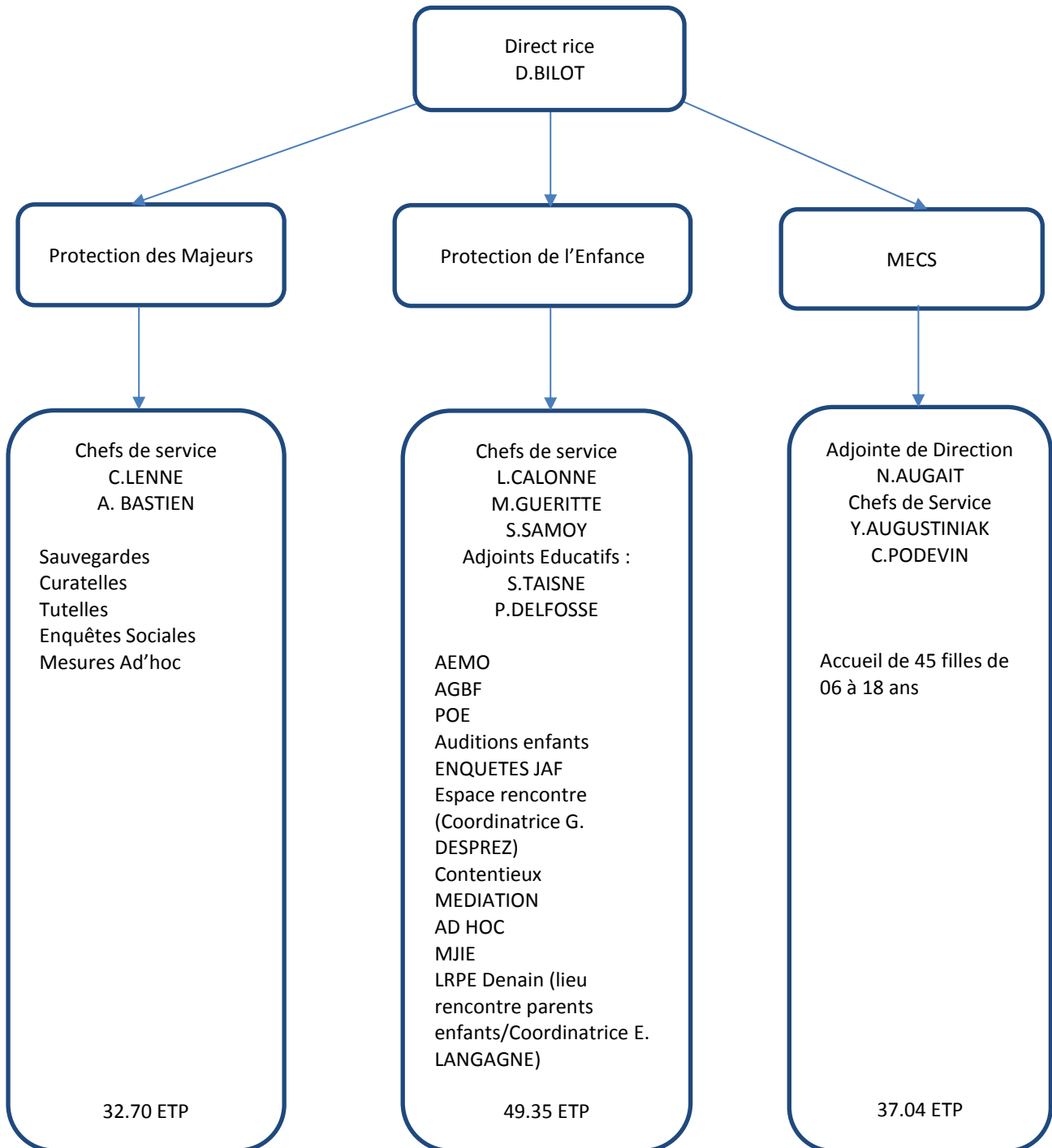
- La CAVM : Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- La CAPH : Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Il est constitué de 82 communes.

L'AGSS est présente sur le territoire dans le cadre des activités Protection des Majeurs, Protection de l'Enfance (Milieu Ouvert et Maison d'Enfants Sainte Anne) et Contentieux Familial

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

L'ensemble des salariés, toutes activités confondues, représente 119.09 ETP



ANIMATION DU TERRITOIRE

L'AGSS de l'UDAF participe aux réunions sur le territoire dans le cadre de partenariats posés ou pour toute réunion ayant trait aux activités dont elle a la gestion

EN PROTECTION DES MAJEURS,

Nous maintenons des contacts réguliers avec le Tribunal d'Instance.

Nous rencontrons plus particulièrement les magistrats afin de les ajuster sur les évolutions de la saisine et de la réorganisation du service, notamment sur ce qui concerne le logiciel métier, ou pour les informer de tout élément marquant dans le cadre de la prise en charge des majeurs

Nous avons poursuivi les réunions sur le territoire avec les autres associations tutélaires afin d'échanger sur nos pratiques et aborder des thèmes spécifiques

Nous avons engagé avec l'UDAF un travail dans le cadre d'un projet expérimental sur les familles gouvernantes et avons poursuivi notre participation aux permanences d'information aux tuteurs familiaux

Nous avons également participé à des rencontres avec le Conseil Départemental, la CAF, la CPAM...

EN PROTECTION DE L'ENFANCE,

Là aussi, nous maintenons des communications régulières avec les magistrats Juge des Enfants

Nous participons, chaque trimestre, au comité de territoire à l'initiative du Conseil Départemental et de la PJJ ainsi qu'à des rencontres avec les UTPAS afin d'articuler nos interventions

Au regard des activités exercées, nous participons aussi aux :

- CLAD (Comité Local d'Aide à Domicile)
- Comité de Pilotage et de suivi des LRPE
- Comité de Pilotage SOS Petits Princes
- Réunions REAAP (Réseau Parentalité)
-

Pour la Maison d'enfants, notre partenariat avec le Phénix s'est de nouveau renouvelé en 2017

Il permet à un groupe d'une douzaine de filles de participer hebdomadairement à un atelier théâtre avec

l'objectif d'une représentation au Phénix de Valenciennes comme finalité.

POUR LES ACTIVITES DU CONTENTIEUX

Nous participons aux comités de pilotage des Espaces Rencontres et Médiation Familiale organisé par la CAF
Nous avons participé à une journée porte ouvertes avec d'autres associations du territoire pour présenter les activités exercées dans le cadre du contentieux

Nous n'avons pas pu rencontrer, en 2017, les juges aux affaires familiales

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

EN PROTECTION DES MAJEURS,

L'année a été marquée par différents points :

- Réalisation de l'évaluation externe
- Poursuite des formations concernant l'appropriation du logiciel UNIT
- Poursuite de la réorganisation du travail par pôles et ajustements en lien aux évolutions
- Ces deux derniers points ont été de nouveau, en 2017, des axes forts de l'accompagnement des équipes
- Départ de l'AGSS de la chef de service qui était en arrêt maladie depuis un an et remplacement de cette dernière en septembre 2017

Cette arrivée a entraîné, au niveau de l'équipe d'encadrement, un gros travail de réorganisation ; travail nécessaire à la mise en place d'une nouvelle dynamique à partir d'une répartition complémentaire des fonctions des deux chefs de service

EN PROTECTION DE L'ENFANCE,

L'élément majeur restera le déménagement et la réunification, en mai 2017, des trois services de Valenciennes (Paris, Saly et Espace Rencontre)

Ce projet a demandé, en amont, des séances de préparation afin de penser la nouvelle organisation et

créer une nouvelle dynamique à près de cinquante personnes

Pour les professionnels les plus anciens, une page s'est tournée sur l'histoire des services de Valenciennes mais chacun se satisfait, aujourd'hui, des bonnes conditions de travail et d'accueil du public

Concernant l'évolution de l'AEMO, nous avons engagé un travail avec le SIDAV (service de TISF de Valenciennes) afin de conventionner pour l'accueil de TISF sur les équipes enfance

Pour ce qui concerne les activités du contentieux, nous avons participé à la construction et l'organisation d'un temps fort en novembre 2017 sur le territoire

En partenariat avec les autres associations, une porte-ouvertes a eu lieu afin de présenter les différentes activités exercées dans le domaine du contentieux

Cela a créé une dynamique inter-associative intéressante

Enfin, concernant la Maison d'Enfants de Sebourg, nous avons poursuivi le travail sur l'évolution du projet d'établissement et des pratiques professionnelles.

Des temps forts sur des projets parents-enfants se sont déroulés en réponse à l'appel à projet de la Fondation de France.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

EN PROTECTION DES MAJEURS,

- Continuer d'accompagner les équipes dans les évolutions en lien au logiciel et au travail par pôle

- Organiser une journée de territoire afin de fédérer les professionnels autour d'une thématique partagée

- Poursuivre et développer le travail partenarial

EN PROTECTION DE L'ENFANCE,

- **Milieu Ouvert**

- ✓ Accompagner les évolutions de la pratique en AEMO et l'intégration de nouveaux métiers

- ✓ Réaliser l'évaluation externe en MJIE

- ✓ Participer au congrès du CNDPF à ARRAS pour dynamiser la pratique de l'AGBF

- **Activités du Contentieux**

- ✓ Répondre à un appel d'offre pour une extension de l'activité médiation familiale

- ✓ Participer à l'élaboration d'une journée de territoire organisée par le REAAP sur la thématique de la parentalité

- **Maison d'Enfants**

- ✓ Poursuivre le travail sur les évolutions du Projet d'Établissement

- ✓ Effectuer des travaux de transformation du logement de fonction en Espace Bien-Être pour les enfants

- ✓ Réorganisation de la partie accompagnement à la santé en lien avec le départ à la retraite de l'infirmière puéricultrice

TERRITOIRE DES FLANDRES



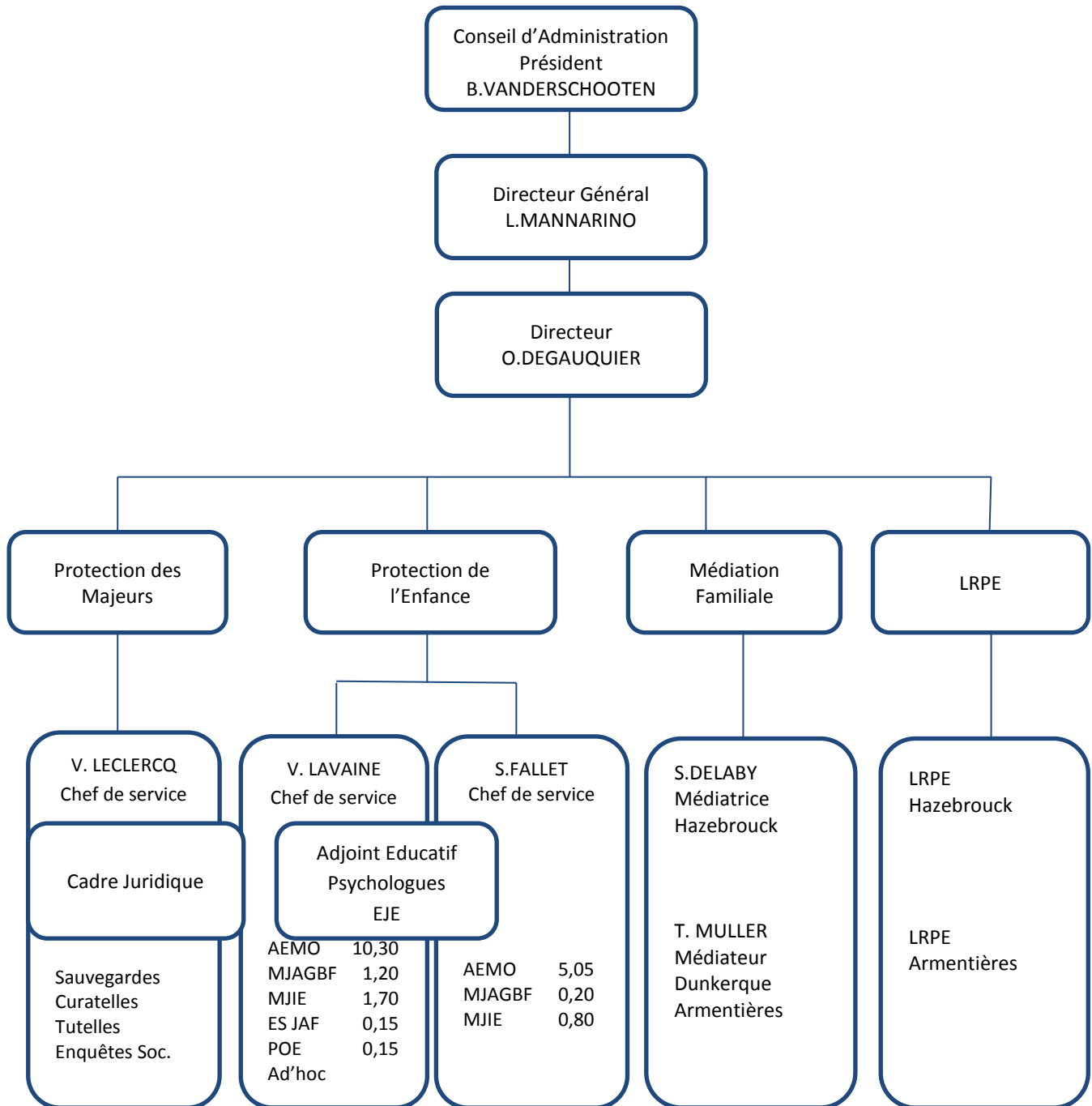
Le territoire Flandres comprend la direction territoriale de Flandre Maritime (Dunkerque) et la direction territoriale de Flandre Intérieure (Hazebrouck).

Trois sites sont implantés sur ce territoire :

- « Dunkerque Enfance », « Dunkerque Majeur » et « Médiation Familiale » situées au 16 rue Royer à Dunkerque,
- « Hazebrouck Enfance » et « Médiation Familiale » situé 40 rue du Fer à cheval à Hazebrouck.
- « LRPE » (lieu rencontre parents-enfants ASE) et « Médiation Familiale » situé 5 bis rue de la Gare à Armentières.

Cette triple implantation nous permet d'avoir des lieux de permanences de proximité pour nos usagers.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



L'ensemble des salariés, toutes activités confondues représentent 47,55 ETP.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Après le départ du chef de service enfance, c'est la Directrice, Marie Christine LEURS qui a fait valoir son droit à la retraite début 2017.

C'est donc Olivier DEGAUQUIER qui assure depuis, la Direction du territoire des Flandres

Grace à plusieurs évaluations externes au cours de l'année 2017, les pistes d'amélioration ont été confirmées.

Le département et la CAF jouent un rôle moteur dans la coordination entre les différents acteurs locaux. En plus de groupes de travail réunissant le champ social, des rencontres individuels avec les responsables de la DTFM, de la DTFI et de la CAF sont régulières.

Le Travail de partenariat ou de rapprochement est consolidé notamment par la rédaction de conventions.

Parmi elles, des perspectives de développement en commun avec l'AFAD, de solides échanges en cohérence avec la Sauvegarde tant entre les équipes que sur l'analyse et les effets de nos actions mise en commun par le biais de l'Observatoire.

Mais également sur des sujets de préoccupations communs, comme les adolescents complexes avec l'EPSM, la Justice, le Département, les papillons Blancs ou l'ALEFPA,

De nombreuses rencontres nous permettent également d'envisager moins de cloisonnement entre nos services. Des passerelles sont envisageables avec la SPReNe d'Hazebrouck

Au-delà des échanges interservices, des stages croisés et de la bonne volonté des différents prestataires et chefs de file, un solide maillage se met en place sur le territoire des Flandres

Dans le cadre de l'ouverture du service de Médiation Familiale à Dunkerque, des rencontres régulières et la

bienveillance d'Aladho ont permis un démarrage rapide.

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

EN PROTECTION DES MAJEURS,

L'année 2017 a été marquée par l'évaluation externe du service. Ce temps fort nous a permis de faire un état des lieux mais surtout nous a conforté dans nos pistes de travail sur les axes d'amélioration

Par ailleurs, le seuil du nombre de majeurs à accompagner a été atteint. La mission a donc été effectuée à flux tendu pour accompagner nos usagers. Parallèlement, après différents échanges avec les juges, nous avons apporté une vigilance particulière afin d'optimiser les relais entre prestataires.

Un accompagnement à la carte a été mis en place par notre DG pour suivre les personnels en difficultés sur notre logiciel métier. L'appropriation est ainsi généralisée au niveau des équipes

Plusieurs formations ont été dispensées pour nos équipes notamment dans le domaine du Handicap Psychique et sur la gestion de l'agressivité.

EN PROTECTION DE L'ENFANCE,

L'année 2017 a été une année de réel questionnement sur le « comment rendre compte de l'AEMO autrement ». Nous avons réussi à transcrire les éléments quantitatifs et qualitatifs de nos pratiques qui sont les indicateurs de l'évolution de notre prise en charge.

2017 a été également marquée par l'évaluation externe du service AGBF. Cela nous a permis de retravailler la place du secrétariat dans le service.

Le partenariat avec l'AFAD nous a permis de préciser nos co-interventions avec des TISF dédiés.

De nombreuses formations ont été dispensées à nos équipes notamment sur les droits de l'enfant et sur la radicalisation.

Remise en œuvre des projets collectifs, émergence et expérimentation de nouvelles modalités d'intervention :

sorties collectives, ateliers, arbre de Noël, temps forts-parents/enfants. Tout-petits, ados.

MEDIATION FAMILIALE

Avec le soutien de la CAF et du Conseil Départementale, nous avons ouvert un nouveau service de médiation familiale sur les Flandres Maritimes (50 %)

LRPE

Grace à l'investissement du chef de service et de plusieurs travailleurs sociaux, d'Hazebrouck et de Lille, les LRPE continuent de fonctionner en continue le mercredi et le samedi afin de permettre aux familles d'en avoir l'accès dans le cadre des temps familiaux.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Un des chantiers majeurs de 2018 est d'encore mieux rendre compte de la manière dont nous accompagnons les familles dans le cadre de l'AEMO « autrement » en lien avec les CPOM. Les équipes sont complètement dans ce challenge. Chacun se l'est approprié dans le sens où il est évident et nécessaire.

L'année à venir sera également l'occasion de renforcer le travail interservices et s'interroger sur le redéploiement des moyens.

Un temps fort sera en outre l'évaluation externe de notre service MJIE qui nous permettra grâce à ses conclusions d'affiner notre plan d'action

Nous devons poursuivre les projets initiés en 2017 comme :

- Les passerelles avec la SPReNe sur les FI, et les stages de ruptures
- Rejoindre le groupe d'acteurs de la protection Adulte notamment par le biais des « familles d'Accueil » piloté par le Pôle Autonomie DTPAS FI
- Expérimenter avec nos partenaires historiques ou en devenir

Par ailleurs, comme l'ensemble des territoires, l'AGSS met en œuvre de nombreuses formations qui permettent à tous nos collaborateurs d'améliorer en continue leur pratique. Il est primordial de continuer à y participer massivement.

Enfin, dans le cadre de nos différentes actions autour des mesures (camp ado, ateliers parentalités, ...) nous souhaiterions tenter une nouvelle approche autour des enfants par le biais de la Médiation Animale.

Les Flandres sont un territoire riche par son histoire et riche par la diversité de ses populations. De nombreux défis y sont sans cesse relevés et il nous appartient, comme ceux qui nous ont précédés de nous inscrire dans cette cohésion exemplaire.

TERRITOIRE DE ROUBAIX

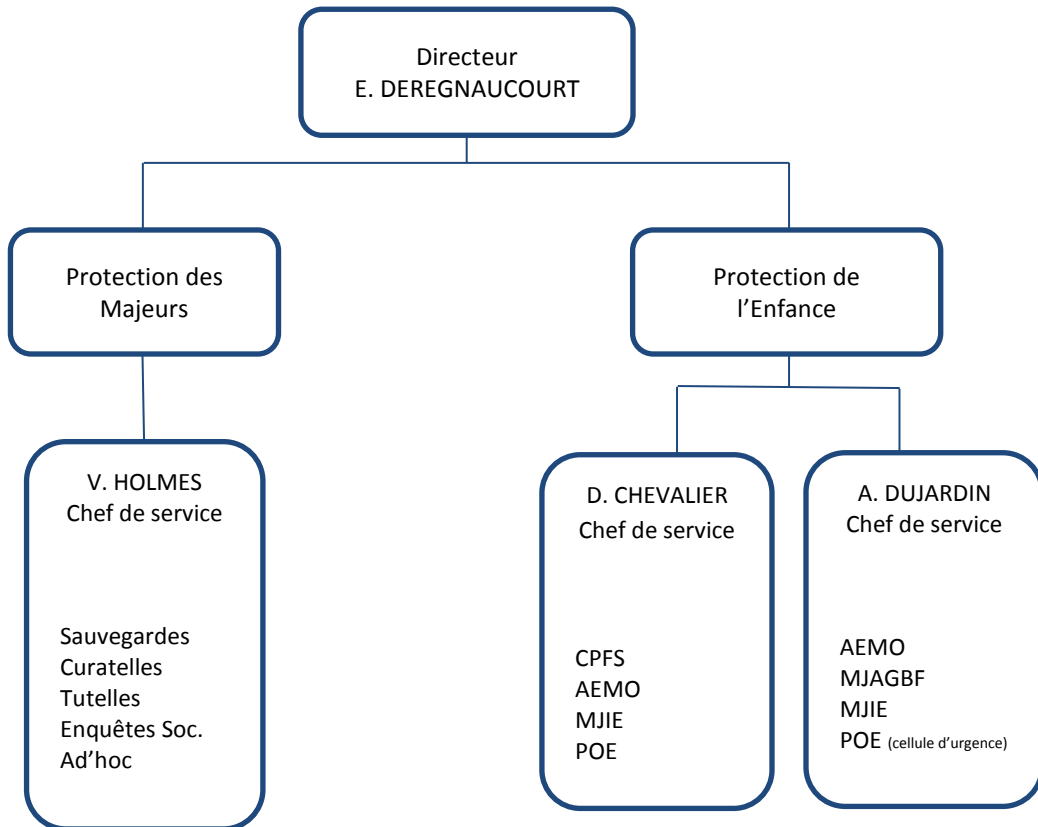


L'arrondissement de Roubaix Tourcoing couvre 22 communes, couvertes par 8 Unités Territoriales de Prévention d'Action Sociale (pour une superficie de 193 kms²)

Sa population, d'un peu plus de 431 000 habitants, représente 17 % de la population du département du Nord.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

L'ensemble des salariés, toutes activités confondues représentent 110.95 ETP



ANIMATION DU TERRITOIRE

Le service est représenté à différents niveaux et dans de nombreuses instances : Réunions DTMRT, PEF dans le cadre de rencontres pluriannuelles, DT et Directeurs d'établissements sur le territoire, au réseau de situations complexes, comités techniques AEMO, réunions entre opérateurs afin de réfléchir à des réponses de prises en charges mutualisées (AFAD, Rigolo comme la vie, Maison d'Enfants de Quesnoy sur Deûle, Home des Flandres ...)

L'objectif de ces différentes réunions est de mettre en synergie tous les dispositifs de prise en charge au sein du territoire

Pour les activités Majeurs Protégés : réunions DTMRT pôle autonomie et dépendance, réseau précarité santé, réseau MAIA, l'ABEJ, rapprochement avec les services d'intervention à domicile

Pour l'ensemble des activités, les cadres du territoire entretiennent des rapports de proximité avec le Magistrats

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

POUR L'ACTIVITÉ MAJEURS PROTÉGÉS

- Deux arrêts longs qui ont percuté l'équipe et les prises en charge des majeurs ; il existe par ailleurs une difficulté à pourvoir aux remplacements (peu ou pas de candidatures).
- Départ de l'AT et remplacement par un cadre technique, ce qui a nécessité un travail de réorganisation de compétence de l'encadrement technique.
- Une augmentation de la saisine et dépassement de nombre de points service. Par ailleurs, on observe une saisine de situation pour certains majeurs violents, pour lesquels d'autres opérateurs avaient obtenu la décharge.

- Poursuite des formations relatives au déploiement de l'outil informatique et poursuite des GAP pour poursuivre l'évolution des pratiques.

POUR L'ACTIVITÉ ENFANCE

Durant cette année 2017, le territoire a, une fois encore, dû faire face à de la suractivité en AEMO, nécessitant que des mesures soient réorientées sur le secteur de Lille en fin d'année. Le ratio reste conséquent et les problématiques principalement multifactorielles, que ce soit concernant les enfants ou dans le champ de l'exercice de la fonction parentale.

Face à constat, et malgré une activité restée dense, nous avons maintenu, et développé, le dispositif AEMO plurielle, véritable fil rouge pour le service depuis 2015, dans lequel nous avons inclus de nouvelles familles ; de nouveaux collègues ont également rejoint le groupe de professionnels. Les Magistrats, et les familles, ont pu exprimer à plusieurs reprises leur satisfaction quant à cette forme soutenue de prise en charge.

La saisine en MJIE a été constante sur l'année, et ne s'est pas concentrée sur quelques mois à l'instar des années précédentes.

En ce qui concerne l'AGBF, l'activité a continué de se développer (3 équivalents temps plein sont actuellement en place). Deux collègues ont rejoint l'équipe AGBF (suite au départ d'autres TS) et ont bénéficié de la formation DPF, diplôme obtenu avec succès.

Le service reste tourné vers les partenariats et la mise en œuvre d'activités collectives ; ainsi outre les activités déjà existantes les années précédentes et qui perdurent (fêtes de l'été et de l'hiver, musée de la Piscine, ateliers à chaque vacances scolaire, groupe ados par exemple), un projet Petite Enfance s'est travaillé avec 2 EJE et 2 psychologues et fera l'objet de rapprochement, voire d'un conventionnement avec les dispositifs de droit commun.

Le projet autour des entretiens relatif à la conjugalité a été retravaillé et s'est ouvert à l'intervention de nouveaux TS.

POUR LE PFS

L'année 2017 a été marquée par de nombreux mouvements de personnel :

- Arrêts longue maladie d'une éducatrice spécialisée et retour d'arrêt longue maladie d'une éducatrice spécialisée
- Retour de congé maternité de deux psychologues
- Embauche de deux assistantes familiales
- Quatre assistantes familiales en retraite

En 2017, le PFS n'a pu donner suite à aucun nouveau projet d'accueil, en lien avec la fin 2016 teinté de suractivité et le nombre de journées imposées par le financeur.

Une situation complexe a été proposée par les équipes du Département sous le pilotage de la responsable adjointe du pôle enfance jeunesse famille afin d'orienter un jeune enfant de 11 ans et demi dans le service. Cette situation a fait l'objet de nombreux échanges avec la famille et les nombreux professionnels gravitant autour de la situation (Ase, mecs, itep)

La gestion des émotions : par le biais d'une formation, l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire a pu partager ses expériences, réfléchir sur cette notion fondamentale dans la pratique

Participation à une recherche menée par l'université de Nanterre portant sur : « l'évaluation des situations d'enfants confiés en accueil familial ; état des lieux des pratiques dans le secteur associatif » : démarrage en 2017, jusque juin 2018

La question des jeunes majeurs, notamment en raison de l'accès à la majorité de quatre jeunes sur le service, est restée une préoccupation dans l'équipe et a

continué d'alimenter des réflexions sur l'approche et l'accompagnement pluridisciplinaire des jeunes dans l'accès à l'autonomie, leur orientation et l'accompagnement social (droit commun par exemple) et familial, en lien avec le contexte législatifs et les délibérations du conseil départemental de décembre 2015 et juin 2016. L'équipe s'est informée auprès des services départementaux des nouvelles perspectives en la faveur de ces jeunes au travers du dispositif Entrée dans la Vie Adulte (EVA) mis en œuvre sur le territoire à compter du 1^{er} octobre 2017.

L'intégration progressive de l'utilisation de Sil age dans les pratiques professionnelles et les communications en intra

L'usage des adresses mails pour l'ensemble de l'équipe sur site

Mutualisation (projets ado entre équipes)

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

ENFANCE

- Spécialisation de l'encadrement
- Représentation de l'AGSS sur le territoire par pôles d'intervention (pôle milieu ouvert, pôle investigation, pôle accueil et pôle administratif)
- Consolider les rapprochements par des conventionnements
- AEMO Autrement (on quitte l'expérimentation) et projet d'intégration d'une Assistante familiale et d'une Maison d'Enfant.

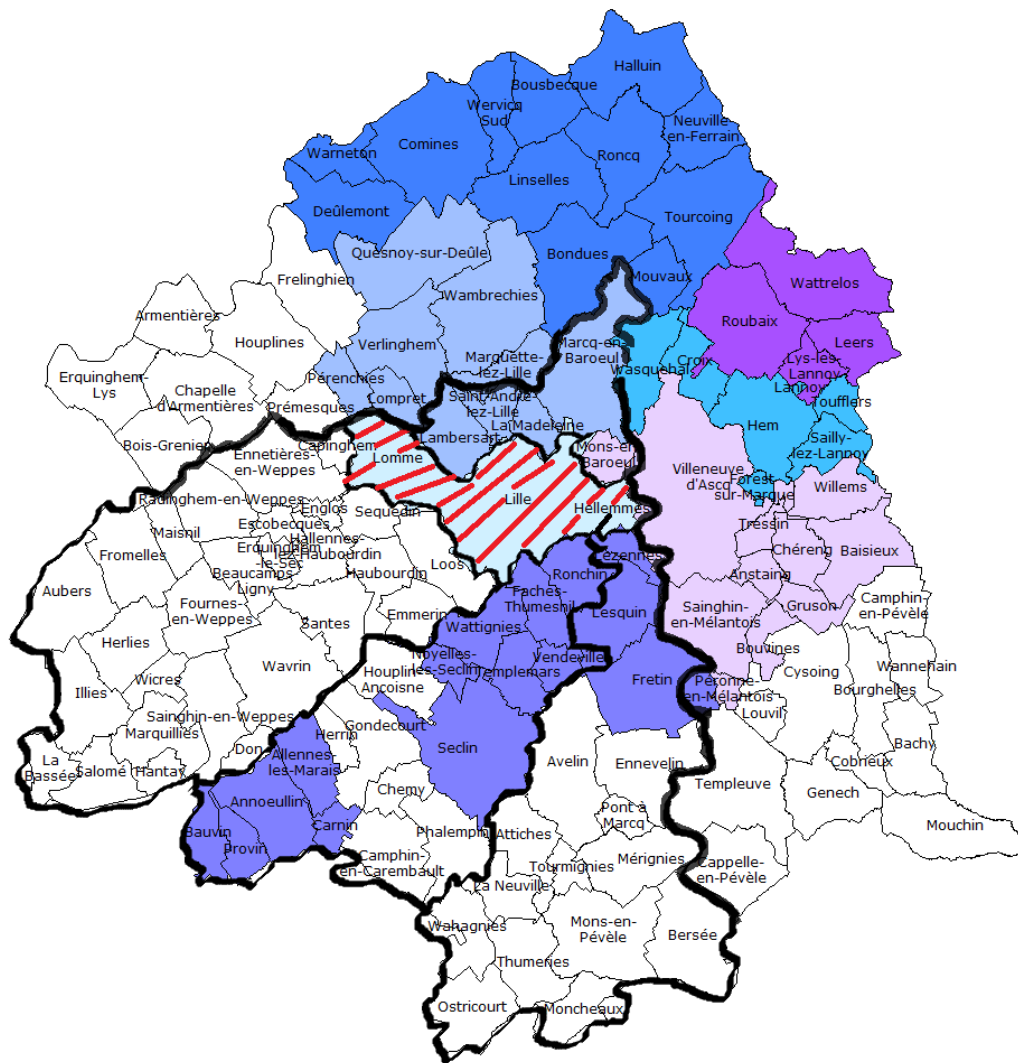
MAJEURS

- Poursuite du déploiement du logiciel UNIT
- Généralisation de l'AGED
- Réflexion autour d'un dispositif relatif à l'accueil des majeurs protégés (accueil familial et logements diffus)
-

PFS

- **Réflexion autour de l'accueil évaluation**
- **Soutien des dispositifs ASE (plateau technique mis à disposition)**
- **Poursuite de la réflexion sur le « S » du PFS qui s'accompagnera d'une dimension de gestion de personnel**

TERRITOIRE LILLOIS

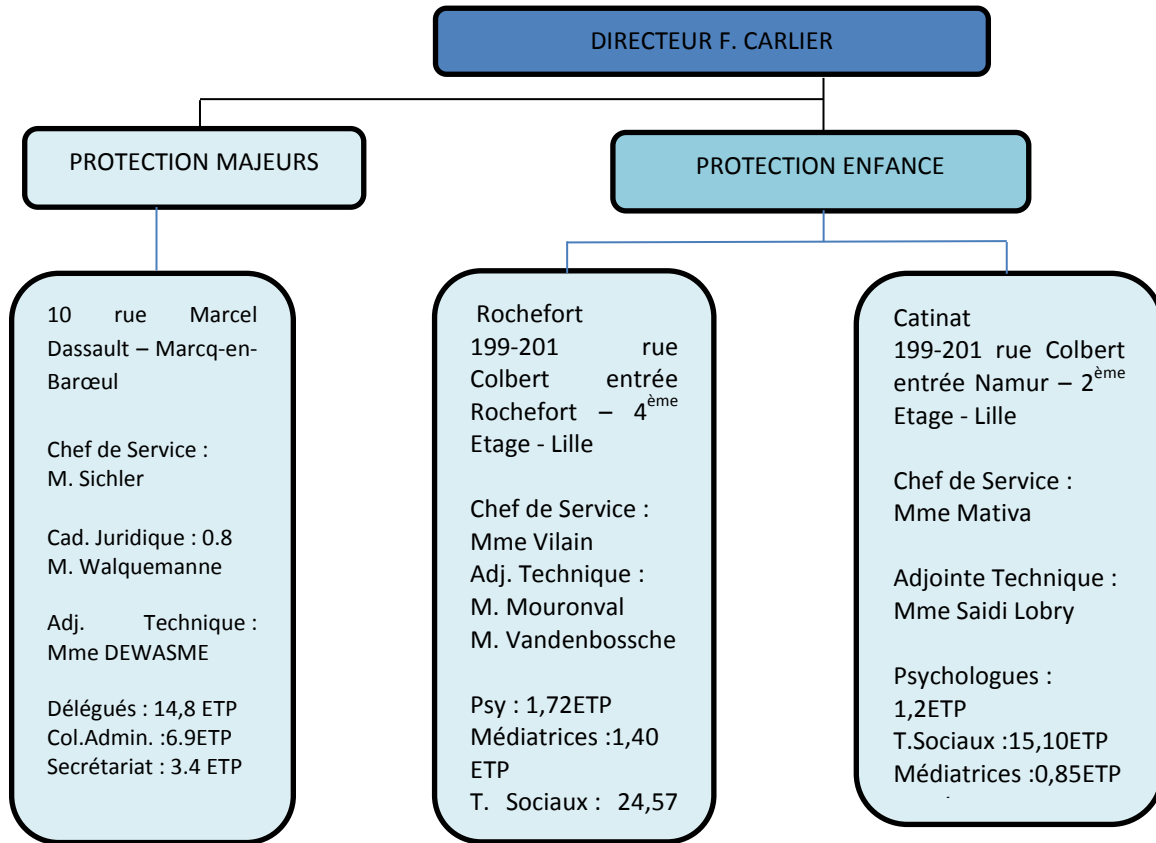


Le Territoire de Lille regroupe 3 sites de l'A.G.S.S de l'U.D.A.F :

- 2 en protection de l'enfance
- 1 en protection des majeurs

et représente 83,44 ETP.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE



ANIMATION DU TERRITOIRE

Concernant les services de protection de l'enfance, nous avons poursuivi le travail entamé à savoir :

- Un travail sur le territoire sur l'uniformisation des outils. Des groupes de travail ont été constitués autour des questions de l'AEMO autrement, du démarrage des mesures, la place de la médiation dans l'action éducative et l'accueil des stagiaires. Ces groupes ont réuni des membres différents des deux équipes. La fin de ces travaux est prévue en septembre. Ils ont pour objectifs d'optimiser les moyens, de développer d'autres formes d'accompagnements, et de peaufiner la cohérence de nos actions sur le plan du territoire.
- Le dispositif « A petits pas » a bénéficié de moyens afin d'étendre son activité. Dispositif reconnu sur le territoire, il poursuit son travail et le développe en lien avec la problématique de la petite enfance, par des actions plurielles et interdisciplinaires, sur des objectifs opérationnels identifiés et évaluables.
- Le développement de l'outil informatique et le déploiement du logiciel métier est considéré aujourd'hui comme un agent facilitateur du travail en cours.
- Le travail partenarial sur le territoire : fruit des rencontres et de la réflexion avec les acteurs du département une journée de territoire réunissant toutes les ressources du territoire Lillois a été organisée. Elle avait vocation à mettre en avant les ressources du territoire mais aussi les expériences innovantes des différents acteurs de terrain. Une convention de stage inter institutionnelle a été élaborée afin de permettre la réalisation de stages croisés sur le secteur.
Une carte interactive des ressources territoriales a été construite.

CONCERNANT LES ACTIVITES :

- Concernant l'AEMO, l'activité demeure stable. Néanmoins le ratio mineurs/familles continue de baisser sur le territoire. Cela a un impact conséquent sur le nombre de mineurs à suivre sur les services. L'explication est essentiellement démographique.
- L'activité AGBF demeure une activité stable. Une salariée a été formée au CNC DPF cette année. Elle est venue étayer l'équipe en place.
- L'activité MJIE a connu une légère baisse en 2017 compensée par la prise en charge sur le territoire de mesures valenciennes. L'activité 2018 a connu une nette amélioration.
- L'espace rencontre JAF est en constante augmentation. Courant 2018 nous avons dû mettre des mesures en attente. Le travail de territoire avec les autres associations contribue à une bonne régulation de l'activité.
- Le point rencontre ASE a connu une légère baisse d'activité. Nous avons réinterrogé notre organisation, nommé un nouveau coordinateur du dispositif et remis en place les rencontres avec le pôle enfance famille. L'activité est repartie à la hausse pour 2018.
- L'activité médiation est en forte augmentation sur le territoire. Un travail est engagé avec les équipes AEMO pour davantage de transversalité. Les réunions médiation Lille/Armentières/Flandres contribuent à développer l'activité, fédérer l'équipe de médiation et réfléchir aux perspectives.
- La POE, de par les liens avec les acteurs du département à quasiment doublé en une année. L'expertise évaluative de l'équipe est reconnue par nos partenaires.

- L'enquête sociale JAF est stable sur le territoire mais reste à un niveau faible.

POUR L'ACTIVITE MAJEURS,

Le service a été confronté à de nombreux mouvements de personnel, qui sont venus impacter la dynamique de l'équipe et l'organisation du travail.

Néanmoins le travail mené l'année dernière sur les procédures internes au service, le remplacement des salariés absents et la dynamique actuelle de l'équipe, a permis la poursuite des actions en cours :

- La poursuite du travail sur l'organisation du service, les pôles,
- L'expérimentation du vidéocodage sur le service
- La poursuite des GAP
- Le travail sur le tableau « Cœur de métier ».

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU TERRITOIRE

POUR LES SERVICES ENFANCE

Le départ du chef de service de Catinat a constitué un élément marquant pour l'équipe. Son remplacement par Madame MATIVA s'est opéré en juin 2017. La prise de fonction s'est déroulée sereinement. L'équipe a su se mobiliser dans la réflexion en cours sur le territoire.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

CONCERNANT LES ACTIVITES ENFANCE :

- En lien avec les orientations du département concernant la protection de l'enfance, et grâce à la mobilisation des équipes et les ressources en place, le travail mené sur le territoire va nous permettre de poser une organisation solide de travail concernant : le démarrage des mesures, la prise en charge plurielle de certaines situations familiales, un processus d'évaluation clairement identifié.

Le référentiel d'évaluation interne a été présenté aux équipes et a recueilli un accueil enthousiaste.

- La poursuite du travail mené avec les médiatrices familiales pour une meilleure prise en compte du contentieux en AEMO.
- La poursuite du développement du logiciel métier comme outil support au pilotage de l'activité.

CONCERNANT L'ACTIVITE MAJEURE PROTÉGÉE :

- La poursuite du travail en cours sur l'optimisation de l'organisation par pôles.
- La poursuite du travail mené, en lien avec le SAAT, sur l'appropriation du logiciel métier, le vidéocodage, les signatures électroniques.

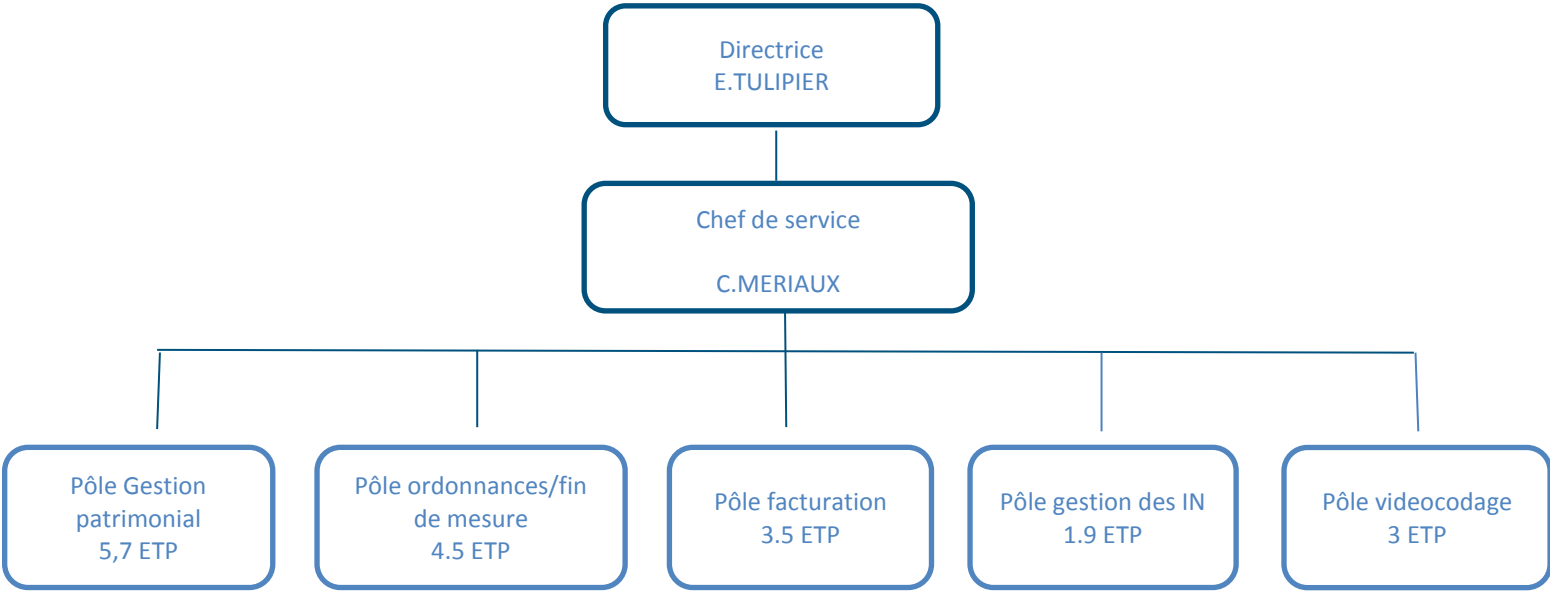
DE MANIERE GLOBALE, SUR LE TERRITOIRE,

La poursuite de la réflexion tout juste entamée autour de la notion de Qualité de Vie au Travail. Le renouvellement d'éléments mobiliers est venu améliorer les conditions de travail. Les locaux sont aujourd'hui investis par les équipes.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS TUTÉLAIRES (SAAT)

PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU SERVICE

L'ensemble des salariés, toutes activités confondues représentent 20.6 ETP



ANIMATION DU SERVICE

Le travail de partenariat avec les différents organismes bancaires se poursuit notamment dans la recherche de partenariats pour des placements pour les personnes résidentes en Belgique.

Une rencontre a pu également avoir lieu avec les services du département pour coordonner notre travail et leur faciliter les modalités de recouvrement de l'aide sociale.

Des réunions ont régulièrement lieu :

- Réunions institutionnelles
- Réunions de Pôle
- Réunions de responsable

ELEMENTS MARQUANTS DE LA VIE DU SERVICE

- Formation à Access
- Formation à la LAD/RAD
- Formation MAGIS

Pour le Pôle fin de mesure, 210 dossiers de mainlevées et 314 dossiers de succession traités sur le service

Mise en place de 190 lettres types à destination de l'ensemble des services.

Travail de préparation sur la mise en place de signatures électroniques.

Mise en place d'un nouveau Pôle expérimental pour l'année 2017 : le Pôle vidéocodage. Ce Pôle a vocation à

opérer la dématérialisation complète des dossiers et documents entrants.

Les territoires de Marcq en Baroeul, Dunkerque, Cambrai et Douai ont initié le processus.

Cette dématérialisation procure un gain de temps non négligeable dans les services tant au niveau du classement qui en devient quasi inexistant que de la recherche de document qui s'en trouve largement facilitée.

Vidéocodage de **260696 factures** depuis la mise en place d'UNIT ainsi que de **169160 documents** soit un total de **429856 documents indexés** par les services du SAAT.

PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Généralisation de la dématérialisation avec l'intégration :

- Du service d'Aulnoye Aymeries en mai 2018
- Du service de Roubaix en juin 2018
- Du service de Valenciennes en septembre 2018

Mise en place des signatures électroniques et des parapheurs virtuels début avril 2018.

Migration de l'ensemble de la base documentaire des anciens serveurs communs vers MAGIS fin septembre 2018.

4

• LA VIE
ASSOCIATIVE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 14 membres.

Il s'est réuni 4 fois en 2017.

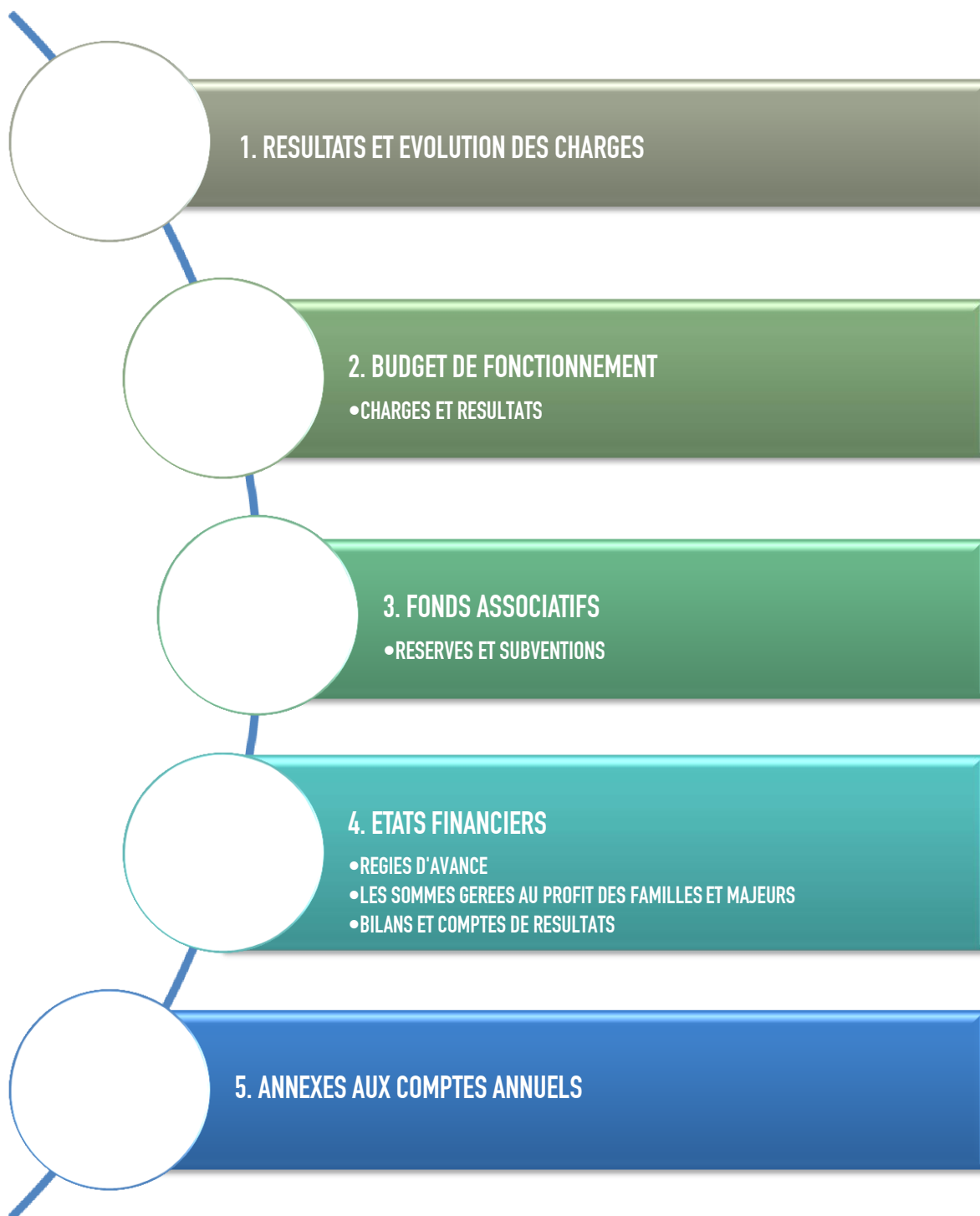
LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est réuni 2 fois en 2017.

Des rencontres et/ou échanges réguliers ont lieu avec le Président, la Vice-Présidente et le Trésorier au cours de chaque exercice.



RAPPORT DE GESTION ET ETATS FINANCIERS





- **RESULTATS ET
EVOLUTION
DES CHARGES**



AEMO

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable avant reprise du Résultat N-2 est excédentaire pour 47 181 €.

Le résultat administratif, est de 47 181 €

L'Association a fait la proposition d'affectation de résultat suivante :

- Réserve pour compensation des déficits de 47 181 € dans le cadre du CPOM

B) EVOLUTION DES CHARGES

La masse des dépenses brutes 2017, soit 11 414 513 € a baissé de 0.02 % par rapport à celle de l'année 2016 (11 416 704 €).



CPFS

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable avant reprise du Résultat N-2 est excédentaire de 21 227 €.

Le résultat administratif, après incorporation de l'excédent 2015, soit 16 966 € est excédentaire de 38 193 €.

L'Association a fait les propositions d'affectation de résultat suivantes :

Réserve de compensation des déficits pour 38 193 € dans le cadre du CPOM.

B) EVOLUTION DES CHARGES

Les charges brutes de 2017 soit 2 950 559 € ont augmenté de 5.38 % par rapport à celles de 2016 (2 799 833 €) liées à la masse salariale et à une augmentation de l'activité.



MJIE

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable de reprise du Résultat N-2 est excédentaire pour 6 302 €.

Le résultat administratif, après incorporation de l'excédent 2015, soit 4 166 € est excédentaire de 10 468 €.

L'Association a fait la proposition d'affectation :
Réserve de Trésorerie pour 10 468 €.

B) EVOLUTION DES CHARGES

Les charges brutes 2017 soit 2 217 982 € augmentent de 0.78 % par rapport à celles de l'exercice 2016 (2 200 657 €).



AGBF

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable avant reprise du résultat N-2 est excédentaire de 25 897 €.

Le résultat administratif, après incorporation de l'excédent 2015, soit 8 523 € est excédentaire de 34 420 €.

L'Association a proposé l'affectation de ce résultat de la façon suivante :

En réserve de compensation des déficits pour 34 420 €.

B) EVOLUTION DES CHARGES

Le total des charges brutes 2017, soit 1 393 720 € augmente de 24,70 % par rapport à l'exercice précédent (1 117 642 €) lié à une augmentation de l'activité et des moyens en ressources humaines.



MJPM

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable est déficitaire de 10 958 € avant reprise du résultat N-2.

Le résultat de gestion après reprise de l'excédent 2015 (30 000 €) est excédentaire de 19 042 €.

L'Association a proposé l'affectation de ce résultat de la façon suivante :

En réserve de compensation des déficits pour 19 042 €.

B) EVOLUTION DES CHARGES

Le total des charges brutes 2017, soit 9 039 706 € progresse de 1,73 % par rapport à l'exercice précédent (8 885 926 €), excédent lié à des moyens nouveaux en ressources humaines.



MECS

A) RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable avant reprise du résultat N-2 est excédentaire de 13 586 €.

Le résultat administratif est de 13 586 €

L'Association a fait la proposition suivante :

Réserve de compensation des déficits pour 13 586 € dans le cadre du CPOM.

B) EVOLUTION DES CHARGES

Le total des charges brutes 2017, soit 2 303 366 € baisse de 0,38 % par rapport à 2016 (2 312 152 €).



ENQUETE SOCIALE JAF

Cette activité affiche un résultat excédentaire de 2 181 € en 2017.

Le montant des charges nettes est de 121 572 €, contre 107 750 € en 2016.



LIEU RENCONTRE ASE

Il affiche un excédent de 815 € en 2017 pour un montant des charges brutes de 139 700 € (154 508 € en 2016).

MEDIATION FAMILIALE

Elle affiche un excédent d'exploitation de 745 € en 2017 pour un montant de charges brutes de 449 899 € (369 724 € en 2016) liées aux extensions obtenues en septembre 2016 et 2017.

ESPACE RENCONTRE JAF

Il affiche un excédent d'exploitation de 22 856 € en 2017 pour un montant de charges brutes de 260 672 € (251 302 € en 2016).



POE

Elle affiche un résultat excédent de 20 475 € en 2017, contre 22 662 € en 2016 pour un montant de charges brutes de 120 788 € en 2017 contre 74 988 € en 2016).

MANDAT ADMINISTRATION AD HOC

Elle affiche un résultat excédentaire de 988 € en 2017 (30 090 € en 2016)

MAISON DE LA FAMILLE

Elle affiche un déficit de 11 409 € en 2017 (- 22 362 € en 2016) pour un montant des charges brutes de 190 710 € en 2017 (230 411 € en 2016).

Ce déficit est lié à des pertes de subventions en cours d'année.



2

- 
- **BUDGET DE
FONCTIONNEMENT**



CHARGES ET RESULTATS

A) LES CHARGES BRUTES

Elles étaient de 29 923 157 € en 2016, et augmentent à 30 972 284 € à la clôture de l'exercice 2017, soit une augmentation de 3,51 %.

B) LE RESULTAT CUMULE DES SECTIONS D'INVESTISSEMENT

Le bilan financier établi au 31/12/2017, fait apparaître un excédent de fonds de roulement d'investissement de 351 086 € contre 1 056 189 € en 2016.

Cette évolution est due essentiellement à :

- ❖ Reprise des résultats N-2 par les financeurs (59 655 € en 2017)
- ❖ L'évolution des fonds associatifs à hauteur de 49 000 €, ils concernent les subventions des établissements bancaires versés en 2017
- ❖ Résultat de gestion propre de 339 713 € en 2017.
- ❖ Passage en dotation globale sur les activités financés par le département ce qui permet d'être payé plus rapidement
- ❖ Acquisition immobilière sur Valenciennes

3

• FONDS
ASSOCIATIFS



A) LES RESERVES FINANCIERES

Les réserves financières à hauteur de 920 366€ en 2017 reste stable.

B) LES SUBVENTIONS BANCAIRES

En 2017, la subvention du Crédit Mutuel s'est élevée à 24 000 € et celle du Crédit Agricole à 25 000 €.

Leur montant cumulé au 31 Décembre 2017 est de 1 490 598 € (1 441 698 € fin 2016).

Ces subventions viennent compenser le déficit cumulé des sections d'investissements d'une part, et d'autres parts les dépenses de gestion propres à l'Association dont le montant cumulé s'affiche à 60 415 € à la clôture de l'exercice, avant affectation du résultat 2017 .

Cette gestion propre concerne principalement le financement de l'expérimentation de nouvelles activités, ainsi que le financement ponctuel de charges qui ne peuvent être budgétisés, ou dont la budgétisation a été refusée.

4

• ETATS
FINANCIERS

LES REGIES D'AVANCE

Elles représentent 79 390 € en 2017.

Le solde non remboursé au 31 Décembre de l'exercice se monte à 11 050 €.

LES SOMMES GERES AU PROFIT DES FAMILLES ET MAJEURS

Montants perçus :

Ces sommes représentaient 90 957 535 € en 2016.

A la clôture de l'exercice 2017 ces sommes représentent 91 081 518€.

Comptes de fonctionnement (gestion) :

Le solde des sommes gérées à la clôture du présent exercice est de 24 632 397 €. A la clôture de l'exercice 2017, ces sommes représentent 20 647 660 €.

Les avoirs patrimoniaux des majeurs protégés représentaient 147 413 029 € en en 2016. A la clôture de l'exercice 2017, ils représentent la somme de 189 122 680 €.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Arrêté au 31/12/2017 Durée 12 mois			31/12/2016 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	7 690,28	-7 690,28		1 093,71
Autres	151 617,91	-115 721,13	35 896,78	2 835,70
Immobilisations Corporelles				
Terrains	713 011,72		713 011,72	561 921,72
Constructions	12 625 265,43	-3 666 945,89	8 958 319,54	7 597 516,56
Installations techniques matériel et outillage	240 786,13	-126 317,05	114 469,08	14 949,41
Autres	3 653 922,97	-2 789 488,95	864 434,02	773 992,42
Immobilisations corporelles en cours	302 010,17		302 010,17	182 216,94
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	2 648,36		2 648,36	2 630,00
Prêts	210,00		210,00	210,00
Autres	69 440,52		69 440,52	74 135,81
TOTAL I	17 766 603,49	-6 706 163,30	11 060 440,19	9 211 502,27
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	10 299,81		10 299,81	10 251,81
TOTAL II	10 299,81		10 299,81	10 251,81
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 800 192,95		1 800 192,95	1 764 444,33
Autres créances	479 145,36		479 145,36	430 567,56
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	1 213 842,99		1 213 842,99	1 457 892,99
Disponibilités				
Disponibilités	3 524 844,75		3 524 844,75	3 969 221,59
TOTAL III	7 018 026,05		7 018 026,05	7 622 126,47
Comptes de Régularisation				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	174 146,88		174 146,88	167 952,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL IV	174 146,88		174 146,88	167 952,75
TOTAL GENERAL	24 969 076,23	-6 706 163,30	18 262 912,93	17 011 833,30

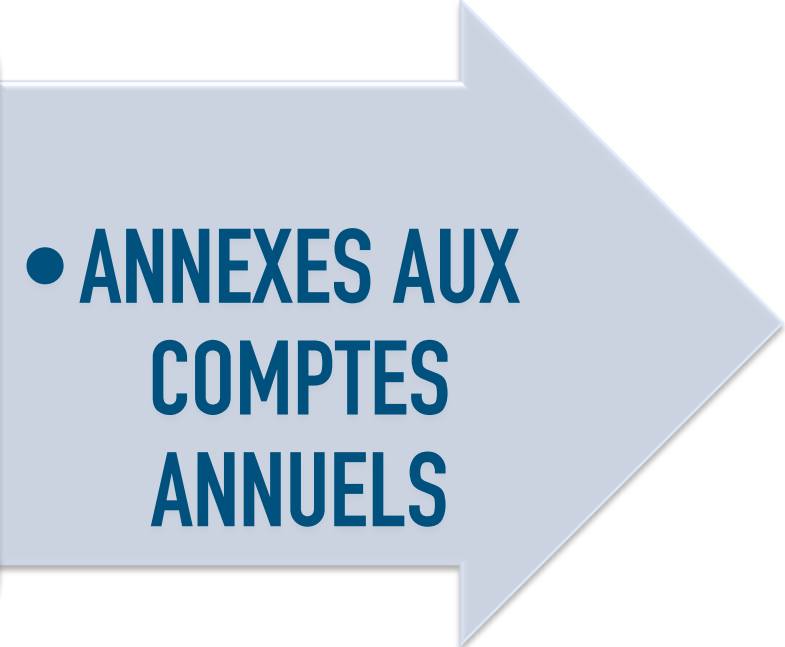
PASSIF	Arrêté au 31/12/2017 Durée 12 mois	31/12/2016 12 mois
Fonds Associatifs		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs ,subv. d'invest. renouv)	415 343,29	415 343,29
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires et réglementées		
Réserves réglementées	1 183 174,48	1 572 109,03
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-324 736,45	-610 053,13
Charges refusées CET	-311 307,96	-311 307,96
Charges refusées IDR	-76 144,05	-76 144,05
Charges refusées CP	-403 891,72	-403 891,72
Charges refusées IDR non opposables	-1 409 723,37	-1 409 723,37
dépenses refusées CP non opposables	-97 745,91	-97 745,91
Dépenses refusées Divers		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	479 607,00	381 352,63
Fonds associatif avec droit de reprise		
Fonds associatif avec droit de reprise	639 610,38	639 610,38
Fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution	1 800 389,50	1 751 389,50
Résultats sous contrôle tiers financeurs		
Résultats sous contrôle tiers financeurs	943 452,86	958 482,36
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 185 924,79	747 576,79
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	1 477 150,83	1 535 453,83
Droits des propriétaires (Commodats)		
TOTAL I	5 501 103,67	5 092 451,67
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques et charge		
Provisions pour risque:		
Provisions pour risques	24 471,66	24 471,66
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	2 869 246,10	2 631 543,10
TOTAL III	2 893 717,76	2 656 014,76
Fonds Dédiés		
Sur subventions de fonctionnemen		
Sur subventions de fonctionnement	29 295,48	29 295,48
Sur autres ressources		
Sur autres ressources	2 260,59	2 260,59
TOTAL IV	31 556,07	31 556,07
Dettes		
Emprunts Obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 522 186,60	4 366 639,97
Emprunts et dettes financières divers		
Emprunts et dettes financières divers	50,00	50,00
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422 698,42	367 056,52
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	3 638 485,75	4 256 937,79
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	37 124,24	29 904,57
autres dettes		
autres dettes	215 990,42	211 221,95
TOTAL V	9 836 535,43	9 231 810,80
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		

PASSIF	Arrêté au 31/12/2017		31/12/2016
	Durée 12 mois		12 mois
Ecart de conversion Passif			
TOTAL VI			
TOTAL GENERAL	18 262 912,93	17 011 833,30	

	Arrêté au : 31/12/2017		31/12/2016		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises	22 580,79	0,08	18 782,94	0,07	3 797,85	20,22
Production vendue (biens)						
Production vendue (services)	29 466 234,35	100,00	28 833 783,64	100,00	632 450,71	2,19
Chiffre d'affaire	29 488 815,14	100,08	28 852 566,58	100,07	636 248,56	2,21
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	945 038,47	3,21	977 560,26	3,39	-32 521,79	-3,33
Reprises/prov. & amort. transf. de charge	293 721,95	1,00	67 922,87	0,24	225 799,08	332,43
Autres produits	313 872,69	1,07	269 176,58	0,93	44 696,11	16,60
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	31 041 448,25	105,35	30 167 226,29	104,62	874 221,96	2,90
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres	590,20	0,00	440,81	0,00	149,39	33,89
Autres achats et charges externes	4 471 063,99	15,17	3 785 311,94	13,13	685 752,05	18,12
Impôts, taxes et versements assimilés	2 483 560,69	8,43	2 396 916,83	8,31	86 643,86	3,61
Salaires et traitements	16 407 161,97	55,68	15 945 379,20	55,30	461 782,77	2,90
Charges sociales	6 548 630,50	22,22	7 075 971,09	24,54	-527 340,59	-7,45
Dotation	1 028 372,15	3,49	685 839,35	2,38	342 532,80	49,94
Autres charges	32 904,08	0,11	33 297,38	0,12	-393,30	-1,18
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	30 972 283,58	105,11	29 923 156,60	103,78	1 049 126,98	3,51
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 164,67	0,23	244 069,69	0,85	-174 905,02	-71,66
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	19,62	0,00	15,78	0,00	3,84	24,33
Autres intérêts et produits assimilés	60 900,12	0,21	39 856,91	0,14	21 043,21	52,80
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	60 919,74	0,21	39 872,69	0,14	21 047,05	52,79
Charges financières						
Charges financières	92 920,85	0,32	81 149,03	0,28	11 771,82	14,51
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	92 920,85	0,32	81 149,03	0,28	11 771,82	14,51
RESULTATS FINANCIERS	-32 001,11	-0,11	-41 276,34	-0,14	9 275,23	-22,47
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	37 163,56	0,13	202 793,35	0,70	-165 629,79	-81,67
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	336 900,86	1,14	80 224,10	0,28	256 676,76	319,95
Sur opération en capital	140 955,00	0,48	113 395,13	0,39	27 559,87	24,30
Reprises/provisions et transfert de char	5 026,77	0,02			5 026,77	
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	482 882,63	1,64	193 619,23	0,67	289 263,40	149,40
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	40 439,19	0,14	1 248,72	0,00	39 190,47	3 138,45
Sur opération en capital			13 811,23	0,05	-13 811,23	-100,00
Dotation aux amortissements et aux prov.						
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	40 439,19	0,14	15 069,95	0,05	25 379,24	168,52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	442 443,44	1,50	178 569,28	0,62	263 884,16	147,79
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL X						
PRODUITS	31 585 250,62	107,19	30 400 718,21	105,43	1 184 532,41	3,90
CHARGES	31 105 643,62	105,56	30 019 365,58	104,11	1 086 278,04	3,62
SOLDE INTERMÉDIAIRE	479 607,00	1,63	381 352,63	1,32	98 254,37	25,76
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCEDENT OU DÉFICIT	479 607,00	1,63	381 352,63	1,32	98 254,37	25,76



5

- 
- ANNEXES AUX
COMPTES
ANNUELS

1- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Etablissement : AGSS de l'UDAF

Activité principale : Services Tutélaire

Nom du président : Monsieur BENOIT VANDERSCHOOTEN

Nom du directeur général : Monsieur Léonard MANNARINO

Adresse : 144 Rue du Molinel 59012 LILLE

Téléphone : 03.20.54.03.04

Télécopie : 03.20.54.47.60

N° Siret : 783 714 645 0042

Code APE : 8899B

Diverses activités sont opérées au sein de l'association, à savoir :

- Activité Action Educative en Milieu Ouvert,
- Centre de Placement Familial Spécialisé et Modulé,
- Mesure Judiciaire d'Investigation Educative,
- Activité Tutelle aux Prestations Sociales,
- MECS St Anne,
- Activité Majeurs Protégé,
- Nouvelles Activités de protection de l'enfance,
- Nouvelles Activités D'aide à la parentalité,

▪ 2- PREAMBULE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 18 262 913 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 479 607 €.

Les informations communiquées ci-après font parties intégrantes des comptes annuels qui ont été établis et arrêtés le 19 avril 2018 par le Conseil d'Administration.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

▪ 3 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historique. Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 99-03 du comité

de la réglementation comptable (CRC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et de l'avis 2007-05 du conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables applicable aux associations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes, mais également pour tenir compte des risques destinés à couvrir des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, telles que les grosses réparations, et qui par conséquence ne pourraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées (confer règlement 2003-07 du CRC). Tel est le cas des dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuel de gros entretien (flotte automobile, divers travaux d'entretien immobilier..),
- Les provisions réglementées sont des provisions réglementées en application de dispositions réglementaires spécifiques. Certaines de ces provisions et notamment la provision réglementée sur les plus-values nettes d'actif (valeurs mobilières....).
- Les amortissements des constructions sont calculés en appliquant le Règlement CRC 02-10 avec la méthode rétrospective.

Les immeubles sont donc amortis suivant la méthode par composants.

- Les fonds dédiés, sont constatés lorsqu'une partie de «ressources» n'a pu être utilisée en totalité au cours d'un exercice. La partie non encore utilisée est par ailleurs inscrite en fonds dédiés.

○ IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations

en euros

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Conséc. à rééval. au cours de l'ex.	Acquis, apports Vir. Poste à poste
Immobilisations incorporelles	194 368		34 560
Terrains	561 922		151 090
Constructions sur sol propre	10 392 875		1 891 018
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 677 227		206 434
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 173 165		152 620
Immobilisations corporelles en cours	182 217		492 498
Matériel de transport	105 872		
Autres titres immobilisés	2 630		18
Prêts et autres immobilisations financières			9 024
Prêts constructions			
Avances et Acomptes	0		
TOTAL	15 395 175	0	2 937 263

	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Rééval. légale
	Par virements poste à poste	Par cessions, mises hors service		Valeur d'origine immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		69 620	159 308	
Terrains			713 012	
Constructions sur sol propre		45 121	12 238 772	
Constructions su sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements divers		81 253	1 802 408	
Mat de bureau et informatique, mobilier		18 936	2 306 849	
Immobilisations corporelles en cours		372 705	302 010	
Matériel de transport		13 637	92 235	
Autres titres immobilisés			2 648	
Prêts et autres immobil. financières		13 719	69 651	
Prêts constructions				
Avances et acomptes			0	
TOTAL	0	614 991	17 766 603	0

○ AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés selon les plans d'amortissements établis en fonction de la durée probable de vie de ces immobilisations suivant le mode linéaire.

Les amortissements des constructions sont calculés en appliquant le Règlement CRC 02-10 avec la méthode rétrospective.

Les immeubles sont donc amortis suivant la méthode par composants.

Amortissements

cadre A : Situations et Mvts de l'exercice Immobilisations amortissables	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Sorties Reprises	Amortissements fin d'exercice
Frais d'établ recherche et dévelopt				
Immobilisations incorporelles	190 439	2 593	69 620	123 411
Terrains				
Constructions sur sol propre	3 257 934	551 228	55 285	3 753 877
Constructions su sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements divers	904 949	71 767	81 253	895 463
Mat de bureau et informatique, mobilier	1 749 755	167 499	44 534	1 721 970
Immobilisations corporelles en cours				
Matériel de transport	101 389	4 582	13 637	92 334
TOTAL	6 204 467	797 669	264 330	6 706 163

Cadre B : Ventilation dotations Aux amortissements de l'exercice				Cadre C : Mvts. Affect. Provision Amortissements dérogatoires	
Immobilisations amortissables	Amorts linéaires	Amorts dégressifs	Amorts Exceptionnels	Dotations	Reprises
Imm. incorporelles	2 593				
Terrains					
Constructions sur sol propre	551228		-6 782		
Constructions su sol d'autrui					
Inst. générales, agencts et aménagements divers	71767				
Mat de bur. et inform; mobilier	167499				
Imm. corporelles en cours					
Matériel de transport	4582				
TOTAL	797 669		-6 782	0	0

Avec l'application de la méthode dite par composant, il est nécessaire d'apporter une information complémentaire entre la dotation aux amortissements apparaissant dans le tableau d'amortissement et le montant apparaissant en comptabilité.

La dotation aux amortissements apparaissant dans les tableaux d'immobilisation est de :

	797 451.19 €
+ Amortissements dérogatoire CAMBRAI II (IOE non financé) :	1 217, 66
+ Amortissements CAMBRAI II (AEMO)	2 164.73
- Régularisation d'amortissement CATINAT	- 4 157, 71
- Régularisation d'amortissement CATINAT	- 1 312, 96
- Régularisation d'amortissement divers	- 4 693.91
Total des amortissements rectifiés	790 669 €

Total des dotations aux amortissements en comptabilité : 790 669 €

Le plan comptable général et le tome I de l'instruction M22 ne donnent aucune indication sur des durées d'amortissement conseillées, recommandées ou préconisées. A titre indicatif, l'association s'est référée aux durées indiquées dans l'ancienne rédaction de l'instruction M22. Ces durées tiennent compte des usages des établissements ou association.

○ PROVISIONS

Désignations	Montant au début de l'exercice (en euros)	Augmentations ou réaffectation en +	Diminutions ou réaffectation en -	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
pour renouvellement des immobilisations	615 088		58302	556786
réserves des plus-values d'éléments d'actifs	920 366			920 366
TOTAL	1 535 454		58 302	1 477 151
Provisions pour risques et charges				
Provision pour risques :				
- Risque Juridique F.S.E				24 472
- Litige prud'homal	24 472			24 472
- départ en retraite (avec la MECS)	2 370 531	237 703		2 608 234
Provision pour charges :				
- Provision pour réparations	261 012			261 012
- Provision pour travaux				
- Provision pour immeuble				
TOTAL	2 656 015	237 703		2 893 718
Provisions pour dépréciation				
Sur comptes clients				
Pour dépréciation des valeurs mobilières				
Autres provisions pour dépréciation	0			0
TOTAL	0			0
TOTAL GENERAL				
	4191469	237 703	58 302	4 370 869
	- d'exploitation	237 703	0	
Dont dotations et reprises	- financières			
	- exception			
Dont réaffectations en + ou en -	- d'exploitation		58 302	
	- financières			
	- exception			

L'avis du conseil national de la comptabilité n° 2007-5 du 04 Mai 2007, précise que la comptabilisation des provisions pour départ en retraite est une méthode dite « préférentielle » retenue par le plan comptable général. Conformément à la recommandation du conseil national de la comptabilité, la valeur retenue doit être calculée pour les entités de plus de 250 salariés sur l'ensemble des engagements acquis par tous les salariés. Il n'est donc plus possible de comptabiliser une fraction de l'engagement total et de valoriser en annexe la part non comptabilisée de l'engagement.

Aussi, l'association s'est vue dans l'obligation de comptabiliser la totalité de l'engagement identifié par :

- un compte de charge (compte n°68.. pour un montant de 237 703 €),
- un compte de produit (compte n°78..pour un montant de €).

En effet, ceci permettra à l'association de constater la partie éventuellement non financée, constituant un déficit non pris en charge par les tutelles, imputé en compte 114 ou 116-2.

L'effet de cette écriture peut être significatif sur le montant des fonds propres d'un établissement et donc de l'association gestionnaire associative. Toutefois le financement futur des provisions pour retraite se fera alors par affectation d'excédent aux comptes 116, puis 114.

Le calcul de l'indemnité de départ en retraite tel que l'a prévoit, la convention collective applicable dans nos structures, à l'article 18,

- Un mois des derniers appointements,... s'il totalise dix années d'ancienneté au service de la même entreprise,
- Trois mois des derniers appointements,.... **S'il totalise quinze années d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention,**
- Six mois des derniers appointements,.... **S'il a au moins vingt-cinq ans d'ancienneté dans une activité relevant du champ d'application de la présente convention.**

Toutefois en 2012 au vue des avancées politico-économique sur la durée légale de départ à la retraite l'âge retenu dans les divers calculs a **été modifié** et tient compte d'un âge situé entre 60 et 62 ans.

Aussi, la méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou *méthode du prorata des droits au terme*).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de **dette actuarielle**.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

HYPOTHESES D'EVALUATION

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

- Variables Economiques

Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA).

Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 1.30 %

Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

- AGSS : Profil 1% (en effet, suite à l'évolution de la masse salariale financée dans les budgets prévisionnels, le taux d'évolution retenue pour 2017 n'est que de 1%).

Charges sociales patronales

Les indemnités de fin de carrières versées aux salariés dans le cadre d'un départ volontaire sont soumises aux charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :

- AGSS : 60%

Contribution employeur

Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :

- AGSS : 50%

Les droits conventionnels

L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales.

Les tables retenues par catégories sont les suivantes :

Départ volontaire :

- AGSS : Ets services Personnes Handicapées(DV)

Mise à la retraite :

- AGSS : Ets Services Personnes Handicapées (MR)

- Variables Démographiques

Mobilité des actifs: le turnover

Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- AGSS : Turn-over faible

La probabilité de survie : La table de mortalité

Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe.

Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- AGSS : INSEE 2017

Ventilation des départs à la retraite

Les taux retenus sont les suivants :

- Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
- Mise à la retraite par l'employeur : 0 %

Âge de départ à la retraite

- AGSS : Age légal de départ en retraite = 62 ans.

POUR MEMOIRE :

La dette globale au 31/12/2017 s'élève à 2 958 234 € pour les droits acquis, alors qu'elle s'élevait en 2016 à 2 370 531€ (charges sociales et fiscales comprises), En 2017 350 000 € ont été placés sur un contrat CTT IFC pour financer partiellement la dette.

○ FONDS DEBIES

désignations	Montant au début de l'exercice (en euros)	Augmentations ou réaffectation en +	Diminutions ou réaffectation en -	Montant à la fin de l'exercice
--Fonds dédiés sur Subv pour déménagement	0			0
--Fonds dédiés pour animation du territoire de l'avesnois				
--Fonds dédiés pour formation premier secours	27 950			27 950
--Fonds dédiés quote part de résultat à rendre au financeur				
--Fonds dédiés groupe de parole				
--Fonds dédiés subvention groupe de parole valenciennes				
--Fonds dédiés sur LEG	2 261			2 261
--Fonds dédiés OETH	1 345			1 345
TOTAL	31 556			31 556
TOTAL GENERAL	31 556			31 556
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Dont affectation en + ou en -	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			

5-DETAIL DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances sur l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	210	210	
Autres immobilisations financières (dont dépôts)	60 496		60 496
TOTAL	60 706	210	60 496
Créances de l'actif circulant			
Créances redevables et comptes rattachés			
Autres créances	1 800 193	1800 193	
Débiteurs -Financeurs de l'association-			
Personnel et comptes rattachés	2 967	2 967	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	13 713	13 713	
Etat et autres collectivités publiques			
Taxe sur les salaires			
Impôts			
Chèques restaurant divers			
Débiteurs divers -Produits à recevoir	548 870	548 870	
Autres			
TOTAL	2 365 743	2 365 743	
Charges constatées d'avance	174 147	174 147	
Charges à répartir			
TOTAL GENERAL	3 074 372	3 013 876	60 496

Dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières					
Emprunts et	- 1 an max. à l'origine	123 690	123 690		
dettes à	- Plus de 1 an à l'origine	5 398 547	343 857	1 318 660	3 736 030
Emprunts dettes financières divers					
	TOTAL	5 522 237	467 547	1 318 660	3 736 030
Dettes d'exploitation					
Fournisseurs et comptes rattachés		422 698	422 698		
Personnel et comptes rattachés		1 984 566	1 984 566		
Sécurité Sociale, autres org. sociaux		1 886 954	1 886 954		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts	315 536	315 536		
	Taxes sur CP				
	Divers				
	TOTAL	4 609 754	4 609 754		
Dettes diverses					
Dettes sur immobilisations		37 124	37 124		
Mandataires : Avances sur salaires					
U.R.S.S.A.F - Mandataires - Av. Cotisat.					
Conseil Général (avances)					
Autres		227 601	227 601		
	TOTAL	264 725	264 725		
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL		10 396 717	5 342 027	1 318 660	3 736 030

Emprunt souscrit dans l'année : 1 362 000 €

Emprunt remboursés en cours d'exercice : 239 438 €

- détail des charges à payer

Détail des charges à payer

désignation	au 31/12/2017
Emprunt	en euro
intérêts courus sur emprunt	
Autres frais bancaires à payer	
Fournisseur	153 839
factures non parvenues	
Personnel	
Congés à payer	1 340 448
Compte épargne temps	555 213
Personnel	
Impôts et taxes	
Impôts et Taxes s/Congés à payer	189 539
Organismes sociaux	
Charges Sociales/Congés à payer	546 769
autres à payer	
TOTAL	2 785 808

- détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	
désignation	montant (en euro)
produits à recevoir Département	1 595 589
produits à recevoir PFS Autres Départements	8 236
produits à recevoir PFS Modulé	
produits à recevoir MECS Autres Départements	
produits solde DGF de MP	
produits à recevoir enquête sociale JAF	
produits à recevoir AD HOC	
Mémoire POE	50 040
personnel ijss à recevoir	13 713
divers à recevoir action des majeurs	104 409
Divers à recevoir	30 602
TOTAL	1 802 589

- au niveau des valeurs mobilières :

Le portefeuille est constitué de la manière suivante :

désignation	portefeuille valorisé au 31/12/2017	portefeuille valorisé au 31/12/2016	portefeuille valorisé au 31/12/2015	
MONE J	401	401	401	
Valeur Caisse d'Epargne				
FCP UNIFED	452 841	696 891	641 655	
VALEUR Crédit mutuel	437 351	437 351	437 351	
VALEUR Crédit Agricole	323 250	323 250	323 250	
Livrets	3 471 326	3 876 403	2 428 919	
total	4 685 169	5 334 296	3 831 576	

8- NOTE SUR LE PASSIF

8-a au niveau de l'analyse de l'évolution des fonds associatifs, suivi des résultats de gestion contrôlé :

L'affectation des résultats n'est pas encore définitif (procédure contradictoire) des comptes administratifs de l'année 2016. En effet, les tutelles de financement arrêtent définitivement les résultats des comptes administratifs de 2015. Selon l'affectation de ces derniers, la physionomie des fonds associatifs en est donc modifiée.

9- NOTE SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

9-a au niveau des charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles apparaissent au niveau du compte de résultat 2017 à hauteur de 40 439€ :

, se décomposant notamment en :

- charges exceptionnelles sur opération de gestion pour 40 439 €

9-b au niveau des produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels apparaissent au niveau du compte de résultat 2017 à hauteur de :

- 482 883 €, se décomposant notamment en :

Produits sur opérations de gestion pour	336 901 €
Quote part de subvention pour	140 955 €
Reprises / Provisions pour	5 027 €

10-a : analyse des résultats par activités :



Tableau des résultats 2017

Désignation	RÉSULTAT COMPTABLE 2017	REPRISE RESULTAT N-2	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2017	RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2016	RÉSULTAT COMPTABLE 2016
AEMO	47 181 €		47 181 €	27 056 €	
MJIE	6 302 €	4 166 €	10 468 €	40 056 €	- 512 665 €
PFS	21 227 €	16 966 €	38 193 €	170 725 €	170 725 €
AGBF	25 897 €	8 523 €	34 420 €	249 417 €	243 417 €
MP	- 10 958 €	30 000 €	19 042 €	194 075 €	160 341 €
MECS SAINT ANNE	13 586 €		13 586 €	27 654 €	27 654 €
ACTIVITES ANNEXES	36 651 €		36 651 €	172 228 €	172 228 €
VIE ASSOCIATIVE	339 713 €		339 713 €	88 244 €	88 244 €
Total	479 607 €	59 655 €	539 262 €	969 454 €	381 353 €

10-a bis : proposition d'affectation du résultat de **gestion propre 201-** en report à nouveau :

affectation du résultat comptable de gestion dite « Propre » non soumise à une autorisation d'un financeur	Déficit	Excédent
--	---------	----------

résultat comptable 2016		339 713 €
-------------------------	--	------------------

report à nouveau de gestion propre <u>avant affectation</u>	60 415 €	
--	-----------------	--

report à nouveau de gestion propre <u>après affectation</u>		29 298 €
--	--	-----------------

10-b rémunération des dirigeants :

La loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, dans son article 20 dispose que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations brutes hors charges sociales et fiscales **des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature, à savoir ;**

Rémunération annuelle 2017 des cadres dirigeants salariés à hauteur de 234 955 €.

10-c détail de l'effectif ; en E.T.P (effectif temps plein)

Désignations	Salariés	Au siège social
Administrateurs rémunérés	0	0
Personnels salariés	593	..
○ TOTAL	593	...

10-d honoraire du commissaire aux comptes :

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant total des honoraires payés pour l'année 2016 figurant au compte de résultat de l'année 2017, au titre du contrôle légal des comptes se monte à 18 350 € (T.T.C).

10-e Informations relatives au compte des tutelles :

Par ordonnances reçues des autorités judiciaires, l'A.G.S.S est mandatée en qualité de curateur ou tuteur de Familles et de Majeurs.

Les comptes ouverts au nom de ceux-ci présentent au 31 décembre 2017 un solde de :

- 20 647 660 € (dont la contrepartie est constituée exclusivement de disponibilités).

Ces éléments, s'agissant de fonds n'appartenant pas à l'association, ne sont pas inclus dans les présents comptes annuels.

10-f engagements hors bilan

▪ Au niveau des emprunts :

- Le solde de l'emprunt figurant au passif pour 11 573 €, accordé pour le financement de l'acquisition de l'immeuble de Douai par le crédit mutuel, a été accordé sous garantie d'une promesse d'affectation hypothécaire.
- Au niveau de l'emprunt obtenu en 2011 pour 310 000 € finançant le bâtiment de Marcq en Baroeul, une hypothèque de premier rang a été constituée par un acte notarial.

En outre, l'association a remis à titre de sureté en nantissement à la banque, l'ensemble des comptes annuels et futurs que l'association détient ou détiendra auprès de la banque concernée (crédit mutuel).

- Privilège de prêteur de deniers pour le crédit mutuel 785 K€ + 760 k€ pris sur immeubles de Dunkerque et Roubaix
- Le solde de l'emprunt figurant au passif pour 279 669 €, accordé pour le financement de l'acquisition de l'immeuble de Avesnes par le crédit agricole, a été accordé sous garantie d'une promesse d'affectation hypothécaire pour 175 000 € et un nantissement du compte à terme de 175 000 €.

- Le solde de l'emprunt figurant au passif pour 242 794 €, accordé pour le financement de l'acquisition de l'immeuble de Vauban par le crédit agricole, a été accordé sous garantie d'une promesse d'affectation hypothécaire pour 148 250 € et un nantissement du compte à terme de 148 250 €.
- Au niveau des partenaires financiers :

L'association est en attente de recevoir sur 2018, les participations financières de 2017, à savoir :

-Crédit Agricole : estimées à 25 000 € (non reçues à ce jour)

-Crédit Mutuel : estimées à 24 000 € (non reçues à ce jour)

10-g impact de la crise financière sur les comptes annuels 2017

L'impact de la crise n'a eu aucun effet significatif sur les comptes annuels de l'association hormis au niveau des produits financiers (baisse du rendement des SICAV), d'où une diversification des produits financiers pour augmenter leur rentabilité sur les placements sécurisés.

Désignation	Valorisation au 31/12/2017	Valorisation au 31/12/2016	Valorisation au 31/12/2015	valorisation au 31/12/2014	valorisation au 31/12/2013	
valeur du portefeuille de placement	4 738 687	5 427 115	3 831 576	2 903 126	5 035 465	

total des produits financiers	60 920	39 873	32 425	72 972	104 072	
-------------------------------	--------	--------	--------	--------	---------	--

taux de rendement estimé	1.28 %	0.73 %	0.85 %	2.51 %	2,07 %	
--------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--

Toutefois, il est à rappeler que les placements doivent être gérés « en bon père de famille ». Ce qui signifie que la recherche du placement sécurisé passe avant la notion de rentabilité.

10-h contributions des volontaires (bénévolat)

Elles n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation eu égard à la complexité de chiffrage et à leur caractère accessoire.

10-i évolution des fonds associatifs de 2016 à 2017

Explication synthétique de l'évolution des
Fonds Associatifs de 2016 à 2017

Désignation	Commentaires Spécifiques	Montant en €
Fonds Associatifs	solde apparaissant au 31/12/2016	5 092 452 €

RETRAITEMENTS de
2016 à 2017

Résultat 2017	résultat global de l'année 2017	479 607 €
Evolution des autres fonds associatifs	variation des subventions d'investissements, provisions réglementées et réserves et report à nouveau	- 119 955 €
évolution du compte fonds associatifs pouvant être repris avant dissolution	subvention du crédit agricole pour 25 000 € et du crédit mutuel pour 24 000 €	49 000 €

	Provision Travaux	
	Sous-Total des retraits	408 652 €

Fonds Associatifs Retraités au 31/12/2017	Solde 2016 + sous total des retraits 2017	5 501 103 €
---	---	-------------